



Programme d'Aménagement Côtier  
du Rif central (PAC-Maroc)

Activité thématique „GIZC”  
Rapport final de l'action 2: „Opérations pilotes”



## **Note**

Le présent rapport a été rédigé par Mme Maria SNOUSSI, chef de projet national du PAC du Rif central.

Le rapport est basé sur les résultats du travail de l'ensemble des consultants nationaux du PAC (MM. Abdelaziz ADIDI, Hocein BAZAIRI, Saïd BENHISSOUNE, Lahsen AIT BRAHIM, Rachid EL BAYAD, El Arbi ER BATI, Abdou KHOUAKHI, Mohamed MENIOUI, Driss NACHITE, Houssine NIBANI, Larbi SBAI et Nasser Edine ZINE) et des consultants internationaux (MM. Sami BEN HAJ, Jacques DENIS, Gunter ENGLISCH, Atef OUERGHI et Alessio SATTA).

La rédaction du rapport a été coordonnée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE.

---

# Sommaire

<b>Liste des figures</b> .....	<b>ii</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>ii</b>
<b>Liste des photos</b> .....	<b>ii</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>iii</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Stratégie adoptée pour les Opérations Pilotes</b> .....	<b>2</b>
2.1 Justification des opérations pilotes.....	2
2.2 Critères de choix des 2 sites.....	3
2.3 Contacts et déroulement.....	4
2.4 La démarche participative.....	4
2.5 Gouvernance et politique de gestion.....	6
<b>3. Action pilote Jebha</b> .....	<b>9</b>
3.1 État des lieux.....	9
3.2 Diagnostic: Approche AFOM.....	28
3.3 Stratégie d'action.....	29
3.4 Plan d'actions.....	34
<b>4. Action pilote Souani</b> .....	<b>42</b>
4.1 Etat des lieux.....	42
4.2 Diagnostic: Analyse AFOM.....	50
4.3 Stratégie d'action.....	51
4.4 Plan d'actions.....	60
<b>5. Conclusion</b> .....	<b>65</b>
5.1 Bilan et bénéfices potentiels apportés par les actions pilotes du PAC.....	65
5.2 Recommandations en termes de reproductibilité.....	66
<b>Références</b> .....	<b>68</b>
<b>Annexe 1: Comité local de suivi de l'OP Jebha (M'tioua)</b> .....	<b>69</b>
<b>Annexe 2: Comité local de suivi de l'OP Souani</b> .....	<b>70</b>
<b>Annexe 3: Quelques photos de l'OP Jebha</b> .....	<b>72</b>

---

## Liste des figures

Figure 1:	Localisation des deux sites des opérations pilotes dans la zone du PAC .....	3
Figure 2:	Organisation du cycle de l'approche participative .....	5
Figure 3:	Situation des secteurs prospectés dans la zone du PAC et détail de la zone aux alentours du Cirque de Jebha.....	13
Figure 4:	Cartographie des principaux paysages sous-marins observés dans le Cirque de Jebha et zones limitrophes .....	14
Figure 5:	Evolution de la population du centre de Jebha.....	17
Figure 6:	Plan d'aménagement de Jebha .....	20
Figure 7:	Limites de la réserve biologique de Jebha proposée à l'issue de cette étude .....	40
Figure 8:	Carte de répartition des risques naturels dans la province d'Al Hoceïma.....	45
Figure 9:	Répartition des logements par type.....	47
Figure 10:	Aït Youcef Ou Ali: Répartition de la population active par branche .....	49

## Liste des tableaux

Tableau 1:	Composantes de l'approche participative en fonction des objectifs poursuivis lors des différentes phases des actions pilotes.....	6
Tableau 2:	Habitats sensibles de Méditerranée observés dans le Cirque de Jebha et alentours .....	15
Tableau 3:	Espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée observées dans région de Jebha .....	16
Tableau 4:	Évolution de la population du centre de Jebha.....	17
Tableau 5:	Répartition de l'habitat par type selon le RGPH 2004 .....	18
Tableau 6:	Répartition de l'habitat à Jebha par année de construction .....	18
Tableau 7:	Superficies des infrastructures dans l'unité d'aménagement de Chafchaoun 19 .....	
Tableau 8:	Indicateurs de pauvreté .....	20
Tableau 9:	Répartition (en %) de la population active par branche d'activité économique dans la commune de Mtioua et comparaison avec les autres zones du PAC .....	22
Tableau 10:	Les principales cultures dans la commune de M'tioua .....	22
Tableau 11:	Répartition du cheptel dans la commune de M'tioua.....	22
Tableau 12:	Sites de pêche qui dépendent de la Circonscription maritime de Jebha .....	23
Tableau 13:	Répartition des barques par site .....	23
Tableau 14:	Culture du cannabis.....	24
Tableau 15:	Objectifs de l'action pilote et du Plan d'Action .....	34
Tableau 16:	Lignes d'actions et objectifs spécifiques du PA.....	35
Tableau 17:	Cadre logique du développement du Plan d'Action GIZC de Jebha.....	36
Tableau 18:	Pluviométries et températures moyennes annuelles- Indice d'aridité au niveau de la plaine de Souani ..	43
Tableau 19:	Apports globaux annuels des oueds Rhis et Nekor .....	43
Tableau 20:	Bilans de la nappe alluviale côtière de Rhis-Nekor .....	43
Tableau 21:	Evolution de la population de la commune d'Aït Youssef Ou Ali.....	46
Tableau 22:	Répartition des logements par type.....	47
Tableau 23:	Indicateurs de pauvreté dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali .....	48
Tableau 24:	Répartition de la population active par branche d'activité économique dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali et comparaison avec les autres zones du PAC .....	48

## Liste des photos

Photo 1:	Cirque de Jebha .....	10
Photo 2:	La coupole de Sidi Wardani .....	28
Photo 3:	Coupole au dessus de la ville (Sidi Sb'a) .....	27
Photo 4:	Entrepôt espagnol.....	28
Photo 5:	Zone du Projet Souani/ Plage de Sfiha.....	42

---

## Remerciements

Les “Opérations Pilotes” du PAC-Rif Central ont été menées comme de véritables projets collectifs avec les communautés locales concernées. L’implication effective et motivée de toutes les parties prenantes, et le rôle éminemment d’animation et d’entraînement de ces opérations, ont permis de mener à bien cette action de l’activité GIZC.

Ainsi, au terme de cette action, le chef de projet et coordinatrice de l’activité GIZC Madame Maria Snoussi, tient à exprimer ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de son déroulement et de sa mise en œuvre au niveau des deux Opérations Pilotes de Jebha et Souani. Il s’agit plus particulièrement:

- du Wali de la Région Al Hoceïma-Taza-Taounate, et du Gouverneur de Chefchaouen;
- des élus locaux;
- des comités locaux constitués pour le suivi des OP de Jebha et de Souani;
- des représentants locaux des administrations;
- des ONGs et associations professionnelles; et
- du „Comité Souani”.

La conduite de ces OP a été réalisée grâce au CAR/PAP (en particulier Mme Zeljka Skaricic), à la Coordination Nationale (MM. Abdelhay Zerouali, Mehdi Chalabi, Mohamed Chaoui, et particulièrement Madame Khadija Gardi) qui ont assuré la coordination de la mise en œuvre de ces opérations et la réussite de leur déroulement.

Enfin, toute l’équipe des consultants nationaux et en premier lieu ceux de l’activité GIZC (MM. Adidi, Nachite et Sbaï), et ceux des autres activités MM Aït Brahim, Bazaïri, Benhissoune, Erbati, Menioui, Nibani, El Bayad, Khouakhi et Zine, ont contribué par leur expertise à la réussite de ces actions. Qu’ils en soient tous remerciés.

La contribution des consultants du CAR /PAP a été également très précieuse, je voudrais remercier en particulier M. Jacques Denis pour sa vision GIZC très ancrée et son esprit de synthèse, ainsi que MM Günter English, Atef Ouerghi, Sami Benhaj et Alessio Satta, pour leur contribution dans cet exercice GIZC.

---

---

# 1. Introduction

Au cours de la validation du diagnostic, il est important sinon recommandé d'identifier et de sélectionner d'un commun accord, des activités concrètes sur le terrain. Il s'agit d'exercices pratiques de GIZC ou **Opérations Pilotes (OP)** dont l'objet est d'opérer une démarche de type GIZC en conditions réelles avec pour intérêt de vérifier, valider et faire la démonstration de leur faisabilité. Dans cet esprit et optique, elles visent à répondre à un problème local bien identifié, pouvant être résolu dans le très court terme à moindre coût et selon un processus GIZC. Ces OP sont dès lors à mettre en œuvre dès la phase de préparation d'un plan de gestion dans le cadre de tout projet destiné à promouvoir la GIZC. Elles s'adressent donc aux PACs. Bien qu'ayant un rôle éminemment d'animation et d'entraînement, elles doivent être menées comme de véritables projets collectifs (objectifs, actions, calendrier, comité de suivi, plan de financement) avec les communautés locales concernées. Au sein des PACs, les OP représentent donc une étape cruciale pour l'activité GIZC en particulier et le projet proprement dit, en général.

Dans le cadre du PAC de la zone côtière du Rif central marocain, l'activité GIZC a considéré cette action comme une action à part entière de son programme de travail, parmi les 4 actions programmées. En effet, une telle activité doit participer pleinement à la dynamique qu'un PAC est censé développer et entretenir. Elle a aussi pour objet de consolider la mise en contexte des acteurs impliqués afin de les placer en conditions réelles et sinon favorables à la mise en œuvre de la GIZC. Un tel exercice s'avère ainsi indispensable pour placer les parties prenantes au projet (internes et externes) en situation réelle sur le terrain pour se confronter aux contraintes d'application des principes fondamentaux de la GIZC (comme, notamment, la participation, la communication et la formation) et ainsi les pratiquer, se les approprier.

Dans son déroulement propre, cette action franchit trois étapes (cf. les Spécifications Techniques de l'activité GIZC) touchant à:

- sa **préparation** à partir des résultats du diagnostic pour sélectionner le (ou les) site(s) et thématique(s) qui feront l'objet d'une OP. Il s'agit aussi de prévoir les moyens nécessaires, humains en particulier, à sa mise en œuvre sur la base d'un plan de travail élaboré en fonction de la (ou des) thématique à traiter;
- sa **mise en œuvre** proprement dite, qui voit la mobilisation des moyens prévus pour appliquer le plan de travail adopté. Elle prévoit l'implication étroite de l'équipe projet PAC pour la suivre et l'animer au titre de la participation qui fait figure de facteur clé pour le succès de cette action;
- son **bilan** à partir des résultats obtenus pour en tirer les leçons opérationnelles de mise en œuvre de la GIZC, en terme d'efficacité, de performance et de progrès des modalités de gouvernance du (ou des) secteur(s) côtier(s) considéré(s). Les leçons tirées d'un tel exercice qu'elles soient probantes ou pas, sont destinées à être analysées pour être capitalisées au bénéfice du PAC sur l'ensemble de sa zone d'application.

---

## 2. Stratégie adoptée pour les Opérations Pilotes

### 2.1 Justification des opérations pilotes

La mise en œuvre d'opérations pilotes dans un projet GIZC de type PAC nécessite l'adoption d'une stratégie qui lui permet d'atteindre ses objectifs. Une telle stratégie doit fixer la façon dont ils seront atteints, tout du moins les conditions optimales pour réussir cette phase du projet. Il s'agit dès lors de rappeler le bien fondé de ces actions vis-à-vis d'un processus qui se veut novateur de par la dynamique à initier au sein d'une communauté d'acteurs à mobiliser à cette fin. Le choix des sites sièges des OP est crucial pour qu'il puisse répondre aux attendus. Aussi, une approche démocratique basée sur une grille de critères partagés a été menée pour aboutir à un consensus. C'est de cette manière que les deux sites de Jebha et de Souani ont été retenus. Une telle approche nécessite la mise au point d'un véritable „plan de bataille” le plus précis possible en terme de contacts à prendre au titre de la démocratie représentative à respecter et de déroulement qui implique toutes les parties prenantes dans une logique résolution participative. C'est ce dernier point qui fait la clé de voûte de cet assemblage, co-construit avec l'ensemble des partenaires au projet avec le soutien de l'équipe PAC dans toutes ses dimensions.

L'opération pilote est une action concrète et opérationnelle, menée localement à titre de démonstration de la faisabilité d'un processus de gestion. Elle a pour objet d'opérer en conditions réelles avec l'intérêt de vérifier, de valider et de faire la démonstration de son bien-fondé et faisabilité. Partie intégrante des programmes des activités proposés dans le cadre du PAC, elle revêt de ce fait un caractère important pour son aspect opérationnel et concret.

L'opération pilote a démarré dès que l'avancement du diagnostic a permis le choix d'une problématique et d'un site porteur, et ceci lors de l'atelier de M'diq (5-7 janvier 2009). L'objectif de cet atelier était d'abord de partager et de valider le diagnostic préliminaire de la zone du PAC et faire ressortir les problématiques prioritaires, ensuite de présenter aux participants le but et les limitations d'une opération pilote au sein du PAC, pour enfin arriver à un choix concerté d'actions pilotes, basé sur un certain nombre de critères dévaluation.

Parmi les 7 actions pilotes proposées par les différentes parties prenantes présentes à l'atelier de M'diq (voir Rapport de l'atelier), deux ont reçu une attention particulière et un support consensuel de la part des participants, en raison d'abord du fait qu'elles répondent le mieux aux différents critères dévaluation, mais aussi sur la base des problématiques et des enjeux stratégiques dont elles font l'objet: Il s'agit du site de Jebha dans la province de Chefchaouen et de Souani dans la province d'Al Hoceïma (Figure 1). L'accent a été mis particulièrement sur le besoin d'apprentissage impliquant une véritable démarche participative.

- **Objectif de l'OP Jebha:** se préparer aux transformations que va subir le littoral de Jebha suite au désenclavement en cours dû notamment à la réalisation de la rocade méditerranéenne.
- **Objectif de l'OP Souani:** Accompagner le projet touristique balnéaire Souani pour aider le promoteur à garantir un développement durable des investissements tout en préservant les atouts environnementaux de la zone.

La décision a donc été prise de concentrer les efforts des équipes sur ces deux sites pour les raisons principales suivantes:

- Ils sont représentatifs des deux provinces de la zone du PAC et semblent regrouper les conditions les plus favorables à la mise en œuvre d'un processus GIZC;
- Les deux OP relèvent d'une même finalité (Développement Durable de la Zone Côtière) et d'une même démarche (animation, exercice et mise en situation des acteurs);
- Les deux OP permettent de traiter des situations différentes selon deux voies d'approche distinctes et complémentaires (Figure 1);
- Jebha: situation de non développement mais à forte potentialité d'évolution;
- Souani: situation avancée d'aménagement avec un projet de développement touristique.

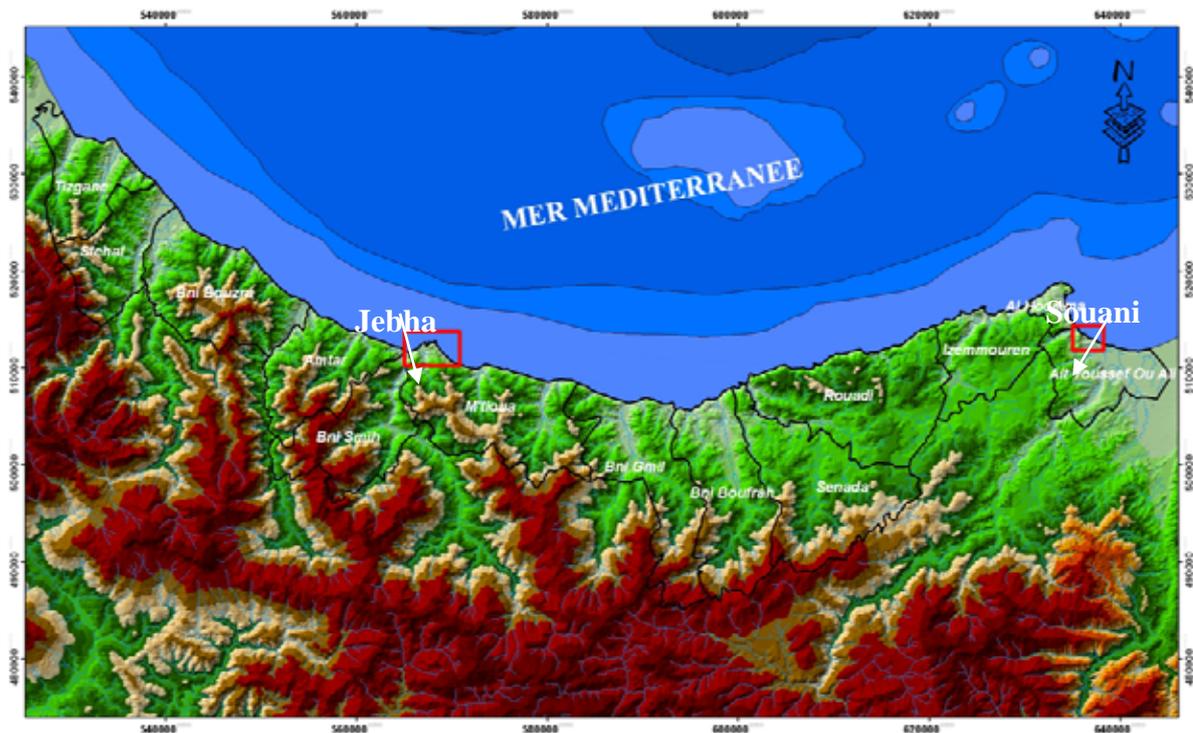


Figure 1: Localisation des deux sites des opérations pilotes dans la zone du PAC

## 2.2 Critères de choix des 2 sites

Les critères suivants ont été retenus pour le choix de Jebha et de Souani en tant que sites pilotes:

- La représentativité des sites, qui s'avère significative dans la région côtière du Rif central, étant donné que les deux OP soulèvent des problématiques de gestion répondant aux axes prioritaires du PAC;
- L'appartenance aux deux provinces de la zone du PAC (Chefchaouen pour Jebha et Al Hoceïma pour Souani);
- Les deux OP se distinguent par leur échelle spatiale relativement réduite et donc pertinente pour une problématique d'intégration; elles constituent ainsi le contexte approprié pour les démarches et actions à entreprendre en vue de conforter les approches et les méthodes en matière d'intégration;
- La disponibilité de données socioéconomiques nombreuses, notamment pour Jebha qui sur le plan administratif est un Centre et sur le plan écologique comprend deux SIBEs (Cirque de Jebha et côte de Ghomara). Les données sont également relativement nombreuses dans la commune de Aït Youssef ou Ali où est situé le site Souani. Ceci confère un avantage certain en terme de connaissances acquises en matière d'inventaire socio-environnemental de la zone, de bilan et diagnostic, de sa problématique et de ses perspectives d'aménagement, de mise en valeur et de protection;
- La multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion dénote un nombre important d'enjeux. Qu'ils soient à caractère écologique (SIBE, forêt, baie, etc.), socio-économique (tourisme, pêche, agriculture...), environnemental (pollution, instabilité des terrains...), politique (administration, pression foncière...), ils engendrent fatalement des conflits qui handicapent l'engagement d'un processus GIZC dans les deux sites. Pour cela, la démarche participative qu'il convient d'initier dans le cadre de ces opérations pilotes, peut être garante d'une inflexion de la situation actuelle de „non gestion” ou de gestion non intégrée des ces zones.

Pour toutes ces raisons, liées plus précisément au caractère stratégique de ces sites qui présentent des enjeux socioéconomiques et environnementaux importants, l'engagement d'une démarche GIZC s'avère indéniablement être l'option appropriée pour garantir un développement durable de la région.

---

## 2.3 Contacts et déroulement

Pour la réalisation de ces opérations, un comité local de suivi des OP a été très tôt constitué dans chacun des sites (voir Annexe 1). Sa composition représente en principe un échantillon de toutes les parties prenantes de ces sites. Les premiers contacts ont eu lieu avec ces comités et avec les responsables locaux des deux provinces lors des ateliers de Mdiq (5-7 Janvier 2009) et d'Al Hoceïma (7-9 Avril 2009).

- Pour le site Souani, une réunion de l'équipe du PAC a été tenue avec le Wali de la Région Taza-Al Hoceïma-Taounate et Gouverneur de la Province d'Al Hoceïma, le Président de la Commune Rurale d'Aït Youssef ou Ali, le Chef de la Division d'urbanisme et d'environnement à la Wilaya, et le Chargé du Service environnement de la Province d'Al Hoceïma. La discussion a porté essentiellement sur les possibilités de concilier développement touristique et environnement; le projet PAC-Rif Central ayant justement pour objectif d'accompagner les projets touristiques en cours dans la région dans une perspective de gestion intégrée et de durabilité pour les investissements (Voir détail de la réunion dans le Rapport de l'atelier d'Al Hoceïma 5-7 Avril 2009). Une visite a été ensuite effectuée sur les lieux, guidée par l'architecte en charge du projet Souani et accompagnée des différents responsables locaux et des experts du PAC. Les discussions ont porté notamment sur les impacts du projet Souani sur les dunes et la plage Sfiha et des possibilités de recul des constructions, sur le site archéologique d'Al Mazamma, sur les ressources en eau, la forêt, et les ressources halieutiques de la baie;  
La richesse des débats et la forte implication de la société civile a souligné la pertinence de la problématique de l'OP Souani, et la nécessité du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs concernés;
- Pour le site pilote Jebha, un atelier d'information et de concertation a également été tenu avec les acteurs locaux, en présence du Président de la Commune de Mtioua dont relève le centre de Jebha. Le détail des discussions est consigné dans le rapport de l'atelier de Jebha. Une visite des lieux a également été organisée dans le centre et en mer, ce qui a permis de constater de *visu* notamment les conditions de précarité voire d'indigence d'une bonne partie de la population de Jebha, l'importance des potentialités touristiques mais la déficience voire l'absence des infrastructures de base, et sur le plan de la gouvernance, l'existence de conflits et l'absence de coordination et de concertation. La discussion a également porté sur les impacts aussi bien positifs que négatifs de la rocade méditerranéenne. Là aussi, la participation des élus et de nombreuses ONGs aux débats, a montré leur volonté de contribuer à une meilleure gestion de leur centre; ce qui a conforté le choix de Jebha comme site pilote pour une opération de faisabilité GIZC, et souligné l'urgence d'une gestion concertée entre tous les acteurs impliqués, et d'une bonne gouvernance, afin d'améliorer le niveau de vie des populations locales et de se préparer aux transformations que va certainement subir le centre avec la rocade méditerranéenne;

La principale contrainte au bon déroulement de ces opérations pilotes était la contrainte temps pour la finalisation du PAC. Pour cela, il était nécessaire de limiter les objectifs et de baliser une démarche réalisable, afin de parvenir à un produit palpable et générateur d'une dynamique, qu'on doit inscrire dans une dimension temporelle plus ou moins longue (après-PAC).

## 2.4 La démarche participative

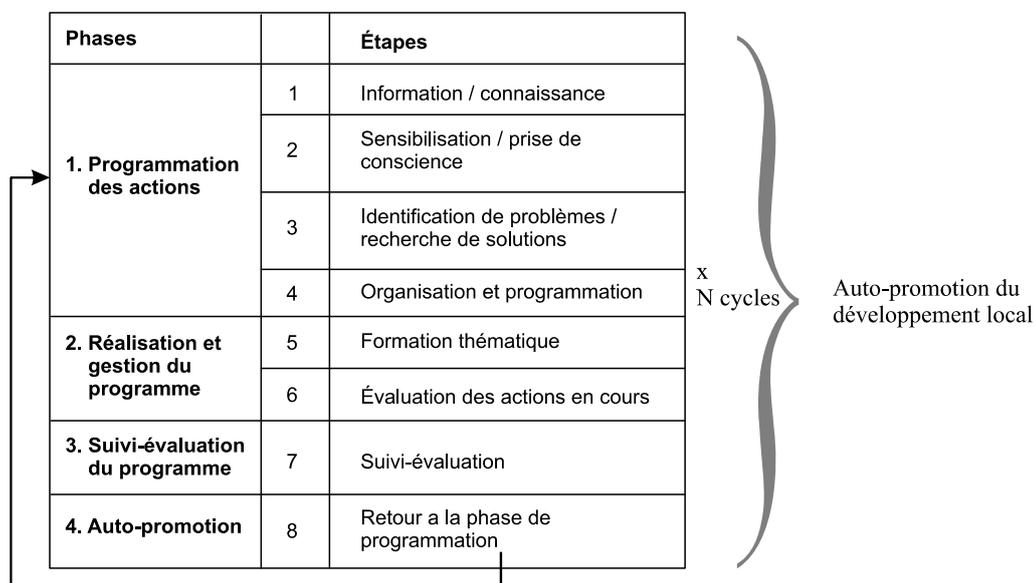
La participation garantit des initiatives et des apports „de bas en haut”, en compensant ainsi le caractère prévalant „de haut en bas” de la gestion intégrée du littoral et d'un grand nombre d'actions d'environnement/développement; autrement dit, cela garantit l'influence des groupes d'intérêt et le contrôle partagé des actions correctives ou de gestion intégrée. Une telle approche au sein des projets du PAC est à sécuriser par le biais du programme participatif, en tant qu'activité „fonctionnelle” du projet. En principe, le programme doit impliquer le public, les ONG, les groupes privés intéressés, la communauté scientifique et les médias, à travers un programme unique ou un ensemble de sous-programmes.

L'approche participative est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre populations et agents techniques, sur le respect mutuel et le principe de partenariat, ainsi que sur la reconnaissance du

savoir-faire local. A ce titre, elle doit être considérée comme une méthodologie privilégiée d'intervention en milieu côtier, qui permet la prise en charge progressive et concertée des actions de développement au niveau du territoire.

Elle comporte une série d'étapes (Figure 2): identification/connaissance du milieu; sensibilisation/prise de conscience par les populations des enjeux environnementaux et des possibilités d'agir sur le milieu; identification des problèmes et recherche de solutions; organisation de la prise en charge et programmation des actions à entreprendre; formation thématique et vulgarisation; évaluation périodique des actions en cours par les populations et suivi-évaluation du programme et de l'ensemble de la démarche, débouchant sur une prise en charge progressive des actions de développement au niveau du territoire par les populations et une appropriation du processus par l'ensemble des intervenants (population, agents techniques, autres).

Ces étapes seront plus ou moins développées selon le contexte du pays et de la région. Certaines d'entre elles, par exemple la formation, peuvent s'avérer moins nécessaires ou moins importantes, selon le type d'action identifié ou la maîtrise réelle de sa réalisation par les populations. Toutefois, il importe de ne jamais négliger l'une de ces étapes et de ne pas en supprimer à priori.



**Figure 2: Organisation du cycle de l'approche participative**

La première phase de programmation des actions à entreprendre est capitale pour l'instauration d'un climat de confiance et de partenariat entre les autochtones et les services techniques.

La deuxième phase de réalisation et gestion du programme concrétise l'engagement effectif et la volonté d'agir ensemble pour la restauration et le développement des ressources naturelles sur une base durable par la mise en œuvre et la gestion/évaluation des actions en cours de réalisation.

La troisième phase de suivi-évaluation du processus permet, quant à elle, grâce à un suivi-évaluation périodique des résultats acquis, de corriger ou d'améliorer les actions menées et d'évaluer la participation réelle et l'engagement effectif des différents partenaires. Elle permet également de procéder à une évaluation globale en fin de phase et de valider l'ensemble des processus afin d'étendre par la suite le champ d'action à d'autres interventions identifiées ou à identifier.

Une quatrième phase d'auto-promotion et auto-développement local peut être ajoutée aux trois phases déjà définies. Cette quatrième phase – caractérisée par un certain nombre de retours aux différentes étapes de diagnostic, de programmation et de réalisation de programmes d'actions – s'avère particulièrement intéressante pour traduire l'idée de cycle de l'approche participative et de processus permettant la mise en

place d'une dynamique d'auto-développement du territoire. L'objectif final recherché est en effet de créer les conditions d'une auto-promotion des actions de développement au niveau local ou au niveau territoire.

Le déroulement de ces différentes phases/étapes s'appuie sur un ensemble d'outils de diagnostic, comme la MARP (Méthode accélérée de recherche participative), ainsi que sur la mise en œuvre d'une série d'outils et méthodes de communication qui permettent précisément d'instaurer le dialogue et de susciter l'engagement des populations.

Le tableau 1 regroupe les composantes de l'approche participative en fonction des objectifs visés lors des différentes phases des deux actions pilotes de Jebha et Souani.

**Tableau 1: Composantes de l'approche participative en fonction des objectifs poursuivis lors des différentes phases des actions pilotes**

Phases	Composantes	Objectifs	Résultats
1. Programmation des actions au niveau du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance des partenaires</li> <li>▪ Connaissance du milieu et des situations</li> <li>▪ Échanges d'informations</li> <li>▪ Analyse – Diagnostic</li> <li>▪ Définition d'une situation de référence</li> <li>▪ Sensibilisation / Prise de conscience</li> <li>▪ Identification des problèmes</li> <li>▪ Recherche des solutions / Valorisation du savoir-faire local</li> <li>▪ Instauration d'un partenariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmation des actions à la base par les populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté d'agir des différents partenaires et définition des responsabilités</li> </ul>
2. Réalisation et gestion du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation de la prise en charge des actions programmées</li> <li>▪ Recherche – Amélioration par formation thématique et auto-évaluation des actions en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation / conduite des actions – gestion des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagement et prise de décision concertée</li> </ul>
3. Suivi-évaluation du processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation globale des résultats, du processus, de la participation et de l'engagement solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi-évaluation concerté des actions en cours avec tous les intervenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rigueur / conformité à la situation de référence</li> </ul>
4. Auto-promotion et auto-développement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retour à la phase de programmation et aux différentes étapes, y compris sensibilisation si nécessaire</li> <li>▪ Programmation et réalisation / évaluation d'actions de développement nouvelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition progressive et maîtrise des outils pour un auto-développement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solidarité et continuité de l'engagement de l'ensemble des partenaires</li> </ul>

## 2.5 Gouvernance et politique de gestion

Deux niveaux s'imposent dans l'analyse de la gouvernance: l'institutionnel et le juridique que nous verrons distinctement.

### 2.5.1 Aspect institutionnel

De prime abord, il faut dire que la politique locale de gestion obéit à certains rites que les courants de déconcentration, de décentralisation, voire de régionalisation, n'arrivent pas réellement à mettre de côté d'une manière définitive.

La Charte Communale Marocaine des années soixante dix du siècle passé, revue et corrigée en 2002 et 2003, et ce malgré son esprit avant-gardiste, n'est pas arrivée à démystifier le rôle prépondérant de l'administration centrale, vu dans son sens le plus large. Le deal le plus recherché dans la gouvernance de

---

„la chose locale”, se devait alors de composer entre les contraintes des besoins d’une localité bien déterminée et les contraintes sécuritaires d’une administration centrale parfois „en mal de confiance”.

C’est dans cet esprit que les affaires locales, dans leur dimension territoriale stricto sensu, se devaient de prendre leur mal en patience pour pouvoir se frayer un chemin et, petit à petit, à se faire une place au niveau du maker-décisions.

Le joug de la tutelle administrative centrale, à double tranchant d’ailleurs, à savoir de contrôle de l’opportunité politique du projet et des moyens financiers à mettre en œuvre, ne pouvait être levé qu’en dépassant la crise de confiance.

L’autorité des Walis et des Gouverneurs dans la gestion de l’affaire locale est très significative, elle est même très révélatrice, dans la mesure où elle est considérée comme un passage obligé pour la concrétisation de tout projet communal et ce quelque soit sa dimension ou son envergure.

Ceci étant dit, on ne peut nier l’existence, à l’heure actuelle, d’une prise de conscience mutuelle, à la fois de l’Autorité Administrative et de l’Elu Local. Les parties en présence se rendent de plus en plus à l’évidence qu’il est nécessaire de se concerter avant toute prise de décision à cette échelle.

L’ouverture politique du Royaume et le choix délibéré du multipartisme, ajoutés au rôle de la Société Civile qui, précisons-le, est de plus en plus présent et qui est parfois exigé dans certains projets, augurent d’une ouverture d’esprit qui met en place de nouvelles logiques de travail et de nouveaux mécanismes de réalisation.

Ainsi, et afin d’assurer une meilleure gouvernance de l’affaire locale, plusieurs indicateurs s’acheminent vers la vérification de cette nouvelle tendance.

Les questions environnementales sont l’exemple-type qui peut témoigner de cette nouvelle mouvance dans la gestion des affaires locales.

Il s’agit de concevoir des politiques intelligentes de gouvernance afin minimiser les risques de rejet par l’une des parties en présence, d’optimiser les atouts d’une approche participative et de maximiser les avantages d’une approche holistique qui serait à même de mieux diagnostiquer l’état des lieux, de pouvoir mobiliser les compétences appropriées et de capitaliser intelligemment les moyens disponibles comme ceux potentiellement mobilisables.

C’est dans cet esprit d’intégration que la gestion des affaires locales se doit d’être menée. Une manière d’impliquer tout le monde sans déresponsabiliser aucune partie. Pour ce faire, les institutions administratives et celles représentatives locales, avec les différentes composantes des premières (cf. rapport diagnostic), et qui ont été identifiées lors de la mise en place des Comités de Pilotage au niveau des deux Communes, Jebha et Souani, sont conviées à conjuguer leurs efforts respectifs pour réserver un meilleur sort aux projets choisis.

L’outil de travail de suivi, en l’occurrence le comité de pilotage, est à notre sens l’instrument le plus fédérateur qui puisse exister pour mener à bien cette tâche spécialement dans ce contexte.

Un pipeline approprié, basé sur la mise en évidence volontariste de compétence et de savoir-faire locaux qui doit être stimulé au plus haut niveau par la création de nouveaux mécanismes et la capitalisation d’une dynamique volontairement affichée lors des ateliers.

### **2.5.2 Aspect juridique**

En matière juridique, la règle de droit voudrait que le texte ait une connotation nationale. Autrement dit, tout le dispositif analysé dans le rapport diagnostic se voit appliqué à l’échelle de la zone du PAC et par conséquent au niveau des deux Communes pilotes.

---

Une déclinaison, de jure, qui va dans le sens de l'unité nationale qui met sur pied d'égalité l'ensemble du territoire national, avec toutefois la possibilité de vouloir dégager les spécificités d'une région, voire d'une Commune précise.

Dans ses différentes formes, le texte juridique, là aussi, peut s'adapter pour répondre à des particularismes dégagés par un espace territorial déterminé.

Cette formule a très souvent recours à l'adoption de textes d'application, tels que les décrets, les arrêtés conjoints ou les arrêtés simples, voire des circulaires. C'est une manière de faire ressortir des particularismes auxquels les lois nationales ne peuvent prétendre.

Par ailleurs, et comme nous l'avons développé dans le rapport diagnostic, le Conseil Communal bénéficie de pouvoirs très larges, notamment en matière d'urbanisation, d'infrastructures et d'ouvrages publics, d'aménagement du littoral, d'assainissement liquide et solide.

Ces compétences qui ont force de loi doivent converger dans le sens d'une politique de développement durable qui est à même de garantir la pérennité des ressources naturelles, et en particulier celles renouvelables.

Le patrimoine culturel, dans ses différentes composantes, physiques et coutumiers, doit également faire l'objet d'un intérêt particulier afin d'en faire un créneau générateur d'inputs socioéconomiques qui peuvent améliorer le niveau et la qualité de vie des populations locales.

Dans cet esprit, les partenaires économiques doivent être conviés à inscrire leur projet dans cette dynamique et dans une vision qui prend en considérations tous les paramètres qui caractérisent la Collectivité Locale dans laquelle est prévu de domicilier le ou les projets.

Le rôle de la Société Civile ne doit absolument être en-deçà, voire en dehors de cette dynamique. Il est même fortement recommandé d'utiliser à bon escient ce mécanisme pour amener le décideur qu'il soit politique, administratif ou économique, à s'inscrire dans cette approche holistique qui réunit les avis, analyse les données, concerte les parties prenantes avant d'entériner la décision.

---

## 3. Action pilote Jebha

### 3.1 Etat des lieux

#### 3.1.1 Le milieu naturel

##### a) Dans ses composantes physiques et biologiques

Jebha (35° 13' 0 N, 4° 40' 0 W) est le chef lieu de la commune de M'tioua, au cœur de la zone du PAC.

La commune de M'touia, de quelques 144 km<sup>2</sup>, au centre de la chaîne du Rif, est couverte presque dans sa totalité par le domaine des flyschs, constitué de schistes argileux et de niveaux gréseux épais. Seul un petit bout du domaine interne affleure dans la limite NE de la commune: les ghomarides avec schistes et grès et la dorsale calcaire qui forme les falaises maritimes et le Cirque de Jebha. La faille majeure de Jebha-Cherafate sépare les flyschs du domaine interne et passe par la ville même de Jebha.

Cette position au centre de la chaîne du Rif, fait de la commune de M'tioua un pays montagneux (altitude moyenne: 689 m) à relief très accidenté et à petites vallées étroites et encaissées. Les collines côtières peuvent atteindre des altitudes de 500 m et butent directement sur la mer. Vers l'intérieur, le sud, les élévations deviennent importantes, dépassant largement les 500 m, et même les 1.000 dans la zone SE de la commune. Les zones basses, ne dépassant pas les 100 m d'altitude, sont très peu développées et sont limitées à la partie aval des cours d'eau et à une frange côtière très étroite.

Le climat est typiquement semi-aride; les précipitations ne dépassent pas les 600 mm sur les hauteurs, au niveau des collines côtières elles n'arrivent même pas aux 400 mm, et avec un indice d'aridité de 12 (le plus faible de la zone du PAC).

Au niveau de Jebha, la moyenne des précipitations est de 337 mm, avec un minimum de 213 mm et un maximum de 528 mm. Le nombre moyen de jours pluvieux est de 41 (le plus faible de la zone du PAC), la pluie maximale moyenne journalière est de 51 mm. La température moyenne est de 18,3°C (ABHL, 2006) et une amplitude thermique de 18,5°C.

Les vents sont à prédominance du NO, la houle est d'O-NO, la marée est de type semi-diurne et d'amplitude assez faible de 0,7 m.

#### *Ressources en eau*

Le réseau hydrographique est souvent sec et ne fonctionne qu'après les pluies généralement torrentielles. Les cours d'eau de la commune sont de faible importance et développent de petits bassins versants côtiers qui s'ouvrent sur la mer sous forme de petites plages au débouché des oueds.

- Le bassin versant (BV) de Oued Si Fatah, à l'est, le plus étendu de la commune avec près de 8.200 ha, se déverse près de Taourirt, la partie amont de ce BV s'étend dans la commune de Ouzgane.
- Le BV de Oued Takamout, de quelques 3.200 ha de superficie, se déverse près du village du même nom.
- Le BV de Tiouararenne, le plus petit, près de 1.600 ha, passe directement par Jebha pour se déverser en mer.
- La partie ouest et SO de la commune est couverte par une partie du bassin versant de Oued Ouringa, le plus grand de la zone avec 510 Km<sup>2</sup> et un apport moyen de 83 Mm<sup>3</sup>/an.

Mis à part la nappe alluviale de Jebha, d'importance limitée (ABHL, 2006), la commune de M'tioua ne recèle pas de ressources hydriques souterraines.

#### *Biodiversité, aires protégées et réserves de chasse*

La couverture forestière et pré-forestière est assez dégradée surtout dans les bas versants, climat semi-aride et pression humaine aidant, et sans manquer d'une certaine richesse floristique, elles s'apparentent

---

plutôt à un matorral bas et fragmenté à lentisque, cistes, oléastre, thyms... Sur les hauteurs persistent quelques massifs de thuya enrichis par des reboisements. La végétation se distingue par une grande étendue d'herbacées aromatiques en plus de la présence de plusieurs plantes endémiques, rares ou menacées (Grovel, R., 1996; Dakki, 2004, Plan Directeur des Aires Protégées).

A l'instar de tout le Rif central, la commune de M'tioua recèle une grande diversité faunistique, et surtout dans les hauteurs; mammifères, reptiles et oiseaux dont certains sont endémiques.

Les falaises maritimes, du Cirque de Jebha, offrent un refuge, voir même un lieu de nidification pour des oiseaux mondialement rares ou menacés, le Goéland d'Audouin et le Balbuzard pêcheur entre autres (Dakki, 2004).

### ***Faune marine***

La présence de petits cétacés tout autour de Jebha, et même dans le cirque, est bien notée, surtout les dauphins qui apparaissent souvent en bande.

Il est noté aussi que cette zone marine montre une grande diversité, avec un fort taux d'endémisme. Beaucoup d'espèces sont exploitées, surtout les poissons avec plus d'une trentaine d'espèces, sans oublier que la zone abrite d'importantes concentrations de mérrou.

D'autres espèces sont exploitées, comme les calmars, seiches, poulpes, coquillages, corail rouge, araignées de mer, langoustines, grandes cigales de mer..., et dont la plupart se trouve dans un état critique, le cas du corail rouge et la grande cigale est flagrant (Dakki, 2004).

Cette biodiversité remarquable, ajoutée à des paysages exceptionnels et imposants expliquent le choix de cette zone pour abriter des aires protégées, nationales et intercontinentale.

Le *SIBE du Cirque de Jebha* (35°12' N – 4°39' W), un cirque côtier et relativement enclavé qui se trouve juste au à l'est de la ville de Jebha. C'est une côte très découpée, formée d'une succession de petites plages sableuses, criques et de caps rocheux isolant quelques îlots à leur aplomb. Une série de ravins entaillent le relief en vallées très étroites et perpendiculaires au littoral. Le cirque proprement dit est une structure géomorphologique remarquable, sous forme d'un amphithéâtre (Photo 1) dans lequel pénètre la mer et limité par de hautes falaises maritimes.



**Photo 1: Cirque de Jebha**

---

Le *SIBE de la Côte de Ghomara* (35°20' N – 4°50'-5°01' W) couvre la zone côtière vers l'ouest, de Jebha à l'Oued Laou, et donc sort des limites de la commune de M'tioua. Il s'étend en grande partie sur les roches ultramaphiques de Beni Bousera qui correspondent à un affleurement exceptionnel du manteau de l'écorce terrestre.

Sans oublier que ces aires protégées font partie de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée Andalousie-Maroc.

Le caractère forestier et sylvatique dominant de la commune de Jebha, lui offre de grandes possibilités cynégétiques, notamment, pour le cerf, le sanglier, le lièvre et le perdrix. A cet effet, le plan de réserves de chasse 2006-2009 de la Province de Chefchaouen retient 2 réserves de chasse pour cette commune ([http://www.frmc.org.ma/prov\\_chefchaouen.htm](http://www.frmc.org.ma/prov_chefchaouen.htm)).

- Réserve de chasse permanente du SIBE de Jebha (n° 5P / Ch: SIBE Jebha), avec une superficie de 50 ha. Elle s'étend d'Ouest à l'Est, du lieu-dit Marabout Sidi Yahia El Ouardani jusqu'au lieu-dit Lahouad, contournant le périmètre de reboisement de Sidi Yahia El Ouerdani.
- Réserve triennale de Jebha (n° 3B/Ch: Jebha), avec une superficie de 26300 ha. Elle couvre presque la totalité de la commune de Jebha et une partie des communes limitrophes.

### ***Pressions et Risques***

En dépit de sa faible anthropisation et son caractère relativement „vierge”, la commune de M'tioua reste exposée à différentes sortes d'agressions et de dégradations. En effet, la situation dans une région sismique et accolée à une faille majeure (celle de Jebha), le caractère montagneux et accidenté, la nature des terrains (flyschs), le défrichement poussé, les pluies torrentielles, etc., font de cette commune une zone à risques par excellence:

- sismique;
- inondation, les 3 wadis qui passent directement dans la ville de Jebha font des ravages presque chaque année;
- érosion et inondation des plaines côtières et des plages;
- mouvements en masse;
- incendies de forêts.

Dans la commune de M'tioua, à caractère principalement rural, les pressions sur les ressources se manifestent surtout par des systèmes de production archaïques et extensifs sur un territoire montagneux, accidenté et vulnérable.

En effet, l'agriculture reste l'activité fondamentale, une agriculture céréalière de montagne à système de production extensif, concurrencée par la culture du cannabis. Le pâturage en forêt des caprins, l'arboriculture et la coupe de bois de chauffe complètent les principales activités de la population rurale.

Ces systèmes de production et d'exploitation, non durables, poussent à une dégradation et surexploitation des ressources naturelles, qui se traduisent par:

- une réduction du couvert forestier et sylvopastoral;
- une érosion et un appauvrissement des sols;
- une dégradation de la biodiversité et des écosystèmes;
- une accentuation des effets des inondations et des risques d'incendies de forêts; etc.

En ville, l'absence d'un réseau d'assainissement, et par conséquent le rejet direct des eaux usées en mer et dans le port, fait de la pollution de la côte un fléau.

Les activités portuaires génèrent également des déchets liquides et solides, qui s'ajoutent aux rejets des eaux usées, pour façonner, surtout en été, un paysage assez désagréable.

Vers le large, les eaux colorées ou rouges (floraisons massives de certaines espèces phytoplanctoniques) sont assez fréquents. Celles-ci sont responsables parfois des mortalités massives de poissons, des contaminations de fruits de mer (surtout des mollusques bivalves) et même des cas d'intoxication suite à la consommation de moules (SEE, 2003).

---

## **Plages**

Le caractère montagneux de la commune de Jebha limite l'extension des côtes basses. Ainsi l'unique plage de la commune, sauvage et à accès difficile, se trouve derrière le Cirque de Jebha, vers l'ouest. C'est une plage relativement étroite, de quelques 18 ha, allongée NO, avec une longueur de 2.5 Km, sur une largeur moyenne de 70 m. Elle est formée par un matériel relativement grossier, graviers et sables grossiers.

Les falaises du Cirque de Jebha ou Cala de Marsadar se terminent par deux petites plages: la grande Monica et la petite Monica. Ce sont des plages étroites à matériel grossier, formé surtout de galets et graviers avec un peu de sable grossier.

### **b) Les sites naturels sensibles**

L'action „Sites sensibles” est dédiée à établir un état des lieux de la biodiversité marine de la zone côtière du Rif central, notamment le Cirque de Jebha, et à l'établissement de prescriptions de gestion en vue d'une gestion patrimoniale.

Les tâches incombant à l'équipe dans le cadre de cette activité étaient les suivantes:

- Diagnostic détaillé:
  - inventaire des habitats et des espèces et en particulier celles listées dans les annexes du Protocole ASP (collecte des informations existantes et des données concernant la zone d'étude en utilisant des outils techniques élaborés dans le cadre du PAM),
  - étude de la distribution des herbiers de phanérogames et des autres formations d'importance pour l'environnement marin,
  - compilation, interprétation des résultats et évaluation de la sensibilité de la zone d'étude.
- Formulation de mesures de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude.
  - proposition d'activités de suivi;
  - participations aux activités transversales.

## **Méthodologie**

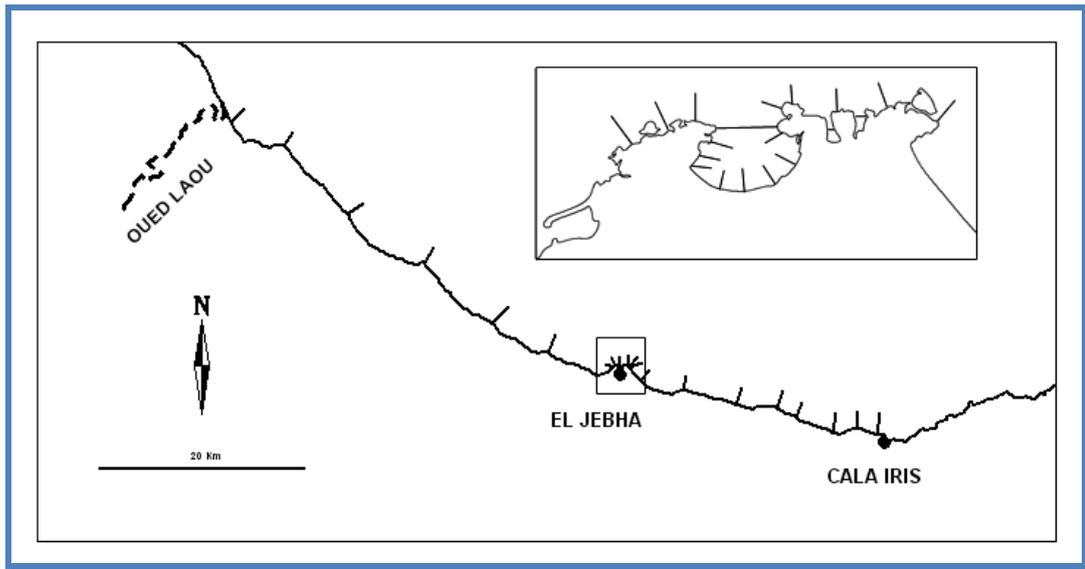
Les investigations menées sur les secteurs marins et côtiers du Cirque de Jebha étaient essentiellement basées sur des explorations sous-marines conduites selon deux types de moyens:

- par plongée libre pour la prospection des niveaux médiolittoraux essentiellement et les zones infralittorales supérieures jusqu'à une profondeur d'environ 5 m.
- par plongée en scaphandre autonome pour l'exploration des environnements infralittoraux essentiellement.

Les investigations sous-marines ont porté sur les habitats marins, le benthos, les poissons, et les tétrapodes marins (Oiseaux, reptiles et mammifères). Pour optimiser le travail, dans chaque secteur, deux équipes au moins ont travaillé à chaque fois et simultanément. L'exploration des zones consistait à réaliser:

- une observation et description des paysages sous-marins;
- une évaluation de la diversité biologique des zones prospectées;
- une identification des perturbations et menaces sur le site;
- des prises de vues photographiques des espèces, habitats et paysages sous-marins quand les conditions de visibilité l'ont permis (turbidité importante suite aux précipitations qui ont précédé notre mission et surtout suite aux travaux de construction de la rocade méditerranéenne).

De plus, des recherches de données disponibles sur les zones d'étude ont été faites suite à des contacts entrepris sur place avec les différents acteurs opérant dans les zones d'étude (pêcheurs, Offices, administrations, etc.). Cette démarche visait à identifier les diverses contraintes, menaces et conflits d'usage dans les secteurs prospectés, notamment la partie marine et côtière.



**Figure 3: Situation des secteurs prospectés dans la zone du PAC et détail de la zone aux alentours du Cirque de Jebha**

Pour répondre aux objectifs de la présente étude, la présentation et l'exploitation des résultats, pour chacun des sites prospectés, passent par les étapes suivantes:

- Etat de la diversité biologique dans les zones d'étude: Il s'agit ici d'inventorier les principales espèces et habitats recensés ainsi que les différentes menaces qui risquent de perturber les biocénoses marines. Pour chacun des secteurs prospectés, sont présentés:
  - la description des paysages sous marins et la nature du substrat;
  - la liste des espèces de flore et faune observées;
  - la liste des habitats recensés et leur dominance;
  - les perturbations et menaces identifiées dans le site.
- Identification des zones sensibles: l'identification de sites naturels sensibles est réalisée à l'aide d'un diagnostic écologique basé sur:
  - les espèces et habitats d'intérêt pour la conservation en Méditerranée en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM ainsi que d'autres convention internationales (CITES, IUCN, etc.);
  - état de perturbation des espèces et des habitats observés;
  - fragilité et sensibilité des espèces et des habitats recensés.

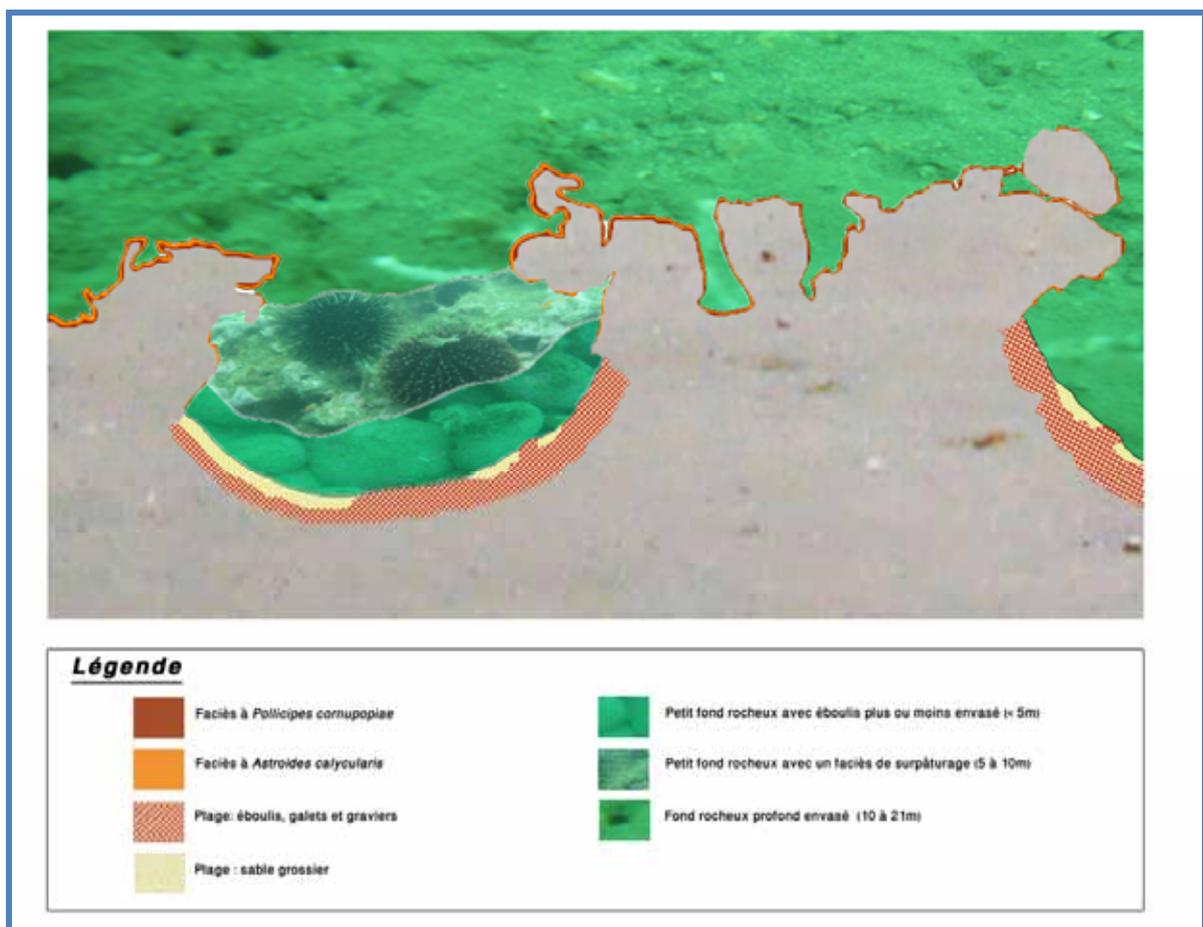
### ***Inventaire sous-marin***

#### ***Paysages sous-marins et nature du substrat***

Les paysages sous-marins dominants dans le Cirque de Jebha et les zones limitrophes sont essentiellement de trois types (Figure 4):

- **Fonds rocheux à éboulis:** ce type de paysage domine dans la partie interne du site et se situe dans la continuité de la plage se trouvant au fond du cirque jusqu'à une profondeur d'environ 10 m. Ces fonds sont constitués essentiellement d'éboulis et de blocs rocheux de taille variable. Dans les interstices de ces blocs, le fond est plus ou moins envasé. Ce type d'habitat présente une valeur paysagère remarquable et abrite une flore et faune bien diversifiées. Ce paysage est en effet associé à de nombreuses colonies du cnidaire *Astroïdes calycularis* qui colonisent les parois rocheuses verticales peu profondes, donnant ainsi une grande valeur esthétique à ces fonds. Les poissons, généralement abondants dans ces fonds rocheux, sont dominés par les Labridés (Girelle paon, Crénilabre, Coquette), Blenniidés (Blennie variable, Blennie de Roux), Sparidés (Sar commun...), Serranidés etc. Parmi les invertébrés, les échinodermes (*Parcentratus lividus*, *Holothuria stellati* et *H. tubulosa*, etc.) abondent dans ces fonds.

- **Fonds rocheux profonds:** ces fonds succèdent aux fonds rocheux à éboulis de l'intérieur du cirque et s'étalent dans tous les secteurs avoisinants. Ces fonds sont fortement envasés avec une turbidité très élevée qui a beaucoup gêné nos prospections. Sur la plan biologique, ce secteur rocheux est dominé par quelques algues sciaphiles, des spongiaires du genre *Ircinia* mais surtout par des cnidaires (*Eunicella singularis*, *E. gazella*, *E. labiata*, *E. verrucosa*, *Dendrophyllia ramea*, *Leptogorgia sarmentosa*, *L. cf. lusitanica*, *Paramuricea clavata*, *Alcyonium sp.*, etc.). Des poissons comme les castagnoles, badèches, mostelles, sars y ont été observés.
- **Tombants ou falaises sous-marines:** c'est le paysage le plus prépondérant dans la zone de Jebha et correspond aux falaises de ce secteur rocheux. Ce paysage se caractérise, dans sa partie médiolittorale, par la dominance des habitats à *Pollicipes cornucopia*<sup>1</sup>, dans les zones à fort hydrodynamisme, et par les encombres à *Lithophyllum byssoides*. L'habitat associé à *Pollicipes cornucopia*, relativement rare en Méditerranée, est bien développé dans les secteurs bien agités à l'extérieur du Cirque de Jebha. D'autres espèces y sont observées comme *Patella ferruginea*, *Patella rustica*, *Actinia equina*, etc. La roche infralittorale de ces fonds se caractérise, dans sa partie supérieure, par des ceintures du cnidaire *Astroides calycularis* qui offre un intérêt paysager remarquable à ces falaises. Les fonds peu profonds abritent une faune et flore diversifiées, notamment des algues photophiles, de petits poissons (blennies, labres, serrans, Tripterygions, etc.), des échinodermes (oursin comestible, oursin violet, holothuries, ...). En profondeur, le paysage est dominé par les biocénoses coralligènes (*Eunicella singularis*, *E. gazella*, *E. labiata*, *E. verrucosa*, *Dendrophyllia ramea*, *Leptogorgia sarmentosa*, *L. cf. lusitanica*, *Paramuricea clavata*, *Alcyonium sp.*, etc.).



**Figure 4: Cartographie des principaux paysages sous-marins observés dans le Cirque de Jebha et zones limitrophes**

<sup>1</sup> Le Crustacé *Pollicipes cornucopia* est actuellement considéré comme synonyme de *Pollicipes pollicipes* (source: European Register of Marine Species (ERMS); <http://www.marbef.org/data/erms.php>). Nous avons, toutefois, gardé le premier nom de l'espèce pour rester en conformité avec la nomenclature des habitats méditerranéens définis par le PAM.

## ***Habitats et espèces d'intérêt pour la conservation***

### ***Habitats protégés***

Le paysage sous-marin de la zone côtière de Jebha, y compris le Cirque de Jebha, englobe divers habitats d'intérêt pour la conservation en Méditerranée (Tableau 2). Ce sont essentiellement des habitats inféodés à la roche médiolittorale et à la roche infralittorale, notamment les biocénoses coralligènes.

Les deux habitats de la roche médiolittorale, en l'occurrence l'association à *Lithophyllum byssoides* et le faciès à *Pollicipes cornucopia* sont bien développés dans ce secteur de la côte. Ce dernier occupe essentiellement la partie inférieure de la roche infralittorale du mode battu caractérisé par un fort hydrodynamisme marin.

Cet habitat, relativement rare en Méditerranée, occupe tous les secteurs rocheux en dehors du Cirque de Jebha.

Les habitats infralittoraux sont essentiellement représentés par les biocénoses coralligènes largement dominant en profondeur dans ce secteur de la côte.

**Tableau 2: Habitats sensibles de Méditerranée observés dans le Cirque de Jebha et alentours**

<b>HABITAT</b>	<b>ABONDANCE DANS LE SITE (C) (NC) (O)</b>
<b>Biocénose de la roche médiolittorale inférieure:</b> Association à <i>Lithophyllum byssoides</i>	(C)
<b>Biocénose de la roche médiolittorale inférieure:</b> Faciès à <i>Pollicipes cornucopia</i>	(C)
<b>Biocénoses des algues infralittorales:</b> Association à <i>Cystoseira amentacea</i>	(NC)
<b>Biocénose coralligène:</b> Association à <i>Cystoseira zosteroides</i>	(NC)
Faciès à <i>Eunicella singularis</i>	(C)
Faciès à <i>Paramuricea clavata</i>	(C)

Abondance relative des habitats comme Commun (C), Non-Commun (NC), ou Occasionnel (O)

### ***Espèces protégées***

En termes d'espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée, la côte de Jebha inclut 20 espèces représentées par six algues brunes (*Cystoseira amentacea*, *C. elegans*, *C. brevipes*, *Phyllariopsis brevipes*, *Saccorhiza polyschides* et *Sargassum vulgare*) peu communes dans le site, deux algues rouges dont *Lithophyllum byssoides*, deux spongiaires du genre *Ircinia*, le cnidaire *Astroides canycularis*, les mollusques *Patella ferruginea*, *Cymbula (=Patella) nigra* et *Charonia lampas*, le crustacé *Scyllarus arctus*, les échinodermes *Centrostephanus longispinus*, *Ophidiaster ophidianus* et *Paracentrotus lividus*, le mérrou *Epinephelus marginatus* et le balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* (Tableau 3).

Parmi les espèces d'algues, seule l'espèce *Lithophyllum byssoides* est largement répandue dans le site; les autres espèces d'algues restent peu représentées lors de nos prospections effectuées dans des conditions de turbidité extrêmes. Le cnidaire *Astroides canycularis* est très abondant dans la zone et caractérise toute la frange infralittorale supérieure, lui donnant ainsi une coloration orange et donc une valeur esthétique indéniable. Parmi les mollusques protégés observés dans le site, la grande patelle *Patella ferruginea* est la mieux représentée dans le site. En effet, elle occupe toute la frange littorale du médiolittoral supérieur du site y inclus le Cirque de Jebha dans ses parties externe et médiane. Les densités observées de ce mollusque dans le secteur de Jebha dépasse par endroit les 3 ind. /m linéaire; ce qui est remarquable par rapport à la côte méditerranéenne marocaine voire la région de la Méditerranée occidentale. De plus, c'est une population qui se reproduit dans la zone, comme en témoigne le nombre de juvéniles observés dans la zone. De plus, par endroit, des juvéniles (au nombre de deux ou trois à la fois) ont été observés fixés sur des adultes de cette même espèce.

D'un autre côté, lors de nos prospections sous-marines, aucun mérou *Epinephelus marginatus* n'a été observé dans le site par l'ensemble des membres de l'équipe. Toutefois, nos entretiens avec les pêcheurs ont confirmé la présence de cette espèce dans le site. Cette information nous a été aussi confirmée par la Délégation des Pêches Maritimes de Jebha. Cette espèce montre un comportement de fuite témoignant de sa convoitise par les chasseurs sous-marins dans la région.

### **Perturbations constatées**

Les principales perturbations qui pèsent actuellement sur la zone côtière de Jebha peuvent être résumées comme suit:

- les rejets urbains qui débouchent directement dans le port et qui constituent une source de contamination non négligeable pour les écosystèmes côtiers de la zone. Cette perturbation risque de s'amplifier avec le développement que connaît la région;
- le développement des infrastructures routières aux alentours de la ville de Jebha. Les travaux contribuent à l'amplification de la turbidité ambiante;
- la pêche illicite en particulier d'espèces à valeur patrimoniale comme le mérou;
- déchets solides sous-marins (bouteilles, pneus, filets fantômes, etc.).

**Tableau 3: Espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée observées dans région de Jebha**

	LR	EU	CBa	CBe	UICN	CITES	Abondance rel. (C) (NC) (O)	Statut global (r) (e) (m)
<b>MACROPHYTA</b>								
<b>Fucophyta</b>								
<i>Cystoseira amentacea</i>	+		II	I	+		(NC)	(m)
<i>Cystoseira elegans</i>	+				+		(NC)	(m)
<i>Cystoseira zosteroides</i>	+		II	I	+		(NC)	(m)
<i>Phyllariopsis brevipes</i>					+		(NC)	(r) (m)
<i>Saccorhiza polyschides</i>	+				+		(C)	(m)
<i>Sargassum vulgare</i>					+		(C)	(m)
<b>Rhodophyta</b>								
<i>Lithophyllum byssoides</i>	+		II	I	+		(C)	(m)
<i>Peyssonnelia squamaria</i>					II		(C)	(m)
<b>INVERTEBRATA</b>								
<b>Porifera</b>								
<i>Ircinia sp 1</i>			II	II			(C)	(m)
<i>Ircinia sp2</i>			II	II			(C)	(m)
<b>Cnidaria</b>								
<i>Astroides calycularis</i>			II	II			(C)	(m)
<b>Mollusca</b>								
<i>Charonia lampas</i>			II	II			(O)	(m)
<i>Cymbula nigra</i>			II	II			(O)	(m)
<i>Patella ferruginea</i>		IV	II	II			(C)	(m)
<b>Crustacea</b>								
<i>Scyllarus arctus</i>		V	III	III			(NC)	-
<b>Echinodermata</b>								
<i>Centrostephanus longispinus</i>		IV	II	II			(O)	(m)
<i>Ophidiaster ophidianus</i>			II	II			(O)	(m)
<i>Paracentrotus lividus</i>			III	III			(C)	-
<b>VERTEBRATA</b>								
<b>Pisces</b>								
<i>Epinephelus marginatus</i>			III	III			?(C)	-
<b>Aves</b>								
<i>Pandion haliaetus</i>			II	II	+		(NC)	(r) (m)

(LR) Livre rouge de Méditerranée UNEP/IUCN/GIS (1990); (EU) Directive Habitat de l'Union Européenne (1992); (CBa) Plan d'Action pour la Méditerranée, Convention de Barcelone (1995); (CBe) Convention de Berne (1996); (UICN) Union Internationale pour la Conservation de la Nature; (CITES) Convention sur le Commerce des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction; Abondance relative des espèces comme Commune (C), Non-Commune (NC) ou Occasionnelle (O); Son statut global des espèces comme Rare (r), Endémique (e) et/ou Menacé (m).

### 3.1.2 Le contexte socioéconomique

L'analyse du milieu socioéconomique permettra de décrire la base économique et d'évaluer les potentialités des richesses dans chacun des deux sites choisis pour faire l'objet d'actions pilotes, en l'occurrence le centre de Jebha dans la commune de Mtioua et le site de Souani dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali. Il s'agit d'analyser l'apport des principaux secteurs de production et leur impact sur le développement à travers les résultats du RGPH 2004, mais aussi à travers les données existantes. Si Jebha a été recensé comme centre urbain au sein de la commune de Mtioua, ce n'est pas le cas de Souani dont les données sont fondées dans celle de la commune d'Ait Youssef Ou Ali, ce qui relativise quelque peu de nos analyses et conclusions.

#### a) Analyse démographique du Centre de Jebha

Le centre de Jebha appartient à la commune rurale de Mtioua, qui elle-même appartient à la zone côtière de la Province de Chefchaouen. Délimitée par la mer Méditerranée au Nord, les communes Bni Gmil, Mestassa à l'Est et Bni Smih à l'Ouest, la commune rurale de M'tioua, abritait 12.076 habitants en 2004, pour une superficie de 144 km<sup>2</sup>, soit une densité de 84 habitants au km<sup>2</sup>. Elle affiche un dynamisme démographique assez fort avec un TAAM de 2,18% contre 1,8% pour la province de Chefchaouen, 1,4% comme moyenne nationale et à peine 0,7% pour la population rurale. 1.867 ménages ont été recensés; l'Indice Synthétique de Fécondité, de 4,8, est parmi les plus élevés de la zone du PAC; il dépasse même et largement la moyenne nationale qui est de 3,1 en milieu rural et de 2,1 en milieu urbain.

Le taux d'urbanisation dans cette commune est de 24.7%, supérieur à la moyenne de la province de Chefchaouen, qui est de 17%. Et c'est précisément le centre urbain de Jebha qui est à l'origine de ce taux d'urbanisation relativement élevé de la commune. De nos jours, le petit centre de Jebha est le chef-lieu de la Commune Rurale de M'tioua, abritant 2.984 habitants en 2004 contre 2.224 en 1994.

Ce petit centre a vu sa population augmenter surtout lors des années 70 et 80 du siècle dernier. En effet, si entre 1930 et 1971 (40 ans) la population n'a augmenté que de quelques 300 habitants, cette population a presque triplée en l'espace de 33 ans (entre 1971 et 2004) en passant de 1.135 à 2.984 habitants, et totalisant 659 ménages.

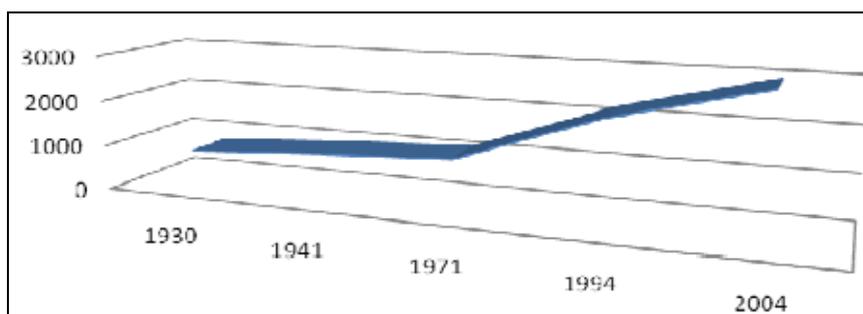
Cette progression s'est atténuée entre 1994 et 2004, où les effectifs n'ont augmenté que de 760 nouveaux habitants en 10 ans, ce qui marque la tendance générale de la stagnation de la population urbaine de la zone du PAC (désurbanisation).

Le tableau suivant retrace l'évolution démographique de la population du centre de Jebha.

**Tableau 4: Évolution de la population du centre de Jebha**

	1930	1941	1971	1994	2004
Population	794	984	1.135	2.224	2.984

Elaboré d'après: Ibn Azzuz Haquim (1952) – RGPH (2004)



**Figure 5: Evolution de la population du centre de Jebha**

## b) Urbanisation du centre urbain de Jebha

L'existence d'une installation humaine à Jebha remonte à l'époque romaine et qui correspond apparemment à Corbucla (Cubicula). Cependant Jebha<sup>2</sup>, comme noyau urbain plus ou moins organisé est apparu en 1926 sous le Protectorat espagnol, en principe comme caserne militaire et poste de vigilance de la côte méditerranéenne. En 1930, comme chef-lieu du territoire de Ghomara, ce centre était doté d'un conseil municipal, qui passe à partir de 1942 à un conseil local qui dépend de la municipalité de Chefchaouen. Déjà, et depuis sa création en 1930, l'extension territoriale de la Municipalité de Jebha était de 1.800 ha, avec une zone urbaine de 12 ha.

En 1950 le centre n'avait pas de réseau de distribution de l'eau ni de réseau d'assainissement, mais offre des rues revêtues, un service de propreté, un abattoir, des fosses septiques (26), des fontaines publiques (2) et 68 réverbères d'éclairage public, une ligne téléphonique (en 1944), une centrale thermique de 68 KVA (en 1954) et une petite industrie; la principale activité se résumait à la pêche et à l'élevage. Sans oublier une école avec cantine (80 élèves), un médecin et ses services de consultation etc. (Ibn Azzuz Haquim, 1952).

Sur le plan communication, il y a avait une ligne maritime qui longe le littoral de Ceuta à Melilla avec service postal. Par voie terrestre, l'unique connexion se faisait par la piste de Bab Tizi Yin, qui rejoint la route Tétouan-Al Hoceïma.

C'est durant les années 40 que ce centre commence à prendre forme sur le plan urbanistique, la configuration centrale du centre reste la même, c'est la périphérie qui s'est étendue d'une manière désordonnée et anarchique surtout à partir de la fin des années 70. En effet, les constructions d'avant 1954 ne forment que 15% du total, alors que le quart des constructions a vu le jour entre 1995 et 2004. Ces constructions sont représentées dans les 3/4 de maisons marocaines modernes, les bidonvilles et maisons sommaires forment près de 17% du total des habitats.

**Tableau 5: Répartition de l'habitat par type selon le RGPH 2004**

Type d'habitat	Nombre	%
Villa, niveau de villa	1	0,2
Appartement	1	0,2
Maison marocaine traditionnelle	9	1,4
Maison marocaine moderne	492	74,7
Maison sommaire ou bidonville	110	16,7
Habitation de type rural	-	0,0
Villa, niveau de villa	1	0,2
Autres	46	7,0

Source: RGPH 2004

**Tableau 6: Répartition de l'habitat à Jebha par année de construction**

Année de construction	Nombre	%
1995 à septembre 2004	152	24,4
1975 à 1994	212	34,1
1955 à 1974	165	26,5
1954 ou avant	93	15,0

Source: RGPH 2004

<sup>2</sup> Jebha, El Jebha, Al Jabha, Jebba, Yebba, Yebha, Puerto Capaz, Puerto Capax, Kābāz, Castil de Pescadores, Punta de Pescadores, Pointe des Pêcheurs, Marsa Uringa.

Même si actuellement le centre possède les infrastructures et les services de base, il reste qu'il souffre toujours de certaines déficiences devenues chroniques, notamment:

- l'enclavement et trame viaire désuète;
- le développement exclusif en centre urbain;
- le manque d'une vision valorisante de la plage et sa dégradation en conséquence;
- des problèmes de l'assainissement liquide et solide et de la pollution;
- les inondations, etc.

L'ancien plan d'aménagement, périmé depuis novembre 1996, n'a pas pu répondre aux exigences d'un centre urbain, la situation actuelle en est la preuve.

Dernièrement le SDAULMC (2005) vise à remédier à ces insuffisances et faire de Jebha un pôle important dans l'armature urbaine du littoral de la Méditerranée centrale en raison de:

- l'existence du port dont l'extension est prévue;
- la plus grande ouverture de la zone, que permettront le passage de la rocade et le programme des routes rurales;
- les potentialités touristiques et environnementales de son arrière pays immédiat;
- les projections démographiques, sur la base de l'évolution observée du taux de croissance, indiquant que la population du centre atteindra entre 3.000 et 3.500 habitants en 2012.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, l'Unité d'Aménagement de Chefchaoun comporte trois pôles qui constitueront la future structure urbaine et touristique du littoral, dont celui de Jebha, qui devrait par les aménagements proposés ainsi que le niveau élevé des équipements projetés, constituer le deuxième centre urbain de la province de Chefchaoun et devenir une petite ville à double vocation urbaine et touristique.

Ce qui ressort de ce nouveau plan d'aménagement c'est l'importance des équipements structurants qui vont occuper presque 16% de la surface totale du centre, des voiries avec 10% et les zones touristiques qui sont appelées à occuper quelques 40 ha soit 5% de la surface totale.

**Tableau 7: Superficies des infrastructures dans l'unité d'aménagement de Chafchaoun**  
(Source SDAULMC, 2005)

Composantes (en ha)	Pôle I: Kaa Asras Targha	Pôle II: Stéhat Bouhmed	Pôle III: Jebha	Total unité Chefchaouen	%
Zone d'animation touristique	18,62	7,85	7,05	33,51	0,85
Zone touristique T1	1,93	6,67	13,55	22,15	0,57
Zone touristique T2	7,48	19,71	5,05	32,24	0,82
Zone touristique T3	2,14	21,51	14,35	38,00	0,97
Zone Touristique T4	24,48	15,26	8,50	48,24	1,23
Zone d'activité	4,58	2,30	4,00	10,88	0,28
Zone d'habitat existant	28,87	93,50	66,00	188,37	4,81
Zone d'habitat à restructurer	25,68	32,00	-	57,68	1,47
Zone d'extension	53,75	15,20	26,00	94,95	2,42
Habitats dispersé	26,20	180,00	12,00	218,20	5,57
Équipements structurants	80,99	484,90	130,00	695,89	17,75
Équipements socio-collectifs	9,12	26,4	3,50	39,02	1,00
Voies	212,54	237,70	80,00	519,24	13,25
Autres zones	578,16	883,00	460,00	1921,16	49,01
<b>Total</b>	<b>1.063,53</b>	<b>2.026,00</b>	<b>830,00</b>	<b>3.919,53</b>	<b>100,00</b>

### c) Indicateurs de pauvreté

La zone du PAC, à l'image du Rif en général, compte parmi les zones les plus défavorisées du Maroc, les principaux indicateurs de développement humain y restent en deçà des moyennes nationales. La commune de M'tioua ne fait pas exception, au contraire elle accuse les tendances les plus extrêmes. En effet, cette commune abrite les ménages les plus pauvres, montre les taux d'électrification, l'AEP, l'IDH, l'IDS, les plus faibles de la zone du PAC.

Les autres indicateurs ne sont pas meilleurs; un taux d'analphabétisme élevé, avec 70,2% pour la commune (74,7% rural, 33,3% urbain (1994), les offres de soin ne dépassent pas 4 CSCA (centre de santé communal avec unité d'accouchement), 1 DR (Dispensaire rural) et 1 pharmacie. On projette de construire un autre CSCA et un autre DR.

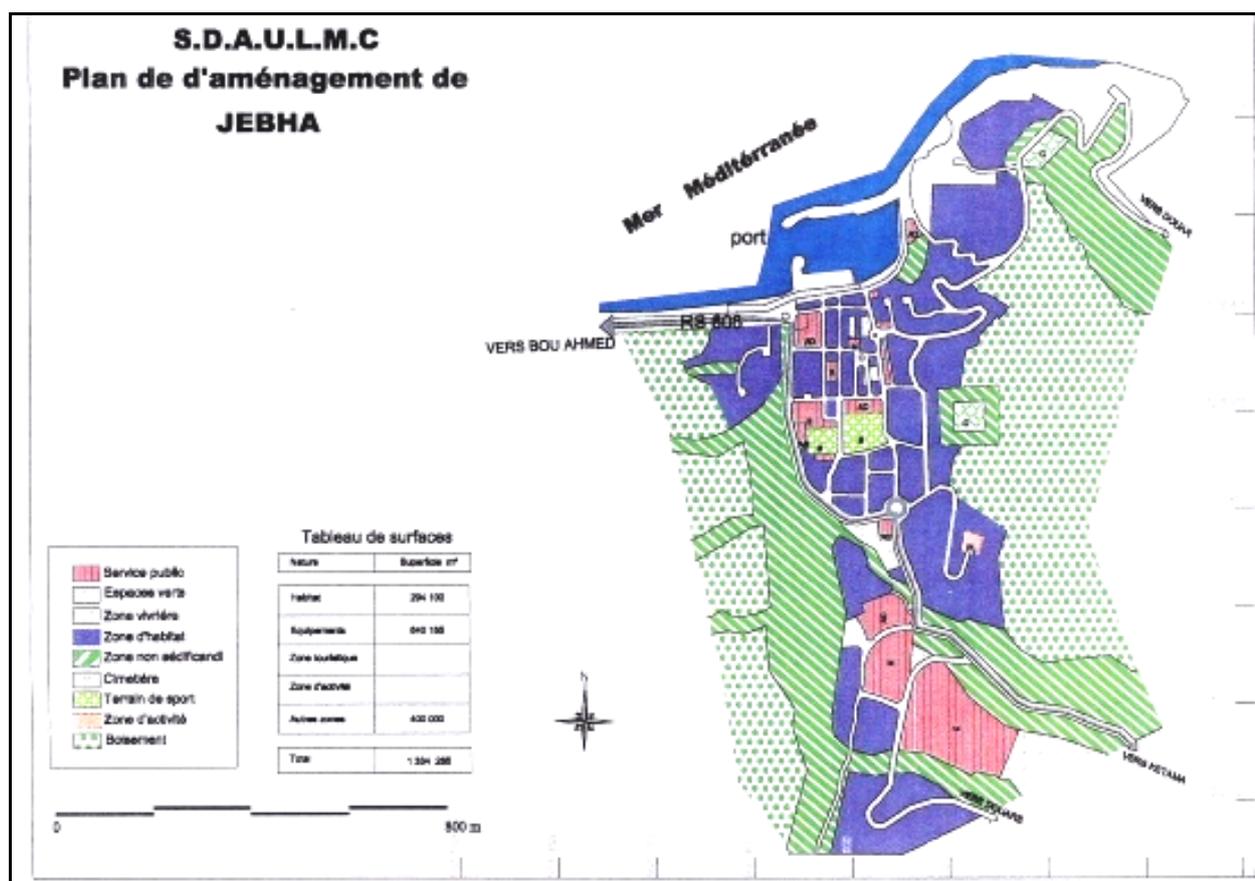


Figure 6: Plan d'aménagement de Jebha (SDAULMC, 2005)

Tableau 8: Indicateurs de pauvreté (RGPH, 2004)

Localité	Eau courante AEP (en %)	Electricité (en %)	Distance moyenne à la route goudronnée	Ménage inférieur au seuil de pauvreté relative (en %)	Ménage inférieur au seuil de la vulnérabilité (en %)	Indice de la sévérité IS	Indice de développement humain IDH	Indice de développement social IDS
M'tioua (dont le centre de Jebha)	0,6	0,7	6,7	28,4	27,2	3,8	0,43	0,13
Centre de Jebha	76,5	88,3	0,0	10,0	13,3	1,1	0,63	
Province de Chefchaouen	15,4	39,9	7,3	16,0	19,4	2,1	0,34	0,28
Province d'Al Hoceïma	33,7	61,3	6,7	12,7	13,6	1,8	0,47	0,33

---

Le centre de Jebha, comme centre urbain, montre des indicateurs de pauvreté plus atténués, ils sont largement meilleurs que la moyenne à l'échelle des provinces de Chefchaouen et Al Hoceïma, ce qui est normal vu le caractère rural des deux provinces.

Le taux d'analphabétisme reste supérieur à la moyenne nationale, avec 63,2% (49,7% masculin, 77,1% féminin), contre 43% comme moyenne nationale (30,4% masculin, 54,7% féminin).

#### **d) Analyse du contenu de la base socio-économique**

Le nom de ce petit centre „Jebha” est tiré de son site localisé au pied d'un ensemble de montagnes. El Jebha est l'équivalent arabe 'de front'; les montagnes qui entourent ce petit centre ressortent comme si la ville est le front d'une chaîne de montagnes.

Les deux principales sources de revenus pour les habitants sont la pêche et le commerce.

Le centre de Jebha dispose d'un petit port de pêche avec les caractéristiques suivantes:

- Ouvrages de protection:
  - jetée principale: 275 ml;
  - contre digue: 85 ml.
- Ouvrages d'accostage:
  - quais de 128 m à -3,80 m. hydro;
- Terre plein:
  - plate forme de 2.000 m<sup>2</sup>;
- Superstructures:
  - branchement Divers (électricité, eau...);
  - voirie: 3.000 m<sup>2</sup>;
  - voies de communications routières: le port est relié à la RP39.
- Par ailleurs, il est à signaler que le port de Jebha dispose d'une flottille de pêche composée de:
  - 10 sardiniers dont la capacité est de 230 tonnes;
  - 5 chalutiers d'une capacité de 12 tonnes;
  - 40 barques d'une capacité de 45 tonnes;
  - ces unités emploient environ 400 marins.

S'agissant de la fonction commerciale, Jebha a développé un certain nombre d'activités commerciales et de service de proximité. Le jour le plus important dans la semaine est sans un doute le mardi, le 'Tlatha'. Les habitants du centre, mais aussi des régions voisines viennent faire leurs courses à Jebha. Les magasins sont encombrés de clients, les commerçants étalent de nouveaux produits, et les rues sont remplies de fourgons et de camions.

Néanmoins, le constat le plus frappant qu'on peut ressortir de l'analyse de l'occupation par branche d'activité économique est le faible poids de la population non agricole de la commune de M'tioua, ne dépassant pas les 9% et reste ainsi le plus faible de la zone du PAC. En effet le secteur primaire – l'agriculture, l'élevage et la pêche – demeure de loin le principal employeur avec 96,1%, contre 75% à l'échelle de la zone du PAC. Vient, mais loin après, l'administration qui emploie 1,8%. Mais ce qui frappe également, c'est presque l'inexistence du fait industriel dans la commune; à peine 0,2% de la population active de la commune sont employés dans le secteur de l'industrie.

**Tableau 9: Répartition (en %) de la population active par branche d'activité économique dans la commune de Mtioua et comparaison avec les autres zones du PAC (Source: RGPH 2004)**

Localité	Agriculture	Mine	Industrie	E. E. E	B. T. P	Commerce	T. C	Services	Administr.	A.E.M. & N.D
Mtioua (dont le centre de Jebha)	96,1	0	0,2	0,0	0,6	0,6	0,4	0,2	1,8	0,0
Centre de Jebha	22,5	0	13,5	2,1	7,2	19,9	3,1	7,6	25	0,9
Littoral Chefchaouen	91,25	0	1,5	0,0	1,6	1,4	0,5	0,7	3,0	0,0
Littoral Al Hoceïma	58,7	0	5,8	0,2	9,7	6,7	3,1	4,5	8,2	0,1
<b>TOTAL ZONE PAC</b>	<b>74,9</b>	<b>0</b>	<b>3,6</b>	<b>0,1</b>	<b>5,6</b>	<b>4,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,0</b>

E.E.E = Eau, Energie et Electricité / B.T.P = Bâtiment et Travaux Publics / T.C = Transport et Communication / A. E. M. & N. D = Activité exercée hors du Maroc et Non déterminé

Au niveau du centre de Jebha, les activités sont plus diversifiées et ce sont des activités liées à l'administration qui viennent en tête et occupent le quart de la population. Viennent après l'agriculture-pêche-élevage et le commerce avec 22.5% et 20% respectivement. Ces activités restent principalement masculines, l'actif féminin ne dépasse pas 8.8% du total des actifs et dont plus de la moitié se trouve dans l'administration.

#### **Agriculture, élevage, forêt**

La Surface Agricole Utile dans la commune de M'tioua est de quelques 3.486 ha, soit 20,4% du total de la SAU de la province de Chefchaouen. Seulement 59 ha de cette surface sont irrigués, soit à peine 2% de la SAU de la commune. A l'image de toute la zone du PAC, le Melk constitue le statut juridique quasi exclusif avec 96,8% des superficies (soit 3.375 ha), viennent ensuite, loin derrière, les catégories collectif avec 2,9% (soit 100 ha) et les terres des Habous avec 0,3% (soit 11 ha).

Les principales cultures restent les céréales, et à l'image de toute la zone du PAC, elles dépassent la moitié des superficies cultivées avec 63,4% (soit 2.050 ha), viennent après les plantations fruitières avec 4% (soit 129 ha).

La commune de M'tioua possède le cheptel le plus important des communes littorales de la province de Chefchaouen avec quelques 12.414 têtes, soit 21.6% du total. L'élevage des caprins est de loin le plus dominant, avec 83,6% de l'effectif du cheptel, suivi par celui des bovins (13,7%), l'élevage des ovins ne représentant que 2,7% du cheptel.

**Tableau 10: Les principales cultures dans la commune de M'tioua**

	Céréales	Légumineuses	Cult. Maraichaires	Cult. Industrielles	Cult Fourragères	Plant. Fruitières	TOTAL
<b>Surface (ha)</b>	2.050	21	18	1.010	5	129	<b>3.233</b>
<b>%</b>	63,40	0,65	0,56	31,20	0,15	4,00	<b>100,00</b>

Source: Ministère de l'agriculture: Recensement Général de l'Agriculture, Résultats par commune, janvier 2000.

**Tableau 11: Répartition du cheptel dans la commune de M'tioua**

	Bovins	Ovins	Caprins	TOTAL
<b>Effectifs</b>	1.697	330	10.387	<b>12.414</b>
<b>%</b>	13,7	2,7	83,6	<b>100,00</b>

Source: Ministère de l'agriculture: Recensement Général de l'Agriculture, Résultats par commune, janvier 2000.

Les communes de la zone du PAC relevant de la province de Chefchaouen montrent une couverture forestière assez importante, quelques 20.870 ha. Le 1/5 de cette couverture se concentre au niveau de la commune de M'tioua, soit 4.200 ha, ce qui fait que presque 30% de la surface de la commune est couverte par la forêt.

### **Pêche**

La pêche artisanale est une activité économique principale dans la commune de M'tioua et surtout pour son chef-lieu Jebha. Cette zone présente plusieurs atouts très favorables au développement de ce secteur. Le port de pêche de Jebha est considéré comme un grand port de pêche et possède les infrastructures de pêche nécessaires. Deux autres sites, Takmout et Sidi Ftouh, classées „sites isolés sans activités balnéaires” complètent les zones qui abritent les activités de pêche dans la commune. Ce sont des sites très isolés, avec des accès très difficiles par voie terrestre et ne possédant ni infrastructure ni protection pour les pêcheurs.

**Tableau 12: Sites de pêche qui dépendent de la Circonscription maritime de Jebha**

Sites / Ports	Latitude	Longitude	Type du site	Distance par rapport au grand port le plus proche
Jebha	35°12,6 N	04°39,9 W	Port	0 Km
Takmout	35°11,3 N	04°35,8 W	SISAB	15 Km Est Jebha
Sidi Ftouh	35°10,5 N	04°31,1 W	SISAB	30 Km Est Jebha

SISAB: Sites Isolés, Sans Activités Balnéaires (Malouli et al, INRH 2008).

Le plus gros de la flottille est concentré dans le port de Jebha (sardiniers, chalutiers et barques), et emploie environ 500 marins. Les engins de pêche, à l'image de toute la région, sont très variés: Palangre, turlutte, ligne à main, trémail, filet de surface, filet de fond, senne de plage etc.

**Tableau 13: Répartition des barques par site**

Sites / Ports	Barques actives	Barques inactives	Marins employés
Jebha	51	6	400 environ
Takmout	22	-	70 environ
Sidi Ftouh	7	-	20 environ

(Malouli et al., INRH 2008, légèrement modifié)

Les espèces ciblées sont très variées, en relation avec des ressources halieutiques très diversifiées. Les barques ciblent principalement les espèces démersales de grande valeur commerciale, mais elles peuvent également pêcher des espèces pélagiques. Le nombre d'espèces pêchées et commercialisées, est considérable; il dépasse 40 espèces.

Les zones de pêches restent proches des sites d'attache à cause des moyens modestes et du manque d'infrastructures nécessaires en cas d'intempéries. Le rayon d'action de l'activité des pêcheurs, se limite en général à moins de 2 heures de navigation du site d'attache.

Les marins pratiquent d'autres activités, principalement l'agriculture, l'élevage et le commerce. Pour les sites de Sidi Ftouh et Takmout les proportions sont de presque 50% pêche; 50% agriculture, dont certains pratiquent la culture du cannabis.

### **Le problème du cannabis**

Les superficies occupées par le cannabis n'ont commencé à être connues avec un peu plus de précision qu'à partir de 2003, quand le Maroc, en collaboration avec l'Office des Nations Unies Contre le Drogue et le Crime – ONUDC – a entamé une série d'enquêtes. (Voir rapport 2005 et 2007, d'où sont tirées les

conclusions qui suivent). La production du cannabis couvrirait au Maroc, en 2004, une superficie de l'ordre de 120.554 ha, et c'est la province de Chefchaouen qui occupe largement la 1<sup>ère</sup> place, avec 62% de la superficie totale. Les superficies des autres provinces sont relativement de moindre ampleur, soit respectivement 9% de la superficie totale pour Al Hoceïma, 10% pour Larache, 12% pour Taounate et 7% pour Tétouan.

Au niveau de la commune de M'tioua l'extension de la culture du cannabis est considérée comme faible et varie chaque année. Elle couvrirait moins de 1.000 ha, probablement quelques 600 ha, ce qui ne représente même pas 1% de la surface cultivée au niveau de la province de Chefchaouen. Cette surface représenterait moins de 20% (17,2) de la SAU de la commune de M'tioua, avec une production ne dépassant pas les 500 tonnes de cannabis brut.

**Tableau 14: Culture du cannabis**

	Surface (ha)	Production (tonnes)
<b>Total Maroc</b>	120.554	98.000
<b>Chefchaouen</b>	75.195	61.485
<b>Commune M'tioua</b>	Environ 600	Environ 500

Elaboré d'après ONUDC rapport 2005 et 2007.

Sur le plan de la perception sociale, la culture du cannabis est plutôt acceptée et tolérée par la population locale. C'est une pratique connue depuis au moins 20 à 15 ans.

Le revenu par famille est estimé à 30.000 dh/famille/an, avec une grande variation d'une zone à l'autre. Mais il faut souligner que, comparativement à la moyenne nationale du PIB par habitant (13.300 dhs par habitant) le revenu généré par le cannabis, soit 3.600 dh par personne, reste très faible.

Au niveau de la province de Chefchoauen, cette contribution dans la formation brute du revenu familial ne dépasse pas les 50%. Sans oublier que la culture du cannabis occupe une proportion significative de la population active, soit à peu près 804.000 personnes dont 409.000 personnes dans la province de Chefchaouen – soit 78% de la population totale de la province.

L'impact de cette culture sur la société rifaine n'est plus à démontrer mais il est utile de revenir, sans trop de détails, sur 4 points principaux:

- destruction du paysage et dégradation des ressources naturelles;
- dynamique démographique;
- mutations des systèmes de production traditionnels; et
- revenus du cannabis.

#### Destruction du paysage et dégradation des ressources naturelles

A l'image de tout le Rif, défrichage, érosion du sol, utilisation intensive des engrais, captage abusif des eaux pour l'irrigation etc. sont de règle. Les doses d'engrais sont multipliées par trois ou quatre comparativement à celles utilisées pour les cultures céréalières et de légumineuses. L'irrigation utilise des gros moyens pour capter les eaux des oueds et des nappes.

Dans la province de Chefchaouen, la *cannabiculture* est considérée comme le principal facteur responsable de la régression inquiétante de l'espace forestier.

Mais du moins, au niveau de la commune de M'tioua il paraît que le statut juridique des terres collectives et les Habous les épargne de cette dégradation.

#### Dynamique démographique

Sur le plan démographique, l'introduction du cannabis au niveau de la Commune de Mtioua ne semble pas avoir joué le même rôle que dans les autres zones de culture du cannabis. En effet, si pour les autres communes, après une période d'émigration durant les années 70, l'introduction du cannabis a joué un rôle

---

primordial dans la stabilisation de cette population et son accroissement entre 1982 et 1994, au niveau de cette commune, c'est plutôt une chute de la population qui a été notée, qui est passé de 13.493 en 1982 à 9.736 habitants en 1994, jusqu'en 2004, la commune n'a pas pu récupérer sa population de 1982. N'empêche que le TAAM de la commune reste élevé (2,18%).

La culture du cannabis est un phénomène social, elle est réputée comme étant très consommatrice en main d'œuvre, quelques 100 journées par hectare, à l'origine donc d'un net mouvement migratoire intra-provinces.

#### Mutations des systèmes de production traditionnels

Cet impact social se manifeste aussi par les mutations introduites par l'économie du cannabis dans les systèmes de production traditionnels qui sont profondes et parfois irréversibles. Ces mutations ont touché les activités agricoles, qui ont à cet effet enregistré un recul net, avec surtout:

- **l'élevage traditionnel:** Il s'agit essentiellement de l'élevage caprin et bovin qui se menait intensivement en forêt. Sa régression, constatée partout dans le Rif central quelque soit l'intensification de la pratique du cannabis. Une régression en relation avec la dévalorisation du travail agricole, surtout dans l'élevage, et principalement de la part des jeunes de la zone qui sont fortement impliqués dans la culture du cannabis.
- **déstructuration et déperdition des savoirs et savoir-faire locaux:** La monoculture du cannabis a profondément modifié les pratiques agricoles et les savoir-faire locaux et a engendré une dépendance quasi-totale de cette culture dans certaines zones. Une culture dominante à l'origine d'une acculturation de plus en plus accentuée des populations rifaines.

Cette dépendance entraîne aussi une vulnérabilité des revenus des ménages. Les variations des prix et méventes sont de règles, elles sont dues aux difficultés de déplacement des intermédiaires et surtout lors du durcissement des campagnes de contrôle.

#### Revenus du cannabis

Le cannabis a permis dans ces zones l'investissement dans des activités génératrices de revenus: pêche, tourisme local, élevage laitier, etc.

*La pêche* bénéficie encore d'une grande estime de la part des populations. Elle amène une grande partie du revenu nécessaire aux exploitations pour assurer les dépenses quotidiennes, même pour celles qui pratiquent en même temps la culture du cannabis et l'élevage. En ce sens, les revenus procurés par le cannabis ont permis la modernisation de cette activité et donc améliorer sa rentabilité.

*Naissance des activités touristiques:* Certaines activités touristiques ont commencé à voir le jour dans la région et surtout au niveau de l'espace côtier, où maisons de location par des autochtones, gîtes ruraux, et des activités touristiques „endogènes” émergent. Les revenus de la culture du cannabis ont ainsi permis ces investissements, au moins en partie. Cela implique aussi bien un grand degré d'ouverture de ces populations (réception des étrangers) que la recherche d'opportunités d'investissement. Des atouts essentiels pour le développement local.

### **e) Le patrimoine historique et culturel**

#### ***Introduction***

Le Rif central renferme de grandes richesses culturelles, (sites archéologiques, monuments historiques...). L'étude et la valorisation de ce patrimoine constituent d'une part, une base pour la connaissance et la compréhension des sciences historiques et archéologiques et d'autre part, un moyen de développement humain et économique pour la région.

A Jebha les traces du site archéologique médiéval se trouvent au sommet de la montagne qui domine la ville comme il a été mentionné par les sources médiévales, mais aucun vestige n'est visible aujourd'hui. Les structures de l'enceinte, mentionnées dans les sources historiques, ont été détruites et emportées par l'érosion.

---

## **Historique de Jebha**

El-Jabha signifie en langue arabe le „front”; ce nom lui est attribuée du fait que la ville est entourée par des montagnes de sorte à ce que elle apparaisse comme le front formé par la chaîne de ces dernières.

La première mention de la ville remontait au début du 16<sup>ème</sup> siècle par Jean Léon l'Africain dans son ouvrage, *Description de l'Afrique*<sup>3</sup>. Il la décrit comme *une petite ville bâtie par les indigènes et bien entourée d'une enceinte sur le bord de la mer. Ce dernier signale que la petite bourgade est parfois habitée, parfois ne l'est pas suivant les ressources dont disposent ceux qui l'ont gouvernée et la garde militaire dont ils disposent*<sup>4</sup>. Cette mention correspond à la phase liée aux pressions chrétiennes, portugaises puis espagnoles, prolongement de la Reconquête péninsulaire, suivie de la prise de plusieurs places ou îlots comme à Badis et à al-Mazamma. L'expansion portugaise sur les côtes marocaines entamée dès 1415 par la prise de Sabta (Ceuta), voit ses effets accrus par la pression castillane à l'issue de la reconquête du royaume de Grenade. La vie urbaine disparaît de la côte et le peuplement de la zone septentrionale du Maroc s'en trouve totalement bouleversé: afflux de réfugiés andalous, puis morisques, dépeuplement croissant de la frange côtière et repli des populations vers l'intérieur, sont les signes de ce bouleversement. Une ville importante est cependant fondée dans les Jbala, Chefchaouen en 1471, grâce à l'impulsion de ces populations. Ville forte toute dédiée à la défense de la côte et à la guerre sainte. Parallèlement, une campagne de défense et surveillance des côtes est entreprise, par la construction en particulier d'une ligne de tours de vigie de Badis à Tétouan.

La petite ville de Jabha était entourée d'un territoire riche en sources et en forêts mais il n'y avait dans cette localité aucun bâtiment ni aucun logement sauf le mur d'enceinte qui est bien construit<sup>5</sup> (une forteresse). Les ruines de Jabha médiévales se trouvaient sur le plateau qui existe au sommet de Ras (tête) de Jabha, qui domine Puerto Capaz entre l'anse Sidi Attar et celle des traîtres à l'embouchure de l'oued Ouringa et sur la pointe des pêcheurs<sup>6</sup>.

Quant à la *description nautique*, elle mentionne, à l'anse des traîtres, à l'Est de Jabha, à l'ouest d'une falaise dominée par une montagne élevée, une tour ruinée<sup>7</sup>. La carte allemande porte bien une colline notée „el-borch” tour en arabe. Ce système de tour de vigie et de surveillance est très répandu sur la côte méditerranéenne du Rif. D'autre part, le port de Jabha était une étape importante pour la navigation à l'époque médiévale et antique car il représente un abri sûr contre les vents violents de l'Est ou d'Ouest pour les bateaux qui longeaient cette côte.

Actuellement, il n'y a plus de traces visibles, ni de cette tour, ni du mur de l'enceinte de la ville médiévale d'al-Jabha.

Aujourd'hui, Jabha, est une petite ville de pêcheurs située au bord de la mer. Cette bourgade très espagnole est la capitale du district de Mtiwa (province de Chefchaouen, région de Tanger-Tétouan). Elle se retrouve ainsi à proximité des villes de Chefchaouen et de Tétouan à une centaine de kilomètre. Pour un repérage plus précis de la ville, les coordonnées géographiques sont; latitude: 35°12'23” Nord et longitude: 4°41'44” Ouest. En somme, les conditions géographiques de la ville sont très attractives.

La ville se distingue, également, par son port de pêche, son souk du mardi, sa mosquée moderne, ses plages attractives et ses quelques monuments datant de l'époque du protectorat espagnol (écoles, maisons, tribunal et coupoles de saints...).

---

<sup>3</sup> Jean Léon l'Africain *description de l'Afrique*, Paris 1956, T.1. p.277.

<sup>4</sup> Ibid; p.277.

<sup>5</sup> Ibidem.

<sup>6</sup> C. Pereda Roig, *Itinerarios arqueológico de Gomara la costa*. Tétouan 1954, p.444, pl.II.

<sup>7</sup> Cressier .P „La tour de Mastasa” *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, T. XV. p.459.

---

### ***La mise en valeur des richesses culturelles et naturelles de la ville***

La ville côtière d'Al-Jabha, est un exemple de ville qui a su mettre en valeur tout ce qu'elle possédait comme richesses naturelles, pour devenir en fin de compte l'une des villes côtières les plus importantes de sa région.

L'exploitation de la mer dans cette ville débuta dès les années 1950 avec la construction d'un petit embarcadère d'environ 20 m par les Espagnols.

Avec le temps, ce petit point d'abordage va progressivement devenir un véritable port capable d'accueillir tout type de bateau de pêche, petit comme grand, de même que des bateaux européens qui peuvent y faire une halte lorsqu'ils sont de passage sur la rive sud de la Méditerranée. Il faut dire aussi que la création de ce port donné un plus à l'économie de la ville car la mer à cet endroit est particulièrement riche en poisson.

La population ne manque pas ainsi d'activités lucratives grâce à la pêche devenue possible en plus de l'agriculture, du commerce et des échanges qui y sont également très prospères. Jebha possède aussi, de nombreuses plages qui deviennent de plus en plus fréquentées par les touristes nationaux et internationaux.

### ***Les monuments à étudier et sauvegarder à Jabha***

#### ***a) Les monuments funéraires***

Au sommet de la montagne qui domine la ville, il ya deux coupoles très bien conservées même si elles sont contemporaines. Il s'agit du mausolée de Sidi Yahya al Wardani et sidi Sb'a ou Abou Sb'a.

La chambre funéraire des deux mausolées est une salle carrée, surmontée d'une qubba (coupole). Les quatre angles des murs qui portent la calotte hémisphérique sont surmontés de merlons en dents de scie. La porte aménagée au milieu de la façade ouest, s'ouvre par un arc brisé et flanquée d'une petite fenêtre de part et d'autre.

#### ***b) les vestiges militaires de protectorat espagnol***

Il s'agit de deux grandes pièces, aménagées sur la montagne dominant la ville du côté nord-ouest. Ces deux salles qui ont servi comme chambre pour la garnison espagnole à l'époque ou d'entrepôts ont perdu aujourd'hui leur toit à deux pentes.

### **Conclusion**

Le site décrit nécessite des mesures d'étude, de protection et de mise en valeur distincts. Les risques d'agression sont liés, avant tout, à l'expansion touristique, à la croissance démographique et économique locale.

Comment peut-on rendre compatible cette croissance inévitable de l'habitat et des activités humaines (touristique et urbanistique) sur la frange littorale des sites avec ce patrimoine historique?



**Photo 2: La coupole de Sidi Wardani**



**Photo 3: Coupole au dessus de la ville (Sidi Sb'a)**



**Photo 4: Entrepôt espagnol**

### 3.2 Diagnostic: Approche AFOM

L'analyse du bilan de la zone pilote de Jebha a été effectuée conjointement par l'équipe GIZC, les équipes thématiques et transversales. Les principaux éléments, en termes de „atouts”, „faiblesses”, „opportunités” et „menaces” du modèle AFOM, qui ressortent de cette analyse et qui aideront à la traduction en objectifs, sont représentés de manière synoptique dans la matrice ci-dessous:

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paysage exceptionnel (terrestre &amp; sous-marin)</li> <li>▪ Bonne qualité des plages et des eaux de baignade</li> <li>▪ Abondance relative des ressources en eau</li> <li>▪ Biodiversité terrestre et marine très riche</li> <li>▪ Bonne couverture forestière et fond marins très diversifiés</li> <li>▪ Population jeune</li> <li>▪ Richesse culturelle</li> <li>▪ Richesse naturelle</li> <li>▪ Vieille paysannerie</li> <li>▪ Société civile active</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enclavement et sous-équipement</li> <li>▪ Relief accidenté et matériaux tendres</li> <li>▪ Plages très réduites</li> <li>▪ Ressources en eau vulnérables (Exploitation incontrôlée)</li> <li>▪ Dégradation sévère des ressources naturelles</li> <li>▪ Risques naturels (inondations, glissement de terrain, pollution, etc.)</li> <li>▪ Culture du kif</li> <li>▪ Manque de concertation dans la décision</li> <li>▪ Décalage entre les textes et la réalité</li> <li>▪ Défaut d'application</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rocade méditerranéenne et Programme des routes rurales</li> <li>▪ Documents d'aménagement du littoral (SDAULMC, PA)</li> <li>▪ Possibilité d'utilisation de la côte sur une grande période de l'année</li> <li>▪ Présence de SIBEs</li> <li>▪ Sanctuaire des espèces rares et menacées</li> <li>▪ Peu urbanisé</li> <li>▪ Prise de conscience de la société civile</li> <li>▪ Contexte international porteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte de qualité des paysages</li> <li>▪ Zone à risques (sismique, inondation &amp; submersion marine, mouvements en masse)</li> <li>▪ Dégradation des ressources &amp; Perte de la biodiversité</li> <li>▪ Déforestation / Érosion &amp; Stérilisation des sols</li> <li>▪ Pêche au chalut et au filet maillant dérivant (près des côtes) / Pêche illicite</li> <li>▪ Urbanisation sauvage le long de la rocade</li> <li>▪ Problèmes d'assainissement liquide et solide</li> <li>▪ Extension de la culture du kif en l'absence d'alternatives</li> <li>▪ Dispersion des efforts et Désengagement</li> </ul>

---

## 3.3 Stratégie d'action

### 3.3.1 Objectifs généraux

Lors des ateliers participatifs d'Al Hoceïma et de Jebha, et partant de la présentation de l'information existante et des grands défis à surmonter au regard de la GIZC, les acteurs locaux ont pu, en plus de compléter l'information existante, discuter entre eux des défis et des enjeux touchant leur territoire.

Ces ateliers ont ainsi permis:

- de faire une analyse des parties prenantes locales, afin de mieux comprendre les enjeux, les conflits, et identifier les acteurs clefs à impliquer dans le processus. A cet égard, et dans une démarche participative, un '*Comité de suivi et de pilotage*' a été créé et ce pour la formulation et l'application du Plan d'Action (PA).
- d'identifier et de décrire, à partir du diagnostic, et avec les acteurs locaux, les problématiques, leurs causes, leurs effets et les enjeux développement.

Cette démarche est une initiation au travail en groupe; elle vise à placer les parties prenantes au projet en situation réelle pour se confronter aux contraintes d'application des principes fondamentaux de la GIZC et ainsi les pratiquer et se les approprier. Elle a ainsi permis de préciser, avec les acteurs locaux, les objectifs de l'action pilote et ceux du Plan d'Action GIZC local et qui sont les suivants:

#### Objectifs de l'action pilote

- Formulation d'un PA local relatif à la GIZC pour le littoral de Jebha;
- Instaurer et renforcer les capacités d'une structure locale de coordination pour le suivi de l'application de ce PA.

#### Objectifs généraux du PA GIZC local

- Renforcer la capacité des acteurs locaux (décentralisation);
- Promouvoir et soutenir le développement durable des ressources côtières;
- Fomenter la sensibilisation et l'éducation sur la GIZC;
- Proposer des actions et des directives pour prévoir et réduire les impacts défavorables sur la zone côtière.

Les objectifs ainsi identifiés d'un commun accord, et comme réponse au diagnostic, établissent le chemin à suivre pour configurer un modèle de gestion intégré du littoral de Jebha. De là ils définissent les aspects que la majorité des acteurs locaux et experts considèrent nécessaires à aborder.

Une fois ces objectifs identifiés, reste à définir quelles sont les actions ou projet possibles permettant de limiter les contraintes et de favoriser les atouts et donc d'atteindre ces objectifs. Un processus établi en 3 phases:

- **1<sup>ère</sup> phase**, active, de proposition active, où l'ensemble des acteurs locaux, lors des ateliers, discute des changements envisageables et les actions pour y parvenir;
- **2<sup>ème</sup> phase**, passive, où toutes les propositions sont soumises à un travail de séparation, de réorganisation et de reformulation, pour éliminer toute confusion;

Sur l'ensemble de ces actions des critères *de faisabilité* seront appliqués afin de donner un niveau de priorité à ces projets (sur la base du constat que les ressources humaines et financières sont limitées et on ne peut pas tout faire dans l'immédiat).

Les actions prioritaires, choisies donc, seront étudiées en détail, afin de les rendre présentables à un éventuel bailleur de fonds soit-il national ou international.

- **3<sup>ème</sup> phase**, active, est de présenter les actions/projets choisis aux acteurs locaux, de les discuter, voir s'ils sont conformes à leur proposition initiale, si la priorisation est en accord avec leur vision et enfin les valider.
- Delà le principe, de *participation & intégration*, préconisé pour l'élaboration du PA local se trouve accompli.

---

### 3.3.2 Modalités de mise en œuvre

#### a) Programmation des actions au niveau du territoire

**Objectif: Assurer la programmation des actions à la base par les populations**

##### *Connaissance des partenaires*

Des plans de communication ont été réalisés et adaptés aux différentes étapes du processus de communication qui vise à mettre en place un programme participatif concernant les activités de l'action pilote Jebha et impliquant le public, les associations locales, les groupes professionnels, la communauté scientifique, les média et autres groupes (selon l'analyse des parties prenantes qui a été exécutée).

- **Orientations de Sa Majesté Le Roi** d'abord dans le discours du trône du 30 juillet 2009 en appelant à l'élaboration d'une charte nationale sur l'environnement, ensuite lors de la réunion présidée par Sa Majesté le 24 septembre 2009 et entièrement consacrée à l'environnement en insistant sur l'obligation pour les projets notamment touristiques d'obéir à un cahier de charges précis, et enfin, dans le message royal à la rencontre internationale sur les changements climatiques le 16 octobre dernier réitérant les instructions royales au gouvernement pour que les questions environnementales soient au cœur des programmes de développement en adoptant une démarche participative et intégrée.
- Sensibilisation / Prise de conscience

##### *Relier et étudier*

La situation de l'action pilote de Jebha diffère complètement de celle de Souani. En effet celle de Jebha n'est qu'au stade de programmation et de recherche de mécanisme et développement, alors que celle de Souani est à un stade plus avancé, d'ailleurs elle constitue un cas d'études, pour apprendre relier et étudier les complications que a connu l'action de Souani pour justement éviter ces difficultés au niveau de Jebha.

Aussi il faudra commencer dès le départ impliquer les parties prenantes profitant du savoir faire dont ils ont bénéficié au sein du Projet PAC Maroc, en commençant par séparer les spécialités des groupes thématiques pour que chaque groupe puisse se pencher sur une thématique parmi les problèmes identifiés ci-dessus, ainsi évitant le chaos noté dans l'expérience de Souani où les acteurs ont voulu défendre tous les thèmes à la fois, ce qui a créé des disputes.

##### *Modéliser et explorer*

Cette phase aborde également par la méthode des scénarios la réalisation du schéma de présentation graphique AMOEBA; sorte de courbes qui incluent tous les indicateurs clés et prioritaires définis durant les Ateliers „Destination et Analyse de Durabilité” précédents (et à venir) les propres parties prenantes concernée par l'action pilote selon chaque groupe thématique: Population locale, ONGs, Administration, politiques, scientifiques etc.

La recherche des solutions des problèmes identifiés pour chaque groupe se base sur le savoir faire de chaque membre qui représente un savoir faire local d'une interface donnée selon son avis en tant que partie prenante selon l'analyse des parties prenantes des comités de suivi de l'action pilote. Les trois groupes thématiques qui doivent se créer seront:

- groupe de l'action „Investissements et rendement de l'action pilote”;
- groupes de la conservation du patrimoine;
- groupe de la conservation environnementale.

Pour l'identification et l'hierarchisation des problèmes correspondant à chaque thématique à part, dès lors la réunion des différentes conclusions et prérogatives en cherchant les synergies, des éléments clés seront les indicateurs de durabilité pour une action pilote durable. Pour ceci la composition de chaque comité doit être équilibrée pour un bon transfert et échange du savoir faire local (utile et nécessaire par les propres autochtones). Ce transfert doit être soutenu par les services techniques sur le plan institutionnel et

---

juridique en consultation avec les experts scientifiques. Ce processus doit aboutir à des recommandations harmonieuses et applicables:

Identification des problèmes prioritaires de chaque groupe thématique

Groupe de la conservation environnementale:

- la coupe de bois excessive en amont, pratiqué surtout par les nouveaux habitants qui ont émigré du monde rural et se sont installés à la périphérie du centre dans des habitats précaires, a également contribué à accélérer l'érosion des sols et augmenté les sédiments charriés vers la côte.
- la pêche: le port est à un stade de pollution très avancée, car il est le réceptacle des eaux usées et des déchets solides. Les pêcheurs utilisent souvent l'eau du port pour nettoyer leurs poissons.

Le Comité de préservation du site écologique est composé par:

- un représentant de la commune de Jebha;
- un représentant de la province de Chafchaouen;
- un représentant du Secrétariat d'Etat pour l'Environnement;
- un représentant de chaque ONG à thématique de protection de l'Environnement;
- un représentant des Eaux et Forêts;
- un comité d'expert des entreprises „Ingénieurs Architectes”; etc.
- comité de l'Investissement et du développement /rentabilité.

Groupe des aspects économiques:

- Problème des inondations récurrentes du centre, en raison notamment de l'encombrement des canalisations par les sédiments et toute sorte de déchets charriés par les trois oueds qui traversent le centre. Malgré le curage réalisé par la Commune, ces canaux drains, construits déjà du temps du protectorat espagnol pour une population restreinte n'assurent plus leur fonction de drains et sont à l'origine des inondations.

Le Comité des aspects économiques est composé par:

- un représentant pour chaque commune de Jebha;
- un représentant du la province de Chefchaouen;
- un représentant du CRI de Tanger;
- un représentant de chaque ONG à Thématique de développement;
- un représentant du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace;
- un représentant de l'Agence urbaine de Tétouan;
- un comité d'expert des sociétés et entreprise pour chaque projet qui va avoir lieu „Ingénieurs architecte etc.”A identifier „,

Groupe de la conservation du patrimoine et aspect socio culturel:

- enclavement physique et marginalisation;
- liaison étroite entre le centre urbain et son arrière pays rural;
- manque d'eau potable: raccordement partiel, recours aux puits;
- lenteur dans l'élaboration et l'application du Plan d'Aménagement de Jebha (6 ans) et qui est semble-t-il encore en cours d'homologation;
- absence d'espaces pour jeunes;
- absence d'infrastructures de base (eau et électricité) dans les établissements scolaires
- destruction des canalisations d'adduction d'eau potable et perturbation de l'alimentation du centre à cause des travaux de la rocade.

Le comité des aspects socioculturels et préservation des sites et monuments composé par:

- un représentant pour chaque commune Jebha;
- un représentant du la province de Chefchaouen;
- un représentant du CRI de Tanger;
- un représentant du Ministère de la culture;
- un représentant de chaque ONG à thématique culturelle et préservation du patrimoine;
- un représentant de l'ONEP;
- archéologues et experts sur le thème de la préservation des monuments et sites archéologiques.

---

*Recherche de solutions / Valorisation du savoir-faire local et Instauration d'un partenariat*

Interaction des avis des différents groupes (Groupe des industriels, Groupes de la conservation du patrimoine, Groupe de la conservation environnementale) afin de trouver un compromis qui est une résultante de solutions globales pour l'action pilote définie, tout en définissant les responsabilités de chaque partie prenante dans l'espace et le temps.

Une démarche pareille a été d'ailleurs mise en place au niveau de l'autre action pilote Souani, dont il faudra tirer directement les résultats conséquents.

**Résultat principal de la phase 1:**

Volonté d'agir des différents partenaires administratifs locaux et centraux, sociaux et définition des responsabilités de chacun.

**b) Réalisation et gestion du programme**

**Objectif: Garantir la réalisation et la gérance des actions ainsi que la gestion des programmes.**

*Organisation de la prise en charge des actions programmées*

Une feuille de route pour les actions à venir devrait se baser sur les étapes mêmes de cette démarche participative pour chacune des activités considéré par chaque groupe thématique en concertation avec tous les acteurs.

Les activités à mener doivent sortir des recommandations de l'Action Pilote Jebha, toutefois des adaptations seront envisageable selon les actions qui se feront au sein de la zone de Jebha.

La prise en charge de l'ONG AGIR des actions de sensibilisation et de participation au-delà des échéances du projet PAC Maroc pour assurer la coordination et la continuité des actions Pilotes ainsi que la démultiplication de ce savoir faire par le consultant National est indiquée.

*Recherche – Amélioration par formation thématique*

L'amélioration par formation thématique qui coïncide avec l'aspect horizontal de l'activité „participation et sensibilisation” a fait que tous les acteurs opérant au sein de la zone de l'action pilote Jebha ont d'ores et déjà profité d'une formation continue souple, au sujet des différentes thématiques du PAC Maroc et ont acquis de nouvelles notions sur

- La GIZC avec toutes ses composantes, tel:
  - la Gouvernance;
  - l'Analyse de Durabilité;
  - la Démarche participative.

Cependant une formation thématique au profit des autochtones est souhaitable pour l'essor de la zone (voir détail plan d'action Jebha Annexe 1).

*Auto-évaluation des actions en cours*

Le choix de l'action pilote Jebha à Tétouan ainsi que leur présentation à Jebha puis à Al Hoceïma qui ont connu un débat agité, est une bonne évaluation d'implication réelle et sincère de la part des participants; une implication grandissante durant les dernières visites que a effectué le Consultant National à Jebha où même des propositions de projets avec les pêcheurs ont été déjà rédigées et soumises pour financement spécialement celles concernant l'activité de pêche vu l'expérience de AGIR dans ce domaine.

---

**Résultat principal de la phase 2:**

Engagement et prise de décision concertée ainsi le choix des critères et des indicateurs dans les activités de la GIZC se sont faits selon les normes requises de choix démocratique des activités.

**c) Suivi évaluation du processus**

**Objectif: Faire un suivi évaluation concerté des actions en cours avec tous les intervenants**

***Évaluation globale des résultats, du processus, de la participation et de l'engagement solidaire***

Évaluation globale des résultats, du processus, de la participation et de l'engagement solidaire par rapport aux problématiques identifiées pendant la phase de référence initiale propres à l'Action Pilote de Jebha, selon les responsabilités et les prises en charge des tâches et des implications prédéfinies et recommandées pour chaque partie prenante au niveau central et local.

En effet un partenariat entre la commune de Jebha et l'Association AGIR va naître à la demande des parties prenantes pour assurer l'essor des activités d'autopromotion qui doivent suivre de manière continue afin d'activer tout le plan d'action proposé pour cette action pilote.

Un autre partenariat va voir le jour entre AGIR et la coopérative des Pêcheurs de Jebha.

**Résultat principal de la phase 3:**

Evaluer les résultats obtenus en terme de rigueur et de conformité d'application des recommandations prises pour la solution des problèmes diagnostiqués pendant la première phase de la situation de référence une fois le processus de développement entamé .

**d) Autopromotion et auto-développement local**

**Objectif: Assurer l'acquisition progressive et maîtrise des outils pour un auto développement local**

***Retour à la phase de programmation et aux différentes étapes***

Retour à la phase de programmation et aux différentes étapes des deux actions Pilotes de Souani et celle de Jebha, y compris sensibilisation si nécessaire.

***Programmation et réalisation / évaluation d'actions de développement***

Programmation et réalisation/évaluation d'actions nouvelles de développement, notamment le partage du savoir faire entre les deux actions tout en démultipliant des actions similaires aux actions pilotes, en les adaptant aux nécessités et besoins diagnostiquée lors des opérations récurrentes de l'évaluation, spécialement si on considère que les problématiques sont presque similaires au sein de la zone côtière du Rif Central, et que le choix des actions pilotes a été judicieux à cet égard en prenant un éventail de contraste assez important s'agissant de la plus large vallée au sein du PAC qui est celle de Souani comparée à la vallée de Jebha parmi les plus petites vallées et les plus étroites.

On peut à priori prévoir d'ores et déjà que les leçons apprises dans chaque action pilote peuvent ainsi influencer de manière significative sur l'éminence d'une approche de bassin versant dans toute action de développement durable dans la zone du Rif Central.

**Résultat principal de la phase 4:**

Solidarité et continuité de l'engagement de l'ensemble des partenaires au sein de chaque action pilote.

---

## 3.4 Plan d'actions

### Introduction

L'élaboration du PA local part du principe de *participation & intégration*, il est envisagé pour permettre à l'ensemble des acteurs locaux de préciser leurs objectifs dans des documents discutés avec et par eux, ce qui suppose donc un travail transversal, un décloisonnement des objectifs et un apprentissage réciproque de tous ces acteurs.

Il est élaboré aussi dans une démarche de développement durable ce qui implique que l'on parte des réalités et des spécificités du territoire concerné et que l'on adapte la démarche aux moyens socio-économiques de ce territoire.

#### 3.4.1 Identification des objectifs spécifiques et prioritaires

Lors du l'atelier d'Al Hoceïma et partant de la présentation de l'information existante et les grands défis à surmonter au regard d'une GIZC locale, les acteurs locaux ont pu, en plus de compléter l'information existante, de discuter entre eux des défis et des enjeux touchant leur territoire.

De ce fait, cet atelier a permis:

- de faire une analyse rapide des ces acteurs afin de mieux comprendre les enjeux, les conflits, et voir les acteurs clefs à impliquer dans le processus. A cet égard, et dans un but participatif, un '*Comité de suivi et de pilotage*' a été créé et ce pour la formulation et l'application du PA.
- a partir d'un diagnostic succinct, l'identification et description, par les acteurs locaux, des problématiques, leurs causes, leurs effets et enjeux.

Une activité qui peut être présentée, en partie, comme initiation au travail en groupe, et qui a permis de préciser: les objectifs de l'action pilote et ceux du PA GIZC local (voir Tableau 15).

Les résultats et les conclusions de l'atelier d'Al Hoceïma, ont permis la formulation de la structure générale du PA. Cette structure a été présentée aux acteurs locaux lors de l'atelier de Jebha comme plateforme de discussion. Une large discussion qui a suivi la présentation a permis de

- consolider un peu plus le travail de groupe;
- de partager et de valider le diagnostic;
- d'identifier des objectifs stratégiques et spécifiques; et
- de proposer une série *d'actions ou projets possibles*, comme réponse aux diagnostics.

Un ensemble de 7 lignes d'action et 15 objectifs spécifiques ont été identifiés pour les 3 objectifs stratégiques retenus (Tableau. 16).

**Tableau 15: Objectifs de l'action pilote et du Plan d'Action**

Objectifs de l'action pilote	Objectifs généraux du PA GIZC local
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Formulation d'un PA local relatif à la GIZC pour le littoral de M'tioua.</li><li>▪ Instaurer et renforcer les capacités d'une structure locale de coordination pour le suivi de l'application du PA local GIZC.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer la capacité des acteurs locaux (décentralisation).</li><li>▪ Promouvoir et soutenir le DD des ressources côtières.</li><li>▪ Fomenter la sensibilisation et l'éducation sur la GIZC.</li><li>▪ Proposer des actions et des directives pour prévoir, mitiger les impacts défavorables sur les ZC.</li></ul>

### 3.4.2 Proposition d'actions

Il s'agit de passer des objectifs de développement à des activités/projets concrets pour achever ces objectifs.

Le principe du Plan local GIZC est de gérer les causes de changement actuelles et envisageable identifiées dans le diagnostic dans l'objectif de parvenir à créer un futur souhaitable. Un „futur souhaitable” qui revient aux acteurs locaux sa définition, dans notre cas sous formes d'un ensemble de propositions d'actions ou de projets, qui sont identifiés comme réponse aux diagnostics, permettant de limiter les contraintes et de favoriser les atouts pour d'atteindre les objectifs spécifiques.

Sauf que dans l'ensemble des propositions des acteurs, réunis lors des deux ateliers, règne une confusion entre *objectifs* et *actions*. Pour la séparation, on est parti d'un critère simple, c'est celui de savoir si notre „Action-projet” propose quelque chose de pratique et bien ciblé, pour lequel on peut bien identifier des moyens en ressources financières, techniques et humaines. Ainsi l'ensemble des propositions a été soumis à un travail de séparation, de réorganisation et de reformulation.

Le tableau 17 donne le détail de cette opération de proposition d'actions/projets.

**Tableau 16: Lignes d'actions et objectifs spécifiques du PA**

Objectifs stratégiques	Lignes d'action	Objectifs spécifiques
P. Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	P1. Gestion intégrée des ressources naturelles	P11. Maintenir le niveau actuel de superficies boisées (forêts) à l'horizon 2025
		P12. Gestion des ressources en eau
		P13. Protection de la biodiversité (marine) et Préservation des sites sensibles naturels
		P14. Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés & Lutte contre les sources de pollution
		P15. Prévenir la surexploitation des ressources halieutiques
	P2. Garantir l'attractivité des territoires et réduire leur vulnérabilité	P21. Maîtrise de l'urbanisation du littoral de Jebha
		P22. Prise en comptes des risques dans les programmes de Gestion et de développement
	P3. Promotion de la vocation touristique et de loisirs du littoral (dans une approche de DD des ressources côtières)	P31. Valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel du littoral de Jebha
		P32. Encadrer tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites sensibles
A. Amélioration du niveau de vie de la population locale	A1. Amélioration du niveau de vie de la population rurale	A11. Diversification des activités de la population rurale et Amélioration de la production agricole
		A21. Appui à la production de la pêche artisanale
	A2. Amélioration du niveau de vie de la communauté de la pêche artisanale	A22. Diversifier les sources de revenu de la communauté de pêche artisanale
R. Renforcement des capacités de bonne gouvernance locale	R1. Améliorer le contexte de gestion des zones côtières et marines	R11. Renforcer les capacités des intervenants en matière de GIZC
		R12. Sensibilisation, information, implication des acteurs et des citoyens
	R2. Réduction de l'exclusion sociale (dans un cadre de Gestion des Conflits)	R21. Réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale

**Tableau 17: Cadre logique du développement du Plan d'Action GIZC de Jebha**

Objectifs stratégiques	Lignes d'action	Objectifs spécifiques	Actions / projets	Projets sélectionnés et coûts estimés
<p><b>P-</b> Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel</p>	<p><b>P1.</b> Gestion intégrée des ressources naturelles</p>	<p><b>P11.</b> Maintenir le niveau actuel de superficies boisées (forêts) à l'horizon 2025</p> <p><b>P12.</b> Gestion des ressources en eau</p> <p><b>P13.</b> Protection de la biodiversité (marine) et Préservation des sites sensibles naturels</p>	<p><b>P111.</b> Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers.  <b>P112.</b> Délimitation et enregistrement des aires forestières.  <b>P113.</b> Plan de gestion du pâturage (réduction de la pression du pâturage et limiter les risques d'incendie).  <b>P114.</b> Plan de Gestion de la production de bois de feu.  <b>P115.</b> Plan de gestion de coupe de bois par les Eaux et forêts (Réglementation des permis).  <b>P121.</b> Analyse de l'état de lieux au niveau qualité et quantité.  <b>P123.</b> Inventaire des sources de pollution des eaux superficielles et des nappes  <b>P124.</b> Techniques de cultures sur pentes (pour limiter l'érosion).  <b>P125.</b> Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau potable.  <b>P131.</b> Approfondissement des études sur les biotopes et les bioécotones marins.  <b>P132.</b> Programme de recherche des niveaux critiques des stocks et gisements naturels vivants.  <b>P132.</b> Mise en place de réseaux de surveillance et des plans de formation: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ veille écologique de la faune et de la flore; des espèces remarquables;</li> <li>▪ tableau de bord pour les espèces menacées (en voie de disparition ou en danger), des espèces invasives.</li> </ul> <b>P133.</b> Proposition de SIBEs pour une figure de protection nationale et/ou internationale.  <b>P134.</b> Dotation des SIBEs (ZS) de plan de gestion et de surveillance.  <b>P141.</b> Plan d'urgence pour l'assainissement liquide et solide du centre de Jebha.  <b>P142.</b> Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignades et des plans d'eau pour les loisirs nautiques.  <b>P143.</b> Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages.  <b>P144.</b> Plan d'action pour minimiser l'impact des efflorescences algales nocives.  <b>P145.</b> Plan de gestion de la pollution du bassin du port.  <b>P146.</b> Plan de réhabilitation du bassin du port.  <b>P147.</b> Expérimenter des opérations de restauration des milieux dégradés.</p>	<p><b>P133-P134:</b> Etablissement et gestion d'une Réserve Naturelle dans le cirque de Jebha</p>

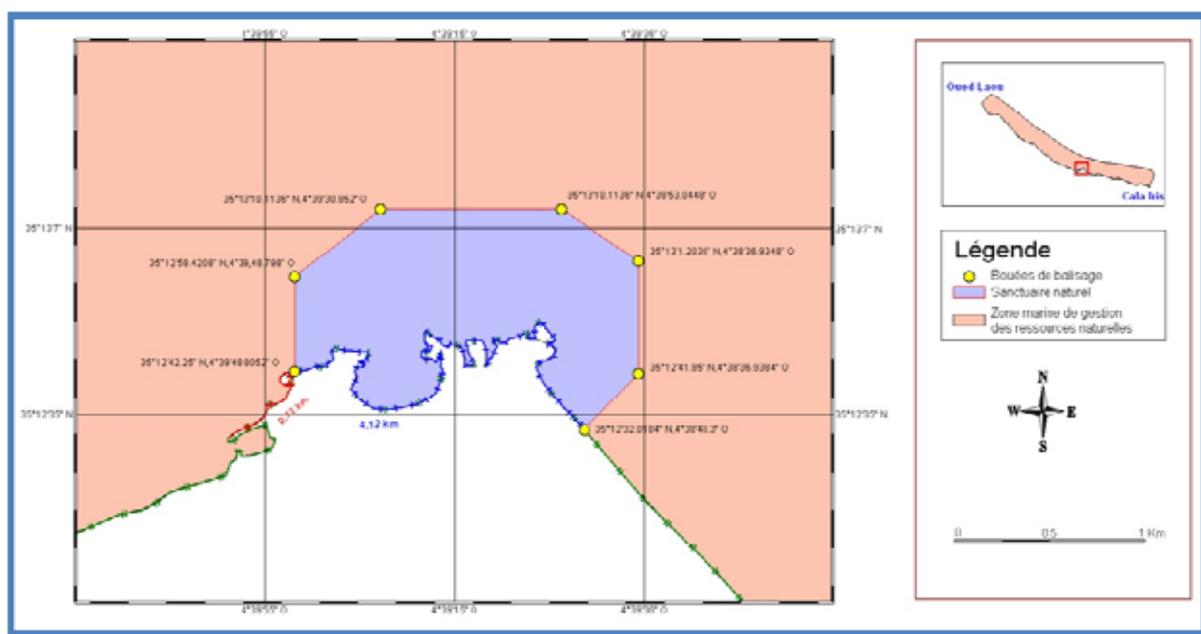
Objectifs stratégiques	Lignes d'action	Objectifs spécifiques	Actions / projets	Projets sélectionnés et coûts estimés
		<p><b>P15.</b> Prévenir la surexploitation des ressources halieutiques</p>	<p><b>P151.</b> Plan de surveillance et de contrôle pour la lutte contre la pêche illécite (utilisation d'explosifs, des produits toxique la pêche, chasse sous-marine, chalutage à moins de 80 m de profondeur, etc....).</p> <p><b>P152.</b> Suivi des activités de pêche artisanale et mise en place d'un système régulier de collecte de données (dans une optique de valorisation des produits).</p> <p><b>P153.</b> Programmes d'études, au niveau du centre de Jebha, sur les:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ estimations de l'effort de pêche, des captures et des indicateurs économiques;</li> <li>▪ performances économiques et de création de richesses.</li> </ul> <p><b>P154.</b> Diagnostic partagée sur l'état de la pêcherie long terme au niveau du centre de Jebha.</p>	
<p><b>P2.</b> Garantir l'attractivité des territoires et réduire leur vulnérabilité</p>		<p><b>P21.</b> Maîtrise de l'urbanisation du littoral de Jebha</p>	<p><b>P211.</b> Activation de la mise en application du Plan d'Aménagement de Jebha.</p> <p><b>P212.</b> Délimitation et enregistrement du DPM et assurer l'accès aux plages.</p> <p><b>P213.</b> SIG pour analyse détaillée des terrains non urbanisés (Inventaire et cartographie des terrains non urbanisés).</p> <p><b>P214.</b> Bases de diagnostic et analyses des pressions sur les terrains.</p> <p><b>P215.</b> Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les ZS.</p> <p><b>P216.</b> Réhabiliter les infrastructures de base et notamment routières du centre.</p> <p><b>P217.</b> Plan d'ouverture et d'intégration du port dans centre de Jebha</p>	
<p><b>P3.</b> Promotion de la vocation touristique et de loisirs du littoral (dans une approche de DD des ressources côtières)</p>		<p><b>P22.</b> Prise en comptes des risques dans les programmes de Gestion et de développement</p>	<p><b>P221.</b> PPR (plan pour la prévention du risque) pour le littoral de Jebha).</p> <p><b>P222.</b> Etablissement d'un Plan d'Action pour la gestion des risques pour le littoral (érosion, Inondations et CC, pollution).</p> <p><b>P223.</b> Plan d'intervention urgente (exemple: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants.</p> <p><b>P224.</b> Plan d'urgence pour la lutte contre les inondations du centre de Jebha.</p> <p><b>P225.</b> Programme d'aide à la sécurité maritime (formation, matériel...)- Matériel de sécurité pour pêcheur (Sid Ffouh et...): gilet sauvetage, radio, téléphone mobile (Résau).</p> <p><b>P226.</b> SIG intégré sur l'évolution présente et future des systèmes de plages et Diagnostic des problèmes actuels et futurs et analyse des tendances.</p> <p><b>P311.</b> Valorisation du patrimoine rural et la singularité de la région (Circuits verts &amp; circuit de promenade pédestre,...).</p> <p><b>P312.</b> Circuit de découverte du littoral par voie de mer.</p> <p><b>P313.</b> Aménagement d'un mirador pour l'observation des dauphins. la création et l'extension de gîtes d'étape et gîtes de groupe labellisés autour d'une thématique forte (cirque Jebha, montagne).</p> <p><b>P314.</b> Mise en place d'un programme de suivi obligatoire et continu de l'évolution de la superficie des plages (trait de côte, dynamique littorale, impact des infrastructures).</p>	

Objectifs stratégiques	Lignes d'action	Objectifs spécifiques	Actions / projets	Projets sélectionnés et coûts estimés
		<p><b>P32.</b> Encadrer tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites sensibles</p>	<p><b>P321.</b> Elaboration des plans d'aménagement des Zones d'Expansion Touristique en tenant compte des capacités d'accueil et des impacts sur l'environnement.  <b>P322.</b> Plan de gestion des activités de loisirs nautiques et de loisirs balnéaires.</p>	
<p><b>A.</b> Amélioration du niveau de vie de la population locale</p>	<p><b>A1.</b> Amélioration du niveau de vie de la population rurale</p>	<p><b>A11.</b> Diversification des activités de la population rurale et Amélioration de la production agricole</p>	<p><b>A111.</b> Développement de l'Arboriculture.  <b>A112.</b> Techniques de cultures sur pentes (baquettes de terre, terrasses, ..)  <b>A113.</b> Valorisation des produits du terroir (Séchoir des fruits (figues, raisins,....)).  <b>A114.</b> Valorisation des produits forestiers non ligneux.  <b>A115.</b> Développement et modernisation de l'apiculture dans la commune de M'tioua.  <b>A116.</b> Requalification des emplois agricoles / produits du terroir et l'accueil à la ferme / multifonctionnalité (L231).  <b>A117.</b> Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux.  <b>A118.</b> Programme d'encadrement des activités agricoles féminines, en vue d'une amélioration des revenus.  <b>A119.</b> Programme d'aide à la constitution de groupements fonctionnels (coopératives, association, ...) autour de petits projets générateurs de revenus.  <b>A211.</b> Mise en place d'un service d'entretien et de réparation des barques et des moteurs de hors-bord (surtout pour les communes de Takmout et Sidi Ftouh).  <b>A212.</b> Appui à la modernisation du secteur de la pêche maritime &amp; des outils de production (pêche artisanale).  <b>A213.</b> Activation du programme d'élargissement du port de Jebha.  <b>A214.</b> Programmes d'encadrement et de sensibilisation sur la valorisation des produits de la mer.  <b>A214.</b> Aménagement d'un local de débarquement et de réparation pour Takmout et Sidi Ftouh.</p>	<p><b>A114.</b> Valorisation des produits forestiers non ligneux: Exploitation et distillation des PAM</p>
	<p><b>A2.</b> Amélioration du niveau de vie de la communauté de la pêche artisanale</p>	<p><b>A21.</b> Appui à la production de la pêche artisanale</p>	<p><b>A221-</b> Plan d'occupation ou d'aménagement du littoral de Jebha.  <b>A222-</b> Tourisme côtier sur l'eau. Tourisme de pêche .  <b>A223-</b> Circuits de plongée sous-marine (L233).  <b>A224-</b> Eude d'Aménagement récréatif du Cirque de Jebha.  <b>A225.</b> Plan d'appui à la conversion ou de diversification vers des activités touristiques.</p>	

Objectifs stratégiques	Lignes d'action	Objectifs spécifiques	Actions / projets	Projets sélectionnés et coûts estimés
<p><b>R.</b> Renforcement des capacités de bonne gouvernance locale</p>	<p><b>R1.</b> Améliorer le contexte de gestion des zones côtières et marines.</p>	<p><b>R11.</b> Renforcer les capacités des intervenants en matière de GIZC</p>	<p><i>Lancer des formations pour les intervenants en matière de GIZC (ONGs locales, comité de suivi, autorités locales).</i></p> <p><b>R111.</b> Formation sur le cadre institutionnel au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral, y inclus le projet de loi littoral.</p> <p><b>R112.</b> Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits.</p> <p><b>R113.</b> Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale.</p> <p><b>R114.</b> Formation sur le marché du tourisme rural et écologique et son évolution (+ acteurs locaux, secteur privé).</p> <p><b>R115.</b> Formation sur les potentialités du littoral dirigée vers les secteurs stratégiques (pour acteurs locaux, secteur privé).</p> <p><b>R116.</b> Opérations pilotes à contrat / programme et financement croisé pour implanter la pratique du partenariat public-privé-société civile (acteurs locaux, secteur privé, autorités locales).</p>	
	<p><b>R2.</b> Réduction de l'exclusion sociale (dans un cadre de Gestion des Conflits)</p>	<p><b>R12.</b> Sensibilisation, information, implication des acteurs et des citoyens</p>	<p><b>R21.</b> Réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale</p>	<p><b>R121.</b> Elaboration du matériel d'information (brochures et manuels d'information multilingues) pour la population locale sur: l'Action Pilote, impact de la rocade, Risques...).</p> <p><b>R122.</b> Organiser des séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC.</p> <p><b>R123.</b> Séances d'informations des locaux sur le Rocade et ses impacts environnemental et socio-économique).</p> <p><b>R211.</b> Formation à l'accès aux ressources financières (fonds MV et autres) A119.</p> <p><b>R212.</b> Suivi des activités de pêche artisanale et de la pêche professionnelle (emploi d'indications pour réglementation de la pêche professionnelle et limitation des conflits surtout entre chalutage et pêche artisanale).</p> <p><b>R213.</b> Programme d'appui à l'instauration ou au bon fonctionnement des différentes formes d'organisations de la population locale. Dans un but de réduire les conflits non seulement d'usages mais aussi entre les tribus.</p> <p><b>R214.</b> Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales.</p> <p><b>R215.</b> Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans les domaines de bien être familiales: santé, hygiène, nutrition.</p> <p><b>R216.</b> Plan de redynamisation de la maison des Jeunes.</p>

### ***Orientations de gestion du cirque de Jebba: proposition d'établissement d'une réserve naturelle***

Le classement du site du cirque de Jebba comme SIBE de rang 3 est conforté voire rehaussé par les résultats du diagnostic du milieu marin qui a permis de constater l'extraordinaire richesse biologique du domaine marin adjacent, notamment par la présence d'habitats méditerranéens protégés et d'un nombre conséquent d'espèces patrimoniales. Ceci justifie l'établissement d'une aire protégée sur l'espace marin et sur l'espace terrestre adjacent (Figure 8). Cette aire protégée de petite dimension et aux enjeux simplifiés pourra être un exemple pédagogique en vue d'un essaimage du concept sur d'autres espaces plus importants présentant des problématiques plus compliquées. Un plan d'aménagement détaillé pour le Cirque de Jebba a été proposé dans le cadre de cette étude. Les détails du plan de gestion à mettre en œuvre figurent dans le document: UNEP-MAP RAC/SPA, 2009. Diagnostic de la biodiversité marine du Rif central (Méditerranée, Maroc) et orientations de gestion. Par S. Ben Haj, H. Bazairi & S. Benhissoune. Contrat CAR/ASP, N° 47, 48 et 49: 156 pages.



**Figure 7: Limites de la réserve biologique de Jebba proposée à l'issue de cette étude**

### ***Propositions d'actions en matière de protection et valorisation du patrimoine historique et culturel***

- **Action 1:** localisation et délimitation des monuments religieux et militaires en vue de leur inscription sur la liste nationale d'inventaire, voire même leur classement
- **Action 2:** un recensement systématique: inventaire et relevé de toutes les structures visibles et les vestiges archéologiques à identifier et à préserver dans le champ d'investigation sur une carte topographique qui servira de référence pour la protection et la sauvegarde.
- **Action 3:** réalisation de campagnes de prospections et sondages archéologiques sur le site
- **Action 4:** sauvegarde des vestiges architecturaux par une action de restauration.
- **Action 5:** la création d'un musée des produits et matériels de pêche qui va promouvoir également les produits locaux du terroir (produits agricoles et de l'artisanat), une exposition permettra de présenter l'approche du projet et diffuser les résultats.
- **Action 6:** préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel du site d'al Jabba en traçant des itinéraires de visite.
- **Action 7:** proposer une gestion intégrée et organisation des ressources humaines.
- **Action 8:** informer, former et sensibiliser la population au travers d'un plan de communication (Associations et élus locaux par des expositions, ateliers et séminaires).

---

Actions urgentes: Les monuments à étudier et sauvegarder à Jebha

1. Les monuments funéraires: Au sommet de la montagne qui domine la ville, il y a deux coupes très bien conservées même s'elles sont contemporaines. Il s'agit du mausolée de Sidi Yahya al Wardani et sidi Sb'a ou Abou Sb'a.  
La chambre funéraire des deux mausolées est une salle carrée, surmontée d'une qubba (coupole). Les quatre angles des murs qui portent la calotte hémisphérique sont surmontés de merlons en dents de scie. La porte aménagée au milieu de la façade ouest, s'ouvre par un arc brisé et flanquée d'une petite fenêtre de part et d'autre.
2. Les vestiges militaires de protectorat espagnol: Il s'agit de deux grandes pièces, aménagées sur la montagne dominant la ville du côté nord-ouest. Ces deux salles qui ont servi comme chambre pour la garnison espagnole à l'époque ou d'entrepôts ont perdu aujourd'hui leur toit à deux pentes.

---

## 4. Action pilote Souani

### 4.1 Etat des lieux

#### 4.1.1 Le milieu naturel

Le site de Souani est situé sur la façade maritime ouest de la commune rurale d'Ait Youssef Ou Ali. Cette dernière, d'une surface de 79,05 km<sup>2</sup>, est délimitée par la mer Méditerranée au Nord, les communes d'Imzouren au Sud, Izemmouren et Ail Kamra à l'ouest. Elle s'étend sur la moitié est de la plaine alluviale de Rhîs-Nekôr, avec des altitudes relativement faibles ne dépassant pas les 100 m, sauf sur les périphéries sud et est de la commune où les altitudes peuvent dépasser les 100 m mais sans atteindre les 500 m.

Une grande partie de la couverture sédimentaire appartient au Néogène. Ce sont surtout des limons gris du Quaternaire (Rharbien) qui couvrent la totalité de la plaine de Souani, la frange littorale est couverte plutôt avec des sables dunaires et des alluvions modernes. Quelques glacis côtiers et terrasses limoneux du Soltanien limitent la plaine vers le SE, alors que vers el NE affleure une partie du Domaine Interne (Dorsale calcaire).

#### *Climat*

Le climat de la plaine alluviale de Rhîs-Nekôr est de type semi-aride, avec des précipitations annuelles moyennes de l'ordre de 346 mm/an (170 mm/an de minima et 596 mm/an de maxima) et compte 42 jours pluvieux en moyenne. La température moyenne est de 17 °C.



**Photo 5: Zone du Projet Souani/ Plage de Sfiha**

**Tableau 18: Pluviométries et températures moyennes annuelles – Indice d'aridité au niveau de la plaine de Souani (ABHL, 2006)**

	Précipitations					Temp. moy	Indice d'aridité
	Annuelles moyennes	Min	Max	Nombre moyenne Jours pluvieux	Pluie maximale moyenne journalière		
Al Hoceïma 35°11'-3°50'	346 mm	170 mm	596 mm	42	45 mm	17 °C	13

Les vents en provenance du Sud et du Sud-Ouest, sont prédominants, suivis par des vents des secteurs Ouest et Nord. Au niveau de la station d'Al Hoceïma, le vent calme couvre 17% de l'année, alors que 56,65% des vents ont une force de 1 à 3 m/s, 20% sont entre 4 à 6 m/s, 5% sont entre 7 et 9 m/s et seulement 1% des vents dépasse les 10 m/s.

### ***Ressources en eau***

#### *Eaux de surface*

Avec les oueds Rhîs et Nekôr, la plaine alluviale de Rhîs-Nekôr reste la plus importante plaine de la région du point de vue hydrologique. D'autres cours de moindre importance drainent les reliefs est et ouest de la plaine, dont l'oued Ibellouquene du côté de la commune d'Ait Youssef Ou Ali, sans oublier que l'oued Nekôr fait frontière est de la dite commune.

Ces cours d'eau sont caractérisés par l'irrégularité des apports, qui sont évalués à quelques 63 Mm<sup>3</sup>. L'essentiel des écoulements survient sous forme de crues qui charrient à leur passage d'importantes quantités de sédiments; c'est le cas de l'oued Nekôr et du barrage M.B.A El Khattabi qui connaît un rythme accéléré d'envasement.

**Tableau 19: Apports globaux annuels des oueds Rhis et Nekor (ABHL, 2006)**

	Surface en Km <sup>2</sup>	Pluie moyenne (mm/an)	Apports moyens (Mm <sup>3</sup> /an)	Coefficient de ruissellement
Rhîs-Nekor	1.765	410	63	9%

#### *Eaux souterraines*

La plaine alluvionnaire de Rhîs-Nekôr facilite l'emmagasinement des eaux sous forme d'une nappe libre. Les entrées totales de cette nappe s'élèvent à 17.2 Mm<sup>3</sup>/an, avec 6 Mm<sup>3</sup>/an de ressources mobilisables dont la moitié sont prélevés.

**Tableau 20: Bilans de la nappe alluviale côtière de Rhis-Nekor (ABHL, 2006)**

Terme/Nappe	Rhîs-Nekôr
Infiltration eaux des pluies	3,0
Infiltration eaux des oueds	8,0
Retour des eaux d'irrigation	1,7
Apports latéraux	4,5
Recharge artificielle	---
<b>Entrées (Mm<sup>3</sup>/an)</b>	<b>17,2</b>
Prélèvements AEPI	1,0
Prélèvements irrigation Drainage par les sources	2,0
Drainage par les oueds	---
Sorties vers la mer	11,0
Autres sorties naturelles	1,5
<b>Sorties (Mm<sup>3</sup>/an)</b>	<b>15,5</b>

---

### Qualité des eaux

Les cours d'eau présentent un état qualifié de bon. Par contre, au niveau de la nappe de Rhis-Nekôr la minéralisation est excessivement élevée surtout dans sa partie avale. En plus cet aquifère montre une grande vulnérabilité à la pollution dans sa grande partie, et le secteur côtier central et occidental reste la plus vulnérable (Salhi et al., 2008).

### **Marée et houle**

A l'instar de tout le littoral méditerranéen marocain, la marée au niveau de la baie d'Al Hoceïma est de type semi diurne, avec une amplitude assez faible. Au port, la PMVE = + 0.69 m/Zh, et la BMVE = +0.11 m/Zh.

Au niveau de la côte, se font sentir surtout les courants liés aux houles. Les plus fréquentes sont de secteur Ouest-Nord-Ouest, elles ont un fetch court et leur effet sur la sédimentation est minime. Celles du secteur Nord-est à Est-nord-est sont principalement à prendre en considération, elles possèdent un fetch important et se développent mieux. Ces houles peuvent atteindre des amplitudes et des périodes importantes. Au niveau du Port d'Al Hoceïma: la hauteur significative de la houle (Hs) = 6,5 m, la période maximale de 8 à 10 secondes, direction N 55° E.

### **Biodiversité, aires protégées et réserves de chasse**

#### Biodiversité terrestre

Malgré la présence d'écosystèmes variés (plages, rivières, forêts, matorrals, marais, etc.), la biodiversité terrestre au niveau de la Ait Youssef Ou Ali reste probablement la plus faible de la zone du PAC, en relation avec le caractère agricole de la commune. L'examen rapide de l'occupation du sol montre un ratio zones dégradées/non dégradées très élevée, déjà les forêts, avec une surface de 132 ha, ne représentent que 1.6% de la surface de la commune et quelques 0.7% des forêts des communes du littoral de la province d'Al Hoceïma. A souligner aussi qu'une trentaine d'hectare de forêts côtières, qui servait essentiellement à retenir les dunes de sable, sera englouti par le projet Souani.

Les autres écosystèmes sont encore plus dégradés; rejets liquides et solides, extraction des sables des rivières et plages, remblais, défrichement, urbanisation non contrôlée, etc.; menacent l'existence de ces écosystèmes et surtout les marais et le matorral.

#### Biodiversité marine

Les connaissances de la flore et de la faune marines restent très limitées. Les quelques données relatives au parc national d'Al Hoceïma, indiquent une diversité importante, un fort taux d'endémisme et la présence d'espèces rares ou menacées.

Les espèces marines exploitées sont essentiellement des poissons, mais d'autres ressources font l'objet de ramassage ou de cueillette ou d'investigations plus poussées dont les Moules, Poulpe, Corail rouge, Araignée de mer, Grande Cigale de mer...qui sont en cours de raréfaction.

Les Mammifères marins sont signalés d'une manière occasionnelle près de la côte, il s'agit surtout du Dauphin commun, Dauphin bleu-blanc, Grand Dauphin et du Globicéphale.

#### Aires protégées et réserves de chasse

La commune d'Ait Youssef Ou Ali ne possède ni aires protégées ni réserve de chasse, à noter seulement qu'elle se trouve à quelques Km du parc national d'Al Hoceïma, le plus grand parc de la Méditerranée marocaine.

### **Les plages**

La baie d'Al Hoceïma comprend la plus vaste côte sableuse du Rif Central, dont une grande partie appartient à la Commune Ait Youssef Ou Ali. Ces plages sont formées de sables fins limoneux et peu

calcaires. Ces sables sont mélangés à plus de 50% avec des galets, de calibre modeste (8 cm en moyenne) et façonnés par la mer:

- La plage de Sfiha, située sur la plaine alluviale du côté ouest de la baie. Elle s'étend sur environ 2,4 Km et quelques 170 m de largeur, le haut de plage est occupé par des dunes sableuses, brun foncé, à reboisement en Eucalyptus;
- La plage Souani, de 4,5 Km de long et d'une largeur de 115 m et séparée en deux unités;
- Le cordon dunaire, d'une largeur d'environ 100 m, assez bas, discontinu et constitué de sables éoliens. Il est séparé de la plage actuelle par une bande étroite d'alluvions et montre un reboisement assez dense d'Eucalyptus, servant de barrière à la progression du cordon dunaire sur les terres de culture de la plaine;
- La plage actuelle n'occupe qu'une bande sableuse très étroite, de quelques dizaines de mètres.

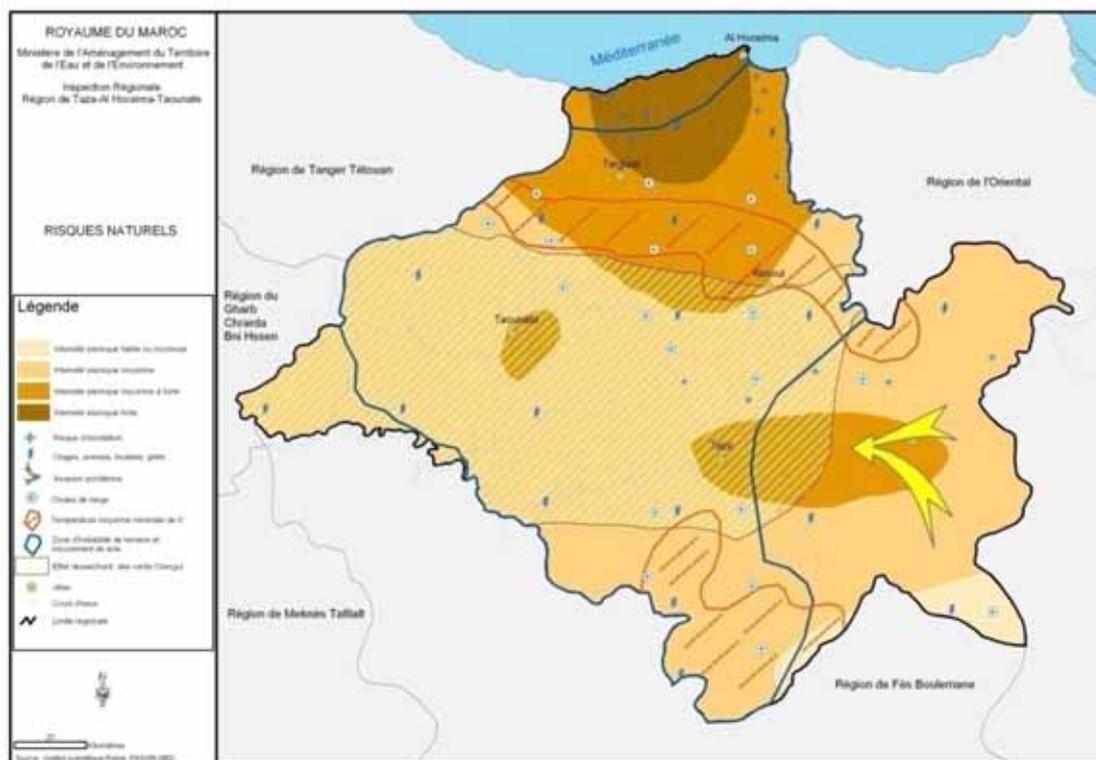
### ***Pressions et Risques***

La commune d'Ait Youssef Ou Ali reste parmi les zones du PAC les plus vulnérables. En effet, cette commune est située dans la région la plus sismique du Rif et à l'aval des bassins versants des oueds Rhîs et Nekôr, ajouter à cela les pluies torrentielles, la nature des terrains, le défrichement poussé etc. Ainsi, les risques majeurs restent de loin les risques sismiques et ceux liés aux inondations, qui sont à l'origine de considérables pertes, humaines, et matérielles.

Sans oublier que les fréquents tremblements de terre entraînent souvent le détachement de blocs de tailles variables à partir des falaises, littorales ou continentales.

Les pressions sur les ressources sont énormes dans la commune d'Ait Youssef Ou Ali, 3 principales causes sont à l'origine de ces pressions:

- le caractère principalement agraire de la commune, avec défrichement et mise en cultures, surpâturage, pompage des eaux de la nappe etc.;
- la prolifération de l'urbanisation et extraction des matériaux de construction (sables, granulats, etc.);
- les rejets liquides et solides urbains et des polluants d'origine agricole.



**Figure 8: Carte de répartition des risques naturels dans la province d'Al Hoceïma**

Ces pressions se traduisent surtout par:

- une chute de niveaux de la nappe (de 2 à 5 m) et invasion marine à l'origine de la salinisation des eaux de la nappe dans sa partie avale.
- une dégradation de la qualité des eaux, superficielles et souterraines.
- un envasement de la retenue du barrage ben Abdelkrim Al Khattabi, à cause de l'érosion hydrique; avec une perte annuelle évaluée à 2,7 Mm<sup>3</sup>/ an.
- une érosion et recul du trait de côte surtout au niveau de l'embouchure des oueds Rhîs et Nekôr.

A noter aussi que la plaine alluviale de Rhîs-Nekôr, avec une altimétrie trop basse, est soumise à l'aléa de submersion marine et qui peut être amplifié par la concomitance d'une crue.

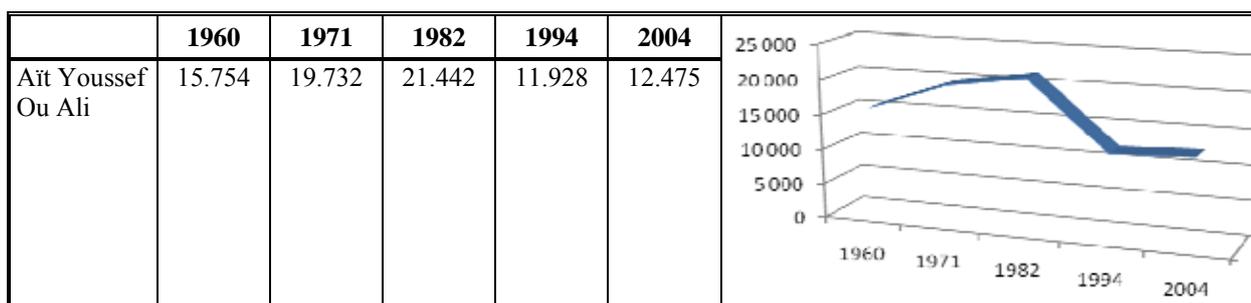
#### 4.1.2 Le contexte socio-économique

##### a) Analyse démographique

Le site Souani est situé sur la façade maritime Ouest de la commune rurale d'Aït Youssef Ou Ali. D'une surface de 79,05 km<sup>2</sup>, soit une densité de 288 Habitants/km<sup>2</sup>. Dans ce site sera bâti le complexe résidentiel et touristique Souani qui s'étendra sur plus de 80 hectares. Il est à noter que le site Souani comprend la plage de Sfiha d'une longueur moyenne de 2,200 m environ.

La commune rurale d'Aït Youssef Ou Ali a vu sa population chuter de 15.754 en 1960 à 12.475 en 2004, en atteignant un pic démographique en 1982 de 21.442 habitants, comme le montre le tableau suivant:

**Tableau 21: Evolution de la population de la commune d'Aït Youssef Ou Ali**



Source: RGPH

La commune d'Aït Youssef Ou Ali affiche un indice synthétique de fécondité plus bas que celui enregistré à l'échelle de la Province, même plus bas que celui de la ville d'Al Hoceïma. Néanmoins, une reprise est enregistrée entre 1994 et 2004, permettant à cette commune d'afficher un TAAM positif de 0,54%. Cette quasi-stagnation, voire régression démographique s'explique par plusieurs facteurs:

- De nombreux habitants ont préféré quitter la zone pour aller s'installer dans des régions plus prometteuses. Les flux migratoires qu'émet le Rif Central, notamment la région d'Al Hoceïma, vers Tanger, Tétouan, Taza, ou encore Fès, voire vers l'étranger (Allemagne, Hollande, Espagne,...etc.) remonte bien à une date antérieure au séisme de 2004. Cependant, la nouveauté réside dans la composition socioprofessionnelle des migrants. Si les émigrants des périodes précédentes appartenaient aux couches sociales les plus démunies, ceux de la période actuelle se composent essentiellement de jeunes diplômés et de détenteurs de capitaux.
- La ville d'Al Hoceïma, qui est la métropole du Rif Central, est aujourd'hui une ville saturée comparativement à ses capacités d'accueil. Ni son niveau d'équipement, ni sa base économique peu diversifiée ne sont en mesure de supporter une urbanisation excessive. Son faible taux d'accroissement annuel moyen s'explique par une véritable hémorragie démographique, conséquence de l'absence d'opportunités économiques, ce qui fait que cette ville, ainsi que les communes limitrophes, perdent de leurs populations, notamment les jeunes et leurs élites intellectuelles et économiques. L'émigration interne et internationale constitue de plus en plus une alternative à de nombreux habitants, notamment les jeunes, à la recherche d'un emploi.

- Les contraintes du milieu physique: En effet, le caractère accidenté et rocheux de la côte d'Al Hoceïma rend coûteuse toute extension urbaine. En plus du risque sismique qui risque de frapper toute la région à tout moment, les risques d'effondrement ou de glissement de terrain sont réels le long de la côte. Le 24 février 2004, un séisme dévaste la région d'Al Hoceïma en provoquant plus de 600 morts et plus de 926 blessés et 15.230 sans abri selon un bilan officiel et d'importants dégâts sur les constructions. Ce tremblement de terre aurait causé l'effondrement de 2.539 maisons dont 2.498 en milieu rural.

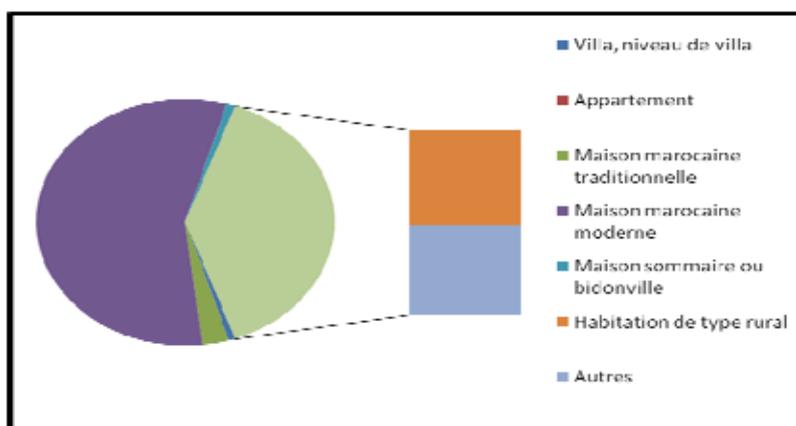
### b) Urbanisation et caractéristiques de l'habitat

Malgré le caractère rural de la commune d'Aït Youssef Ou Ali, la maison marocaine moderne domine avec 56,3%, contre seulement 20,1% pour les habitations de type rural. Cette situation s'explique en partie par l'importance des transferts financiers et des investissements des MRE dans l'immobilier. Ceux-ci optent souvent pour des habitations marocaines modernes, voire des villas en plein milieu rural. Le tableau suivant décrit la répartition des logements par type dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali:

**Tableau 22: Répartition des logements par type**

Type d'habitat	Effectif	%
Villa, niveau de villa	16	0,7
Appartement	-	0,0
Maison marocaine traditionnelle	64	2,9
Maison marocaine moderne	1.235	56,3
Maison sommaire ou bidonville	21	1,0
Habitation de type rural	440	20,1
Autres	418	19,1

Source: RGPH 2004



**Figure 9: Répartition des logements par type**

S'agissant du statut d'occupation, 83,8% des ménages sont propriétaires de leurs logements, contre seulement 1,3% de locataires.

### C) Indicateurs de pauvreté

Dans la zone du PAC, trois indicateurs se rapportant aux éléments de confort des ménages nous permettent d'apprécier, bien que relativement, le niveau de bien être des populations; le taux de raccordement au réseau d'eau potable, le taux de raccordement au réseau électrique et la distance moyenne à la route goudronnée.

En effet, l'eau potable, le réseau électrique et le réseau routier constituent en plus d'un facteur fondamental dans la stabilisation de la population, l'amélioration de leurs conditions de vie et la préservation de leur santé.

**Tableau 23: Indicateurs de pauvreté dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali**

Localité	Eau courante (en %)	Electricité (en %)	Distance moyenne à la route goudronnée	Ménage inférieur au seuil de pauvreté relative (en %)	Ménage inférieur au seuil de la vulnérabilité (en %)	Indice de la sévérité	Indice de développement humain	Indice de développement social
Al Hoceïma (Municipalité)	91,2	95,9	0	4,6	7,6	0,4	0,74	-
Aït Youssef Ou Ali	21,1	80,7	2,3	15,8	16,4	2,4	0,62	0,58
Province d'Al Hoceïma	33,7	61,3	6,7	12,7	13,6	1,8	0,47	0,33

Source: RGPH 2004

La commune d'Aït Youssef Ou Ali affiche des indicateurs de pauvreté plus sévère que la moyenne provinciale; ainsi par exemple, 21% des ménages ont accès à l'eau potable contre 33,7% à l'échelle de la Province. Les ménages inférieurs au seuil de pauvreté relative constituent près de 16% contre une moyenne provinciale de 13,7%. La distance moyenne à la route goudronnée est de 2,3 km malgré le passage de la rocade méditerranéenne, c'est pour dire que beaucoup de douars de la commune restent enclavés.

Le sous-équipement et l'indigence de la commune rurale d'Aït Youssef Ou Ali est à la fois un facteur et une conséquence de la faiblesse de sa base économique.

#### *d) Analyse de la base économique*

La commune de Ait Youssef Ou Ali qui comprend l'unité de développement de Souani a le taux d'activité le plus bas (soit 26,7%) des communes du littoral d'Al Hoceïma (29,7%). Ce sont les hommes qui dominent dans les actifs occupés avec 54,5% contre 3,7% chez les femmes. Par ailleurs la commune affiche le taux de chômage le plus élevé des communes du littoral d'Al Hoceïma. Il est estimé à 28,2% contre une moyenne de 14,3% avec une prédominance chez les hommes de 55,2%.

L'activité est dominée par statut des salariés qui représentent 62,6% contre 24% chez les indépendants.

La répartition de la population active occupée dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali montre la prédominance de la population agricole avec près de 32% des actifs occupés, suivie de la population vivant du secteur du BTP. Il faut noter que la répartition de la population active par branche économique ne renseigne pas sur la consistance de la base économique communale, car beaucoup d'actifs occupés résidents dans la commune exercent leur métier en dehors de celle-ci.

**Tableau 24: Répartition (en %) de la population active par branche d'activité économique dans la commune d'Aït Youssef Ou Ali et comparaison avec les autres zones du PAC**

Localité	Agric.	Mine	Industrie	E.E.E	B.T.P	Commerce	T.C	Services	Administr.	A.E.M. & N.D
Aït Youssef Ou Ali	31,8	0,4	12,1	0,3	23,4	11,4	6,7	4,2	9,2	0,6
Littoral Al Hoceïma	58,7	0,0	5,8	0,2	9,7	6,7	3,1	4,5	8,2	0,1
<b>TOTAL ZONE PAC</b>	<b>74,9</b>	<b>0,0</b>	<b>3,6</b>	<b>0,1</b>	<b>5,6</b>	<b>4,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,0</b>

Source: RGPH 2004

E.E.E = Eau, Energie et Electricité / B.T.P = Bâtiment et Travaux Publics / T.C = Transport et Communication / A.E.M. & N.D = Activité exercée hors du Maroc et Non déterminé

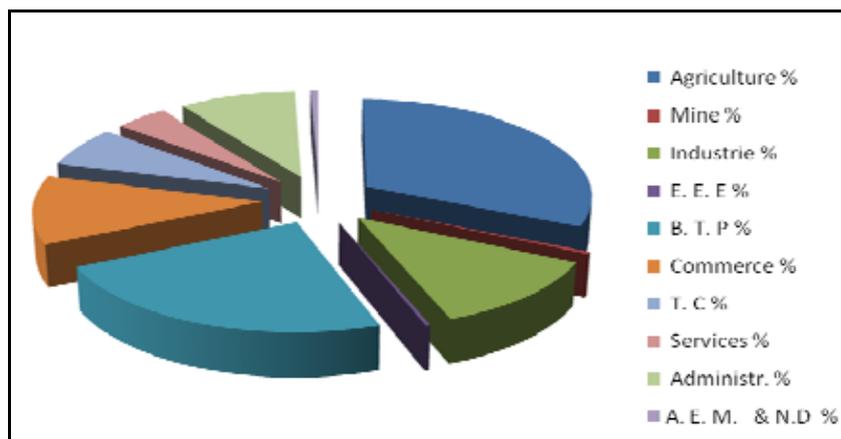


Figure 10: Aït Youcef Ou Ali: Répartition de la population active par branche

Néanmoins, les principales activités économiques de la commune sont les suivantes:

- **L'agriculture:** elle reste Le secteur dominant et le plus important dans la production locale; La commune possède 19,7% des surfaces agricoles utiles des communes du littoral de la province qui sont estimées a 8.280 ha. La commune concentre la majeure partie des terrains irrigues de la rive gauche soit 2.887ha.  
Les principales cultures sont les céréales (4.858 ha) suivies par les plantations (1.214 ha), les légumineuses (553 ha) et enfin les cultures maraichères avec 216 ha.  
Le statut juridique des terrains est domine par Le Melk. Celui-ci représente 7.973 ha suivi par les terrains habous avec 185 ha et 192 ha de terrains domaniaux.
- **L'élevage:** Il existe 1.560 bovins, 1.370 ovins dans Le territoire de la commune ce qui la place en 1er rang au niveau des communes du littoral d'AI Hoceïma.
- **La Forêt:** La commune possède 132 ha de forêt soit 0,7% des forêts des communes du littoral d'AI Hoceïma. L'aire à aménager en possède environ une trentaine d'hectares le long de la plage. Cette forêt a servi essentiellement à retenir les dunes de sable.
- **La pêche:** L'absence d'un port de pêche et la proximité de celui d'AI Hoceïma ont rendu l'activité de pêche presque vaine dans la commune. Une aire d'embarcation existait sur la plage de Souani. Celle-ci n'existe plus à cause de la très faible capture en matière de pêche.
- **L'industrie et l'artisanat:** la commune ne possède pas de zone d'activité, ni industrielle, ni artisanale. Par ailleurs, une zone est en cours de faisabilité dont le site se trouve Le long de la RN2 sur une surface de 4,4 ha environ.
- **Le tourisme:** L'activité touristique dans la commune est très variée et présente environ deux mois par an essentiellement durant la saison d'été grâce au littoral que possède la commune. Mais les équipements d'accompagnement restent en dessous des besoins et par rapport aux potentialités offerts de la région. L'infrastructure touristique se résume comme suit:
  - le VVT du Club Med qui ne fonctionne plus;
  - le VVT en cours de construction et limitrophe au premier;
  - le camping dans la zone boisée.
- En dehors de ces équipements, le commun reste démunie de toute autre infrastructure malgré le potentiel existant qui se résume comme suit:
  - le SIBE;
  - le tourisme rural et de montagne;
  - les plongées sous marine;
  - les circuits marins;
  - la présence de l'aéroport internationale de 71 ha; etc.

---

### e) *Le patrimoine historique et culturel*

Le projet touristique Souani est aménagé en partie sur le site archéologique en fouille d'al-Mazamma; ville portuaire fondée par le premier royaume installé au Maghreb extrême après l'islamisation de ce dernier.

Les vestiges archéologiques de la ville d'al-Mazamma ont été découverts à l'emplacement du Club Méditerranée sur la côte, au sud-ouest de la baie et à moins de 10 kilomètres, par la route, au sud-est de la ville d'Al Hoceïma. Cet établissement urbain servait de port au royaume de Nakkur (IX-XI<sup>ème</sup> siècle) dont la capitale se situait à 12 kilomètres vers l'intérieur en amont de la vallée de *Nakkur*, à 22 kilomètres d'Al Hoceïma, plus exactement à l'endroit où fut construit le barrage Mohamed Abdelkrim Al-Khattabi.

La ville moderne – d'al-Hoceïma, fondée par les Espagnols en 1920 – a hérité son nom de la ville côtière d'Al-Mazamma, très empreinte de l'histoire médiévale de la région et de la méditerranée occidentale.

Al-Mazamma est parmi les anciennes villes du Rif central qui s'ouvre sur la baie de *Nakkur*. Elle a été fondée sur un monticule qui descend de la colline d'*Ajdir* vers la mer en face de l'îlot de *Nakkur*; par sa situation stratégique, au bord de la mer, qui s'ouvre sur l'oued Ghis et sa plaine très riche à l'Est, la ville va devenir très prospère et active dans le domaine du commerce maritime et agricole, sans doute, avant la fondation de la capitale Nakkur au début du IX<sup>ème</sup> siècle. Le royaume de Nakkur va devenir un grand pôle du commerce transsaharien et un point de rencontre des produits locaux, sahariens et andalous. Al Bakri, auteur du XI<sup>ème</sup> mais qui relate les événements du X<sup>ème</sup> siècle, décrit la ville comme une cité prospère dont le commerce maritime s'étend entre les deux rives de la Méditerranée surtout avec l'Andalousie.

Jean Léon l'Africain (début XVI<sup>ème</sup> siècle) l'a visité et l'a décrit comme une grande ville placée sur une petite montagne au bord de la mer. En dessous d'elle, il existe une grande plaine traversée par oued *nakkur* et habitée par des arabes qui en cultivent le sol et y récoltent une grande quantité de blé.

Jadis cette ville fut très "policée" et très peuplée. C'était là que résidait le seigneur de cette province, mais elle fût ruinée trois fois: Par les Fatimides de Kairouan au X<sup>ème</sup>, puis repeuplée par ces derniers, ensuite ruinée par l'attaque de la flotte du calife omeyyade de Cordoue qui s'empara de la ville. Au XI<sup>ème</sup> siècle l'armée almoravide attaqua le royaume de nakkur et détruit complètement la capitale. Al-Mazamma la remplace et devint le chef lieu de cette principauté et l'unique port de cette région<sup>6</sup>. La ville conserva son rôle primordial sous la dynastie almohade (XII-XIII<sup>ème</sup> siècle) qui ont consolidé ses remparts et va devenir une base importante sous la dynastie mérinide (XIV<sup>ème</sup> siècle).

D'après J. Léon l'africain, al-Mazamma est à présent ruinée (début XVI<sup>ème</sup> siècle) mais ses murailles sont intactes. Sa dernière destruction date de l'an 872H/ 1467-1468 J.C<sup>7</sup>. La ville sera mentionnée à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle lorsque les Français ont envisagé la création d'une entreprise à la-Mazamma (une base militaire sur l'îlot pour faire face aux expansions espagnole) en 1660 mais le projet a échoué et entre temps les Espagnols ont occupé l'îlot de Nakkur (extension de la ville) qui se trouvait juste en face d'al-Mazamma ce qui a causé son dépeuplement définitif. Aujourd'hui, les quelques vestiges encore visibles sont les traces tronçons du rempart au sol, des rares fragments de murs et une partie de bastion.

## 4.2 Diagnostic: Analyse AFOM

Ce paragraphe fait la synthèse globale du bilan de la commune d'Aït Youssef Ali qui comprend le site pilote de Souani. Ce bilan a été établi à partir des descriptions thématiques et transversales présentées précédemment. Les principaux éléments, en termes de „atouts”, „faiblesses”, „opportunités” et „menaces” du modèle AFOM, qui ressortent de cette analyse et qui aideront à la traduction en objectifs, sont représentés de manière synoptique dans la matrice ci-dessous:

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attrait paysager exceptionnel</li> <li>▪ Bonne qualité des plages et des eaux de baignade</li> <li>▪ Plaine alluviale de Rhis-Nekor la plus importante de la région</li> <li>▪ La plus vaste côte sableuse du Rif Central</li> <li>▪ Présence d'écosystèmes variés (plages, rivières, forêts, matorrals, marais, etc.)</li> <li>▪ Abondance des ressources en eau</li> <li>▪ Présence du site archéologique d'Al Mazamma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enclavement et sous-équipement</li> <li>▪ Ressources en eau vulnérables</li> <li>▪ Dégradation sévère des ressources naturelles (eaux, forêts, plages, dunes...)</li> <li>▪ Risques naturels (séismes, inondations, glissement de terrain, pollution, etc.)</li> <li>▪ Indicateurs de pauvreté plus sévères que la moyenne provinciale</li> <li>▪ Taux d'activité le plus bas</li> <li>▪ Taux de chômage le plus élevé des communes du Littoral d'Al Hoceïma</li> <li>▪ Manque de concertation dans la décision</li> <li>▪ Décalage entre les textes et la réalité</li> <li>▪ Défaut d'application</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rocade méditerranéenne et Programme des routes rurales</li> <li>▪ Documents d'aménagement du littoral (SDAULMC, PA)</li> <li>▪ Possibilité d'un tourisme balnéaire étalé sur une grande période de l'année</li> <li>▪ Proximité du Parc National d'Al Hoceïma</li> <li>▪ Proximité du port et de l'aéroport</li> <li>▪ Prise de conscience de la société civile</li> <li>▪ Contexte international porteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation des ressources &amp; Perte de la qualité paysagère</li> <li>▪ Région la plus sismique du Rif</li> <li>▪ Zone à risques d'inondation &amp; submersion marine</li> <li>▪ Envasement accéléré du barrage M.B.A El Khattabi</li> <li>▪ Rejets d'origine domestique et agricole</li> <li>▪ Extraction non contrôlée des sables des rivières et des plages</li> <li>▪ Urbanisation non contrôlée,</li> <li>▪ Dégradation de la qualité des eaux, superficielles et souterraines</li> <li>▪ Erosion et recul du trait de côte surtout au niveau de l'embouchure des oueds Rhis et Nekôr</li> <li>▪ Techniques de pêche non conformes</li> <li>▪ Dispersion des efforts et Désengagement</li> </ul>

## 4.3 Stratégie d'action

### 4.3.1 Objectif général

L'objectif général de cette opération pilote a été suscité par la volonté des parties prenantes d'accompagner la réalisation du projet Souani dès sa conception en fournissant les éléments scientifiques à même d'aider le promoteur à garantir la durabilité de ses investissements tout en préservant les atouts touristiques et environnementaux de la zone.

Cet objectif a été identifié d'un commun accord, lors des ateliers participatifs et à partir du diagnostic.

### 4.3.2 Modalités de mise en œuvre

#### 1) Programmation des actions au niveau du territoire

##### Objectif 1: Assurer la programmation des actions à la base par les populations

##### *Connaissance des partenaires*

On note des disparités au sein de cette zone du projet, notamment la dualité entre la commune urbaine de Ajdir, nouvellement créée, et la commune rurale de Souani.

---

Le monde rural continue toujours, malgré les quelques progrès réalisés, à accuser un retard considérable en matière de développement par rapport au milieu urbain.

Les problèmes majeurs des communes rurales demeurent l'analphabétisme et la sous administration.

L'Analyse complète des parties prenantes est donnée en annexe.

### ***Connaissance du milieu et des situations***

Le projet touristique et résidentiel Souani, qui sera réalisé sur la plage de Sfiha située dans la commune Aït Youssef Ouali au Nord Est de la ville d'Al Hoceïma, a fait l'objet de nombreux débats lors des ateliers regroupant les acteurs concernés aux niveaux local et national, dont la société civile ainsi que des experts nationaux et internationaux.

Ce projet a été proposé comme Action Pilote en raison du fait qu'il soit encore en phase de démarrage et qu'il soit encore possible, dans le cadre du PAC Rif Central, d'apporter des orientations correctives, afin de mieux garantir sa durabilité. Ceci est conforté par les modifications déjà effectuées par les architectes de la CGI au plan de masse initial, suite à l'organisation, par la wilaya de Taza-Al Hoceïma-Taounate, d'ateliers participatifs impliquant les différentes parties prenantes locales, et à l'issue desquelles des corrections, à vision un peu plus durable, ont été apportées.

Ainsi le projet PAC a montré un intérêt particulier pour ce projet qui a émané de la volonté des participants de l'Atelier Mdiq et dont l'objectif est d'accompagner la réalisation de ce projet dès sa conception, en fournissant les éléments scientifiques et des orientations pour aider le promoteur à garantir un développement durable de ses investissements en préservant les atouts touristiques de la zone.

La situation connaît actuellement des frictions entre les différentes parties prenantes, (Sit-in, pétitions, etc.) pour la préservation du site historique Al Mazamma; ce projet touristique pourra bénéficier de l'accompagnement pour pouvoir gérer de manière intégrée les conflits de cette zone côtière afin d'assurer les éléments clés pour un développement durable:

- la durabilité écologique: car il comprend encore des impacts irréversibles sur l'environnement et qui peuvent compromettre sa durabilité;
- la durabilité sociale et culturelle: il est sur un site historique important mais non classé;
- la durabilité économique: il prévoit plus de 1.000 emplois dans une zone à taux de chômage très élevé; ce chiffre s'est avéré inexact vu que le projet s'est transformé en projet immobilier, ce qui a attisé le mécontentement de la population locale.

La présente démarche participative, „à termes de références de l'Union Européenne”, contribuerait certainement à trouver des solutions via le processus participatif récurrent, figurant dans les étapes qu'elle propose.

Ce même processus pourra servir aux autres projets encore à leur phase de programmation, tels que Cala Iris, Souanita, etc.; A cet effet, le rôle des communes et des ONG est important pour la sensibilisation et la participation à l'application des recommandations concertées qui verront le jour.

### ***Échanges d'informations***

- Des contacts ont été faits directement avec les acteurs locaux, spécialement lors des séminaires locaux où à l'ONG AGIR, ce qui a favorisé la communication pendant les débats du projet PAC et spécialement les AP;
- Atelier groupe du tourisme;
- Agir a dressé la liste des invités à participer à l'Atelier de l'Action Pilote Souani;
- Atelier Groupe de Travaux;
- D'autres contacts directs avec certains présidents d'associations:
  - tel l'Association Mémoire du Rif;
  - d'autres acteurs locaux tel l'expert local en matière de Monuments historique;

- l'Association AGIR est représentée dans le comité de suivi Souani, elle suit de près le développement de la situation;
- des réunions du comité de suivi ont été tenues dans le local de AGIR;
- d'autres réunions ont été effectuées avec le nouveau Président élu au sein de la commune urbaine de Ajdir;
- les données des échanges avec chaque partie prenante figurent dans le document de l'analyse des parties prenantes en annexe;
- une réunion s'est déroulée entre les membres du comité de suivi et M. le Wali de la région Taza Al Hoceïma Taounate, réunion où M. le wali a promis des choses importantes concernant le projet et dont les membres du comité de suivi ont montré leur satisfaction tout en espérant que ces promesses seraient tenues;
- Définition d'une situation de référence

Sur le terrain on peut noter les intérêts et attentes suivantes de la part de la zone du projet Souani Action Pilote du PAC Maroc:

- Renforcement des attitudes et des décisions de la commune à travers la gestion des grands pouvoirs donnés à la commune par rapport à la limitation de ce pouvoir tel la tutelle;
- Implication de l'administration dans les décisions à travers les stratégies et recommandations émanant des ateliers du PAC et spécialement de l'Atelier de l'Action Pilote Souani pour réaliser les points spécifiques décrits ci-dessous;
- Facilitation des activités de sensibilisation et de participation au sein de la Commune;
- Faire impliquer les parties prenantes locales, nationales et internationales pour une meilleure gestion des ressources locales tout en assurant l'essor du développement local de la zone de Souani;
- Sensibiliser la population aux valeurs naturelles de la baie de Al Hoceïma en tant que zone nourricière, en se penchant sur le problème de la pêche des juvéniles, de la pollution liquide et solide issues du bassin versant;
- Sensibiliser la population aux valeurs naturelles et culturelles de la zone de Souani;
- L'implication de la population au processus de développement local dans le cas actuel par rapport au projet Souani et Souanita en cours;
- La dynamisation des initiatives locales de développement socio-économique, en parallèle aux grands projets entamés par la CGI;
- La mobilisation des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la concrétisation des actions et projets programmés, en faveur de la population locale;
- L'accompagnement, le suivi technique et l'évaluation des projets en cours notamment celui de Souanita.

En ce qui concerne, les faiblesses identifiées, on peut noter les points suivants:

#### Problèmes d'ordre socio-économique

- Les communes sont généralement très pauvres, il s'agit de villages incrustés dans des zones montagneuses majoritairement d'accès très difficile se situant en aval de la façade abrupte du Rif Central, et se trouvent marginalisé par rapport à ce projet;
- La richesse de chaque commune dépend de la largeur des vallées „Economie basée sur la l'agriculture et ou la pêche artisanale. La menace de littoralisation nuit aux projets agricoles de la vallée de Nekkora la plus large du Rif Central;
- Manque d'implication au niveau des actions dans la gestion d'un tourisme léger et écologique en parallèle des mégaprojets en cours;
- Manque de savoir faire pour l'attraction du tourisme à affinité tourisme rural;
- Manque de formation des autochtones pour adhérer à des projets de développement;
- Manque de savoir faire des autochtones afin de tirer bénéfice des projets de développement.

---

### Problèmes d'ordre écologique

- Les communes subissent les conséquences de pollutions et d'inondations conséquentes aux activités non durables en amont des bassins versants tels la déforestation, les monocultures, l'utilisation intensifiée des pesticides et des engrais, la pollution liquide et solide, etc.

### Problèmes d'ordre socioculturel

- Manque de formation et de savoir et de savoir faire dans la gestion durable des ressources naturelles;
- Manque d'implication au niveau des actions de reboisement en amont et prévention des inondations en aval;
- Problème du site archéologique non classé et dont la délimitation n'est pas connue.

### Problèmes d'ordre institutionnel

- Manque de conscience et de gestion des grands pouvoirs donnés à la commune par rapport à la limitation de ce pouvoir telle la tutelle;
- Sous réserve pour le pouvoir octroyé aux présidents et membres du bureau des communes, des pouvoirs des présidents des communes pour décider proprement et influencer un dialogue participatif positif entre les différentes parties prenantes: administration, entreprise CGI et société civile;
- Faible conscience de l'importance des stratégies et de plans d'action pour la gestion durable et le développement équilibré;
- Manque de conscience sur le problème de la littoralisation;
- Problème sur la légitimité de possession des terrains de la zone du projet cédé ou vendu à prix bas par les Eaux et Forêts à la CGI;
- Défaut de travaux d'expertise antécédents pour éclaircir la situation du Monument Al Mazemma;
- Réticence et manque de décision des parties prenantes vis-à-vis de l'engagement de l'expert international qui a travaillé sur Al Mazemma et qui a accepté après avoir été contacté par le consultant National du PAC;
- Manque d'organisation par rapport aux acteurs et parties prenantes vis-à-vis des thématiques de l'action pilotes.

### Problèmes d'ordre communicatif

D'une manière générale, certains inconvénients peuvent surgir entre les groupes cibles dus à la méconnaissance des autres parties prenantes, et peuvent déclencher un climat de manque de confiance au niveau de la communication, générant les problèmes suivants.

Des membres dominateurs peuvent mener la discussion pour soutenir leurs propres points de vue, faute d'une conduite attentive des débats qui est dans ce cas primordiale, donc il faudra éviter les éléments suivants:

- une discussion peut être compromise par des préjugés et/ou des partis pris;
- la réunion peut aboutir à l'émergence de partis pris plutôt qu'à l'échange d'idées;
- l'expérience du groupe peut éloigner certains participants s'ils ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés;
- la manifestation retardée de ces parties prenantes peut casser le processus communicatif déjà entamé;
- la conséquence est la rupture actuelle du dialogue entre l'Entreprise et les parties prenantes

### Réfléchir et comprendre

Réfléchir et comprendre les grandes problématiques pour l'action pilote Souani:

- Parmi les problématiques ci-dessus on peut en dégager les plus prioritaires:
  - préservation du Site Al Mazamma: Pour que ce site soit protégé il doit tout d'abord suivre toute la procédure pour qu'il devienne un site classé;
  - préservation du site naturel;
  - prévention des Inondations;
  - résolution du problème de chômage;
  - le manque d'intégration de la population locale dans le volet économique du projet.

---

## ***Sensibilisation / Prise de conscience***

### ***Relier et étudier***

Pour que ce projet touristique soit intégré, l'étude de ses éléments clés est essentielle pour un développement durable:

- la durabilité écologique qui garantit un développement compatible avec le maintien des processus écologiques essentiels, de la diversité biologique et des ressources;
- la durabilité sociale et culturelle qui assure que le développement augmente le contrôle des individus sur leurs propres vies, qu'il soit compatible avec leur culture et leurs valeurs, tout en maintenant et en renforçant l'identité de la communauté;
- la durabilité économique qui garantit que le développement soit économiquement efficace et que les ressources soient gérées de manière à être conservées pour les générations futures.

Ainsi il est important de définir les indicateurs de durabilité par rapport à chacune des trois thématiques précitées pour les relier à la réflexion et la compréhension par rapport à une zone d'équilibre considérant les éléments précités auparavant et les impacts spatiotemporelles vis-à-vis des trois contraintes écologique, socioculturelle et d'autopromotion de la zone. L'étude de l'interaction entre les différents indicateurs de durabilité, va établir les bandes d'équilibre, ainsi que les seuils minima et maxima selon chaque indicateur.

La société civile s'est mobilisée en créant un comité de suivi qui est en phase d'organiser des campagnes de protestations assez solides comportant des manifestations, des sit-in, etc. La mise en interface utile de ces efforts exige des mesures concrètes vis-à-vis de l'entreprise qui continue à construire. En effet, c'est grâce à la dernière rencontre avec M. le Wali que les travaux in situ de la CGI ont été interrompus, ce qui a apaisé la situation.

Les réserves émises par le comité des études d'impacts sont encourageantes dans la mesure où elles serviront de base à appliquer dans le projet Souani.

Ainsi l'Atelier d'Al Hoceïma (19-20 octobre 2009) a offert une opportunité pour mettre en exercice toute cette technicité moderne, un vrai chantier d'échanges aussi utile que nécessaire réunissant le savoir et le savoir faire de toutes les parties prenantes locale spécialement les membres du comité de suivi de Souani qui ont montré un exemple à saluer en terme d'implication avec ferveur mais objectivité, dont les échos se sont répandus à l'échelle nationale „Journaux et chaînes de télévisions, ainsi que internationale. Cette riche expérience de l'action pilote de Souani pourra servir de référence pour d'autres PACs de la Méditerranée.

### ***Recherche de solutions / Valorisation du savoir-faire local***

L'association AGIR a été sollicitée pour donner son avis et ses remarques sur l'étude d'impact sur l'environnement du projet touristique Souani, afin de les prendre en considération pendant la réunion du comité interministériel sur les Etudes d'impact. Les remarques générales issues de cette réunion sont les suivantes:

- Existence d'une nappe phréatique de faible profondeur „puits entre 1 et 5m”;
- Forte sismicité sur toute la zone;
- Le plan de masse ne respecte pas les 100 mètres des zones interdites de construction prévus dans le protocole GIZC et le projet de loi sur le littoral;
- La zone comprend un terrain de reboisement;
- Le site longe la rivière Rhiss qui est le fleuve le plus puissant du Rif central en parallèle avec le Nekkour;
- Le Barrage Afassi, sil est construit entrainera le dysfonctionnement de la dynamique du bassin versant de l'oued Rhiss avec les conséquences similaires à celles actuellement observable sur l'autre partie Est da la baie: Gravats, galets et blocs, à cause des impacts du barrage Abdelkrim Al KHattabi; obturation du débit du Oued Rhis; affaiblissement des apports en alluvions à la baie d'Al Hoceïma; déficit d'alimentation en masse sableuse de la plage de Souani; Impact sur la richesse de la baie: Diminution des apports en éléments nutritifs (Tous les pêcheurs affirment que juste après la

---

construction du Barrage Abelkarim El Khattabi a survenu le collapse des anchois). Les pêcheries ainsi affectées auront un impact socio économique considérable par la baisse des revenus de la population locale (La pêche étant l'activité la plus importante dans la région; Impact sur la richesse en biodiversité dans toute la zone, y compris le Parc National d'Al Hoceïma et en particulier sa partie marine.

### Modéliser et explorer

- Modéliser et explorer par la méthode des scénarios; cette phase aborde également la réalisation du schéma de présentation graphique AMOEBA qui inclue tous les indicateurs clés et prioritaires définis durant les ateliers GIZC et Analyse de Durabilité par l'ensemble des parties prenantes concernées par l'action pilote: population locale, ONGs, administration, politiques, scientifiques, etc.
- Recherche de solutions aux problèmes pour chaque groupe, en se basant sur l'avis de chaque représentant identifié dans l'analyse des parties prenantes des comités de suivi de l'action pilote Souani. Ainsi trois groupes thématiques, pouvant faire valoir le savoir faire local, doivent se créer, à savoir:
  - groupe de l'action Investissements et rendement de l'action Pilote;
  - groupes de la conservation du patrimoine;
  - groupe de la conservation environnementale.

Pour l'identification des problèmes correspondant à chaque thématique, une série de réunions devront être mises en place. Ces réunions auront pour but de chercher les synergies entre les groupes, en respectant les spécificités des différents acteurs afin d'interagir sans pour autant chercher à se substituer les uns les autres.

La composition de chaque comité doit être équilibrée pour un bon transfert et échange du savoir faire local. Toutefois il ne faudra pas se substituer au rôle de la commune, qui est resté jusqu'à présent relativement modeste, ni à celui des services techniques, afin de respecter les aspects institutionnels et juridiques.

Le travail de ces groupes devra impérativement se baser sur des expertises scientifiques, notamment les Indicateurs de Durabilité qui pourront aider à résoudre d'éventuels conflits qui subsisteraient.

Les comités sont constitués comme suit:

- Comité de préservation du site Al Mazemma composé par:
  - un représentant de la Municipalité d'Ajdir;
  - un représentant du la wilaya de la région de Taza – Al Hoceïma – Taounate;
  - un représentant du Ministère de la Culture;
  - un représentant de chaque ONG à thématique culturelle et préservation du patrimoine;
  - un représentant des Eaux et Forêts;
  - un comité d'expert de la société CGI „Ingénieurs Architectes” etc.;
  - archéologues et experts sur le thème de la préservation des monuments et sites archéologiques.
- Comité de préservation du site écologique composé par:
  - un représentant de la Municipalité d'Ajdir;
  - un représentant du la wilaya de la région de Taza – Al Hoceïma – Taounate;
  - un représentant du Secrétariat d'Etat pour l'Environnement;
  - un représentant de chaque ONG à thématique de protection de l'environnement;
  - un représentant des Eaux et Forêts;
  - un comité d'expert de la société CGI „Ingénieurs Architectes” etc.
- Comité de l'Investissement et le développement /rentabilité:
  - un représentant de la Municipalité d'Ajdir;
  - un représentant du la wilaya de la région de Taza – Al Hoceïma – Taounate;
  - un représentant du CRI;
  - un représentant de chaque ONG à thématique de développement;
  - un représentant du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace;
  - un représentant de l'Agence urbaine d'Al Hoceïma;
  - un comité d'expert de la société CGI „Ingénieurs Architectes”, etc.

---

### Suggérer et Agir

- Instauration d'un partenariat: Instauration d'un partenariat qui clarifie le rôle de chaque acteur et les limites de la compétence de chacun par défaut et par excès en se basant sur l'analyse des parties prenantes, pour assurer une bonne gouvernance des actions définies dans le plan d'action.
- Interaction des avis des différents groupes: Interaction des avis des différents groupes: -groupe des industriels, groupes de la conservation du patrimoine, groupe de la conservation environnementale-, afin de trouver un compromis qui est une résultante de solutions globales pour l'action pilote définie, tout en définissant les responsabilités de chaque partie prenante dans l'espace et le temps, selon la méthode prospective.
- Le manque d'intégration de la population locale dans le volet économique du projet au départ suivi de leur implication trop forte ne doit pas se transformer en une campagne électorale avancée.

#### **Résultat 1:**

Volonté d'agir des différents partenaires, définition des responsabilités et constitution de groupes thématiques, en favorisant un climat de confiance entre les différents acteurs.

## **2) Réalisation et gestion du programme**

**Objectifs 2: Garantir la réalisation et la gérance des actions ainsi que la gestion des programmes.**

### ***Organisation de la prise en charge des actions programmées***

- Une feuille de route a été établie dans le but de respecter les calendriers et les échéances pour chaque groupe thématique séparément, ainsi que pour les réunions plénières des trois groupes.
- Des recommandations ont émané de chaque groupe de manière écrite et engageante pour l'Action Pilote Souani.
- Il est fortement recommandé que l'ONG AGIR puisse continuer la prise en charge des actions de sensibilisation et de participation au-delà des échéances du projet PAC-Maroc, pour assurer le suivi de la coordination et de la démarche participative, afin de partager le savoir faire en terme de sensibilisation et de participation comme technique de gestion des conflits.

### ***Recherche – Amélioration par formation thématique***

L'amélioration par formation thématique qui coïncide avec l'aspect horizontal de l'activité „participation et sensibilisation” a fait que tous les ateliers qui se sont déroulés et succédés, ont profité d'une démarche d'intégration de l'approche participative au sein des autres équipes du PAC. Ainsi tous les séminaires se sont déroulés systématiquement de manière participative. Tous les acteurs ont donc profité d'une formation continue souple, au sujet des différentes thématiques du PAC, et ont acquis de nouvelles notions sur:

- la GIZC avec toutes ses composantes, tel:
  - la Gouvernance;
  - l'Analyse de Durabilité;
  - la Démarche participative, une formation a été donné pour des animateurs (voir Rapport de la formation des animateurs, Tétouan, 5 janvier 2009).

Cependant l'élargissement de cette activité au niveau local de l'action pilote Souani, pourrait être profitable à un grand nombre de parties prenantes. La Méthode MARP „Méthode accélérée de Recherche participative” est recommandée pour un meilleur exercice, afin de construire un cadre local pour assurer le bon déroulement des actions de développement à venir dans la zone.

---

### ***Auto-évaluation de l'Action Pilote en cours***

Le choix de l'action pilote de Souani qui a suscité un débat animé et passionnant, est un excellent exemple d'implication réelle et sincère de la part des parties prenantes, une implication qui s'est renforcée durant les quatre derniers ateliers du PAC. Les actions spontanées survenues dans cette action pilote de la part de la population autochtone est aussi un bon signe de la sensibilisation de celle-ci pour savoir dire non à une action qui ne semble pas respecter les trois piliers de la durabilité; cependant le but n'est pas de dire non tout court, mais c'est de savoir négocier le bien être des populations dans une perspective durable. Parmi les trois composantes du développement durable, la durabilité écologique, sociale et culturelle renforce justement l'identité de la communauté; alors que la durabilité économique garantit que le développement soit économiquement efficace et que les ressources soient gérées de manière à être conservées pour les générations futures.

#### **Résultat 2:**

Engagement et prise de décision concertée. Ainsi, le choix des critères et des indicateurs dans les activités de la GIZC-DD doivent se faire selon les normes requises de choix démocratique, basées sur la synergie des recommandations au sein des trois groupes thématiques proposés.

### **3) Suivi évaluation du processus**

**Objectif 3: Faire un suivi-évaluation concerté des actions en cours avec tous les intervenants.**

#### ***Évaluation globale des résultats, du processus, de la participation et de l'engagement solidaire***

Évaluation globale des résultats, du processus, de la participation et de l'engagement solidaire par rapport aux problématiques identifiées pendant la phase de référence initiale propre à l'Action Pilote, selon les responsabilités et les prises en charge des tâches et des implications prédéfinies et recommandées pour chaque partie prenante au niveau central et local. Comme il a été formulé par les groupes thématiques pris individuellement et par la suite intégralement en commun accord signé sous forme légale et engageante.

#### **Résultat 3:**

Evaluer les résultats obtenus en terme de rigueur et de conformité d'application des recommandations faites par chaque comité thématique et par le comité de suivi local pour la solution des problèmes identifiés pendant la phase de diagnostic de la zone pilote, en se basant sur le support scientifique local, national et international.

#### ***Solutions déjà en marche***

- Programme de protection de la ville d'Al Hoceïma contre les crues et qui sera réalisé dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) avec un montant de 10 millions de dirhams. Le projet consiste en la pose d'une canalisation d'une longueur de 115 mètres et la construction d'un mur de protection de 160 m et un canal d'évacuation des eaux pluviales, ainsi que le pavage et l'aménagement des allées.

Pour la construction de complexes résidentiels et touristique au bord de la mer, il faudra tirer les leçons des erreurs passées en Tunisie, au Maroc „Stehate” ou ailleurs: érosion Côtière, augmentation du niveau de la mer...

Pour garantir la durabilité du projet qui est sur une zone inondable” de Sources de la Protection Civile” il serait judicieux de reculer le site du projet derrière la deuxième dune vers la zone rocheuse à l'ouest et qui présente les avantages suivants:

- zone géologiquement plus stable;
- le site Al Mazemma serait préservé et revalorisé sur le plan socio culturel;
- faible risque d'inondation;
- meilleure vue panoramique;
- moins d'Investissement en construction de renforcement „Barrage”;
- préservation de la zone reboisée;
- préservation de la faune et de l'avifaune qui comprend des audouins;
- préservation de la zone nourricière de la baie d'Al Hoceïma;
- préservation de la zone de pêche et des communications en courant d'upwellings entre la baie et le Parc National d'Al Hoceïma.

#### **4) Auto-promotion et auto-développement local**

##### **Objectif 4: Assurer l'acquisition progressive et maîtriser les outils pour un auto développement local**

###### *Retour à la phase de programmation et aux différentes étapes*

Retour à la phase de programmation et aux différentes étapes de l'action Pilote de Souani, y compris la sensibilisation si nécessaire.

###### *Programmation et réalisation / évaluation d'actions de développement*

Programmation et réalisation/évaluation d'actions nouvelles de développement, notamment le partage du savoir faire des deux actions pilotes Souani et Jebha tout en démultipliant des actions similaires aux différents actions futures dans la zone d'Al Hoceïma et de Chefchaouen, en les adaptant aux nécessités et besoins diagnostiqués lors des opérations récurrentes de l'évaluation, spécialement si on considère que les problématiques sont presque similaires au sein de la zone côtière du Rif Central, et que le choix des actions pilotes a été judicieux à cet égard, en prenant un éventail de contrastes assez important s'agissant de la plus large vallée au sein du PAC qui est celle de Souani comparée à la vallée de Jebha parmi les plus petites vallées et les plus étroites.

On peut d'ores et déjà prévoir que les leçons acquises dans chaque action pilote, peuvent ainsi influencer de manière significative sur l'éminence d'une approche de bassin versant dans toute action de développement durable dans la zone du Rif Central. Ainsi il est primordial de ne pas répéter les mêmes erreurs que celle faites dans l'action de Souani où l'approche participative a été initiée en décalage par rapport au projet, ce qui a engendré une difficulté majeure dans l'établissement d'un état de confiance entre toutes les parties prenantes. Aussi cette démarche participative aura servi pour contribuer à une meilleure communication dont le pragmatisme contribuera sûrement à :

- Profiter de l'expérience acquise par toutes les parties prenantes pour contribuer objectivement dans des groupes thématiques.
- Renforcer et institutionnaliser les décisions issues des différents comités thématiques lors des ateliers correspondant à chaque projet.
- Renforcer le rôle des communes dès le départ pour l'exercice du pouvoir dont jouissent et le président et les membres de la commune.
- Démocratiser la participation en procédant à des démarches participatives qui renforcent l'avis des parties prenantes issues des communes et de la zone locale du projet.
- Renforcer le respect mutuel de toutes les parties prenantes vis-à-vis de l'administration, la commune, et les locaux, en prévalant l'objectivité et la pertinence des propositions de ces derniers.

###### **Résultat 4:**

Solidarité et continuité de l'engagement de l'ensemble des partenaires au sein de chaque comité thématique ainsi que le comité général issu de l'Atelier Destination et Analyse de Durabilité par rapport à l'Action Pilote Souani, et dont les conclusions et recommandations auront un aspect officiel au sein du projet PAC Rif Central.

---

## 4.4 Plan d'actions

### Introduction

Le Plan d'action prioritaire du site Souani est relatif au complexe touristique et résidentiel Souani qui est en phase de réalisation par la Compagnie générale Immobilière (CGI) du groupe Caisse de dépôts et de Gestion (CDG).

Dans ce Plan d'action, des objectifs spécifiques (Sept), des orientations (Vingt et une), des actions (Cinquante Sept) et des propositions d'aménagement ont été proposés pour assurer:

- la durabilité écologique qui garantit un développement compatible avec le maintien des processus écologiques essentiels, de la diversité biologique et des ressources;
- la durabilité sociale et culturelle qui assure que le développement est compatible avec la culture et les valeurs humaines;
- la durabilité économique qui garantit que le développement soit économiquement efficace et que les ressources soient gérées de manière à être conservées pour les générations futures.

Ce plan d'action a mobilisé un certain nombre de consultants (nationaux et internationaux), des responsables du CAR/PAP (Centre d'Activités Régionales/Programme d'Actions Prioritaires) de la coordination nationale du projet, des ONG(s) des acteurs locaux..., et sera finalisé par l'identification des indicateurs clés de durabilité.

#### 4.4.1 Identification des objectifs spécifiques et prioritaires

Il est à rappeler que l'objectif principal de cette action pilote est le développement durable du tourisme et aussi la durabilité des investissements dans la zone du projet, tout en préservant les atouts environnementaux de la zone.

De cet objectif principal et en concertation avec les parties prenantes lors des ateliers participatifs, **sept** objectifs spécifiques ont été retenus:

- maintenir la durabilité écologique de la zone Souani;
- garantir la durabilité socioculturelle du site;
- disposer des indicateurs de durabilité pour suivre les progrès de la zone vers le développement durable;
- assurer la durabilité économique du projet;
- mettre en œuvre une démarche participative adéquate;
- doter le projet d'une acceptabilité environnementale;
- adopter des stratégies de développement du tourisme durable.

#### 4.4.2 Stratégie de gestion adoptée

Les orientations stratégiques, pour chacun de ces objectifs spécifiques cités ci-dessus ont été proposées dans une approche participative lors des ateliers regroupant des organisations non gouvernementales (ONGs), des acteurs locaux, des représentants des différentes institutions, etc.

#### 4.4.3 Proposition d'actions

De l'**Objectif 1**, concernant le maintien de la durabilité écologique de la zone Souani, trois orientations stratégiques et huit actions sont formulées:

---

Orientation 1: La préservation des fonctionnalités des trois compartiments du site – la plage immergée; la plage émergée et la dune

Ces compartiments ont des rôles cruciaux dans la dynamique sédimentaire en particulier la redistribution des matériaux dans toute la baie: des alluvions d'origine terrestre, des sédiments d'origine côtière issus de l'érosion des falaises, les matériaux bio détritiques d'origine marine, etc.).

- **Action 1:** Éviter les extractions abusives de sables dans les oueds et sur la plage Sfiha;
- **Action 2:** Éviter la construction de grandes retenues de barrages, pièges de sédiments;
- **Action 3:** Éviter la construction de digues et de jetées<sup>8</sup> en mer pouvant modifier la dynamique sédimentaire;
- **Action 4:** Construire en retrait et laisser un espace de liberté pour l'évolution du système dunaire en arrière;
- **Action 5:** Conserver les dunes embryonnaires (lieu de dépôt de sable).

Orientation 2: La conservation de la biodiversité de la zone du projet

- **Action 1:** Limiter la coupe des arbres (Conserver les pins en priorité, attrait paysager; Stabilisation des sables; Valeur biologique; Régulation du niveau de la nappe phréatique en période de crues ou de fortes pluies). Choisir de couper préférentiellement les espèces exotiques potentiellement envahissantes: eucalyptus, mimosa...

Orientation 3: Le maintien des valeurs touristiques, patrimoniales et paysagères

- **Action 1:** Limiter la coupe d'arbres: aspect paysager, biologique (les zones boisées constituent un habitat refuge pour les oiseaux), régulation naturelle du niveau de la nappe phréatique;
- **Action 2:** Minimiser les impacts négatifs sur l'environnement en respectant la densité des constructions proposées dans le plan de masse et qui serait de 12%.

Concernant l'**Objectif spécifique 2**: garantir la durabilité des caractéristiques socioculturelles des populations, les initiatives de préservation/conservation et de valorisation du site, doivent se baser sur un programme intégré qui doit évaluer les retombées, au plan socio-économique et socioculturel et qui puisse encourager l'entreprise privée.

Sachant que le patrimoine culturel est considéré par les décideurs comme une ressource potentielle, utile pour le développement sur la base d'un modèle théorique qui peut être ainsi simplifié:

- la ressource culturelle est capable d'attirer des visiteurs;
- les visiteurs impliquent des dépenses;
- cette dépense se transforme en revenu et en capital destiné au développement local.

Une seule orientation et dix actions sont proposées et elles concernent la préservation et la valorisation du site archéologique et culturel Mazamma.

Orientation: Préservation et valorisation du site Mazamma

- **Action 1:** Délimiter le site archéologique en vue de son classement définitif;
- **Action 2:** Revalorisation du site sur le plan socio-culturel par des archéologues et des experts sur le thème de la préservation des monuments et sites archéologiques;
- **Action 3:** Cartographier une „bande de respect” qui ne doit pas être inférieure à 100 m de périmètre du périmètre extérieur du site;
- **Action 4:** Relever des structures visibles sur une carte de vestiges archéologiques à préserver;
- **Action 5:** Réaliser des campagnes de prospections et fouilles archéologiques sur site;
- **Action 6:** Sauvegarder des vestiges architecturaux par une action de restauration;

---

<sup>8</sup> (Les ouvrages perpendiculaires à la plage engendreront l'érosion de cette dernière, d'autant plus que la dérive littorale au niveau de la zone est de l'Est vers l'Ouest. Il est donc recommandé d'éviter ce genre d'ouvrage).

- **Action 7:** Les trouvailles archéologiques permettront la création d'un musée qui va promouvoir également les produits locaux du terroir (produits agricoles et de l'artisanat), une exposition permettra de présenter l'approche du projet et diffuser les résultats;
- **Action 8:** Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel du site en traçant des itinéraires de visite. (Parc archéologique);
- **Action 9:** Informer, former et sensibiliser la population au travers d'un plan de communication (Associations et élus locaux par des expositions, ateliers et séminaires);
- **Action 10:** Organiser des rencontres de discussion avec les élus locaux et la population, associations etc., et surtout préparer un plan de gestion et organisation des ressources humaines pour la conservation et la valorisation du site. (Cf. composition dans l'objectif 5: Démarche participative Projet pilote Souani élaborée dans le cadre du projet PAC).

Pour l'**Objectif 3**: Disposer des indicateurs de durabilité pour suivre les progrès de la zone vers le développement durable. Ces indicateurs clés vont décrire les performances des politiques suivies. Deux orientations et Cinq actions sont proposées.

Orientation 1: Mettre en place des formations sur l'approche systémique et prospective de durabilité (ADSP)<sup>9</sup>

- **Action 1:** Identification des indicateurs-clés de durabilité;
- **Action 2:** Engager des actions en cas de dysfonctionnement pour ramener les indicateurs clés de durabilité vers la bande d'équilibre (Rôle des groupes thématiques et des comités d'action);
- **Action 3:** Calculs et projections des indicateurs clés de durabilité;
- **Action 4:** Evaluer la durabilité actuelle de la zone du Projet Souani et projeter les tendances futures de la zone.

Orientation 2: Sensibilisation des promoteurs touristiques à atteindre un haut niveau de standard environnemental et de réduire la pollution liée à l'exercice de la profession

- **Action 1:** Elaboration d'un Guide de bonnes pratiques environnementales dans le domaine du tourisme durable

Pour l'**Objectif spécifique 4**, qui consiste à assurer la durabilité économique du projet et de la région six orientations et quatorze actions sont formulées et qui sont:

Orientation 1:

La prise en considération des changements globaux et d'augmentation des tempêtes, en réalisant des constructions en retrait, en conservant le système dunaire qui joue son rôle naturel de protection contre la mer; de ce fait, le projet est appelé à respecter la zone des „100 mètres” non constructibles prévue dans le protocole GIZC

- **Action 1:** honorer les engagements internationaux (protocole GIZC...);
- **Action 2:** Suivre l'évolution du trait de côte;
- **Action 3:** Dresser les indicateurs de durabilité concernant l'impact des changements globaux .

Orientation 2: La cartographie des zones inondables et de la nappe phréatique et éviter toutes constructions dans ces zones

- **Action 1:** Cartographie de la nappe et délimitation des zones inondables. Le site d'implantation du projet Souani est en effet, dans une zone inondable. Il est fort probable que les houles et les tempêtes vont être de plus en plus fréquentes et intenses et les simulations réalisées montrent que la zone est exposée aux inondations.

<sup>9</sup> L'objectif de cette activité transversale est de disposer d'un tableau de bord permettant de mesurer et de suivre les progrès de la zone vers le développement durable, par le biais d'indicateurs décrivant les performances des politiques menées.

---

Orientation 3:

La prise en compte de la rareté des ressources en eau dans la région, en évitant la construction des systèmes grands consommateurs d'eau: le problème crucial qui va se poser est l'alimentation en eau douce des piscines et des terrains de golf

- **Action 1:** Alimenter les systèmes consommateurs d'eau à partir de l'eau de mer après dessalement;
- **Action 2:** Etudier l'impact des ouvrages en cas de dessalement;
- **Action 3:** favoriser la construction des barrages collinaires: la construction des barrages collinaires vise d'une part à contrôler les eaux de ruissellement pour éviter l'envasement des grands barrages (barrage de Abdelkrim Khattabi ou ceux projetés: Afassi) hydrauliques et d'autre part à stabiliser la population de la région autour de ce pont d'eau pour son exploitation.

Orientation 4:

Maintenir la dynamique du bassin versant de l'oued Rhiss en évitant la construction de grands barrages qui retiennent les sédiments et qui entraînent un déficit d'alimentation en masse sableuse de la plage Sfiha, et aussi un impact sur la richesse halieutique de la baie qui constitue une nurserie pour la littoral d'Al Hoceïma

- **Action 1:** Éviter la construction de grands barrages qui retiennent de beaucoup de sédiments;
- **Action 2:** Maintenir la dynamique du bassin versant de l'oued Rhiss afin d'alimenter la baie d'Al Hoceïma en éléments nutritifs (zone nourricière).

Orientation 5:

Tenir compte de la fragilité et de la forte sismicité de la zone du projet en protégeant les infrastructures par des constructions parasismiques et dans des zones stables en tenant compte de la réglementation en vigueur

- **Action 1:** Projeter la construction parasismique dans des zones stables en tenant compte de la réglementation en vigueur (code parasismique).

Orientation 6:

Réduire le chômage dans la zone du projet à travers l'autopromotion et l'auto développement au niveau local, en intégrant la population locale dans le volet économique du projet touristique Souani

- **Action 1:** Assurer l'acquisition progressive et la maîtrise des outils pour un auto développement local en impliquant les parties prenantes locales concernées ;
- **Action 2:** Gestion et mise à niveau des activités génératrices de revenus dans la localité, particulièrement l'activité de la restauration insalubre et précaire existante ;
- **Action 3:** Mise à niveau de l'activité de pêche artisanale en l'orientant vers un tourisme de pêche ;
- **Action 4:** Intégration de la population locale dans le volet économique du projet.

A propos de l'**Objectif spécifique 5:** Doter le projet de l'acceptabilité environnementale, une seule orientation stratégique et trois actions qui recommandent:

Orientation 1:

Soumettre le projet touristique aux études d'impact avec des indicateurs de durabilité appropriés

- **Action 1:** Se conformer aux recommandations des études d'impact;
- **Action 2:** Identifier l'origine des matériaux de construction;
- **Action 3:** Identifier les indicateurs de durabilité en relation avec l'impact du projet sur l'Environnement.

**Objectif spécifique 6:** Mise en œuvre de la démarche participative pour l'Action Pilote Souani . (Voir Démarche participative).

Pour l'**Objectif 7:** Adoption de stratégies de développement du tourisme durable, deux orientations et neuf actions sont proposées:

---

### Orientation 1:

Evaluation de la capacité d'accueil touristique de la zone du projet en analysant les composantes physico-écologique; infrastructurelle; socio-économique et politico gestionnaire

- **Action 1:** Utilisation des indicateurs des composantes citées ci-dessus pour la définition de la capacité d'accueil touristique de la zone du projet;
- **Action 2:** Elaboration de scénarios alternatifs de développement touristique sur la base des indicateurs de tourisme durable.

### Orientation 2:

Promouvoir la certification Ecolabel<sup>10</sup> dans le projet touristique Souani

- **Action 1:** Maintenir une conduite d'adéquation permanente au respect de la législation et des normes d'environnement en vigueur en Maroc;
- **Action 2:** Evaluer, contrôler et limiter autant que possible les consommations d'eau (20%) et d'électricité (20%);
- **Action 3:** Privilégier les produits écologiques labellisés, les produits respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie: conception, production, distribution, utilisation et valorisation en fin de vie du produit usagé;
- **Action 4:** Adopter une gestion saine de l'environnement (lagunage, recyclage et gestion des déchets solides ou liquides);
- **Action 5:** S'assurer que le personnel soit correctement informé et formé aux éco-gestes;
- **Action 6:** Informer les clients sur les actions menées en faveur de l'environnement dans l'hôtel et sur les moyens de contribuer aux économies d'énergie;
- **Action 7:** Collaborer et dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes pour améliorer et garantir la durabilité de la démarche Ecolabel.

## **Conclusion**

Le littoral Méditerranéen de la province d'Al Hoceïma connaît actuellement un développement intensif et croissant qui s'opère généralement au détriment de l'intégrité de l'environnement. Plus de Cinq grands projets touristiques sont en cours de réalisation dont le projet touristique et résidentiel Souani.

Le retour ou le maintien d'un équilibre viable et durable constitue un enjeu majeur qui implique une mobilisation et une coordination de toutes les parties prenantes et avec une mise en œuvre de moyens appropriés.

L'action pilote Souani va monter la nouvelle forme de gouvernance à instaurer pour parvenir à gérer cet espace de façon raisonnée et équilibrée dans ce contexte difficile et complexe et qui constitue un véritable défi.

C'est une mesure préventive pour que le projet en cours de réalisation puisse prendre en considération les composantes environnementale, socio-culturelle et économique constituant l'essentiel du tourisme durable.

La GIZC dans cette région du Maroc, „littoral d'Al Hoceïma”, avec l'approche présentée dans ce document va permettre de relever ce défi crucial pour le devenir et l'avenir de cette région et des zones côtières méditerranéennes du Maroc particulièrement fragiles et vulnérables.

---

<sup>10</sup> Système de Gestion d'Environnement basé sur le Règlement Européen 761/2001 Ecolabel, 2003/287/CE, tendant au respect des principes d'environnement.

---

## **5. Conclusion**

### **5.1 Bilan et bénéfices potentiels apportés par les actions pilotes du PAC**

#### **5.1.1 Prise en compte de la GIZC pour le DD**

Conformément au bien fondé des OP, l'implication des acteurs dans ces démarches les place d'office dans la perspective du Développement Durable. En effet, cet horizon est constant et s'inscrit dans chacune des actions qui ont été conduites. En conséquence, la GIZC est omniprésente avec ses principes à adopter et la manière d'opérer à la clé. On peut donc considérer que la prise en compte de la GIZC a été effective pour inscrire les actions dans la durabilité.

Toutefois, il faut soulever le fait que dès les premiers contacts avec la réalité du terrain, est apparue la dimension complexe d'une approche GIZC, tant ses pré requis et ses conditions de mise en œuvre sont encore au stade de l'apprentissage, en matière notamment de démarche participative. En effet, les enseignements qu'on peut tirer des ateliers et des visites de terrain sont révélateurs de la divergence des intérêts et de la complexité des enjeux d'une démarche intégrée pour la gestion de la zone côtières de ces deux sites.

Il faut cependant rappeler que ce type d'approche est une première et que les avancées restent somme toute timides au regard des souhaits affichés sur un plan plus théorique. Mais, pour justifier les résultats, peut être encore trop modestes, sur le registre de la prise en compte de la GIZC et du Développement Durable, il faut à nouveau souligner l'importance du facteur temps. En effet, ces nouvelles pratiques demandent beaucoup de temps car elles exigent beaucoup de la part des acteurs en termes de mobilisation et d'assimilation.

#### **5.1.2 Participation des acteurs**

Cet aspect est primordial car c'est de lui dont dépend le succès de ces nouvelles démarches. Il en est ainsi de l'importance de l'adhésion et de l'appropriation de tous les acteurs.

Le principal bénéfice escompté par les opérations pilotes menées sur les sites Jebha et Souani est l'engagement d'un apprentissage collectif et la mise en conditions réelles des acteurs pour tester leurs capacités de mobilisation et participatives, à traiter du devenir de ces sites d'importance stratégique aussi bien sur le plan socio-économique qu'environnemental.

Le programme PAC, et plus particulièrement son activité GIZC, constituent indéniablement une opportunité pour tirer tous les avantages et les bénéfices dont profiteront et le projet touristique Souani pour sa durabilité, et le centre côtier de Jebha pour un désenclavement non préjudiciable à l'environnement mais profitable aux populations locales. Cet exercice étant fondamentalement participatif, il convient de souligner l'implication, aux côtés des acteurs locaux, des responsables de toutes les autres activités thématiques du PAC, à savoir pour rappel, le tourisme durable, la protection des sites naturels sensibles et la préservation du patrimoine historique et culturel. Celles ci constituent autant de composantes qui alimentent l'activité fédératrice GIZC et sont donc profitables aux deux opérations pilotes, en termes d'analyse de la situation actuelle à partir du modèle AFOM. En effet, une gestion adaptée et efficiente ne peut se faire sans une bonne connaissance scientifique des zones en question.

Enfin, de par l'implication des acteurs dans ces nouvelles démarches, certains changements d'attitudes voire de pratiques ont pu être observés. Au-delà même d'une forte mobilisation qui est déjà le signe indéniable d'une volonté de s'intégrer à la dynamique de ces processus, les acteurs se sont considérés comme parties prenantes à un enjeu réel (voire un défi à lever) qui est de se comporter différemment si le changement inévitable veut être opéré dans les meilleures conditions possibles. Conscients de cette nécessité, on peut dès lors affirmer qu'une bonne majorité d'entre eux ont vu leur état d'esprit changer et ainsi adopté une nouvelle attitude envers les problèmes à résoudre.

---

### **5.1.3 De l'usage d'outils dédiés à la gestion côtière**

Les démarches de gestion, quel que soient, s'appuient sur des outils qui rendent différents services complémentaires les uns des autres.

En premier lieu, il faut mentionner toutes les formes de gestion qui font appel à des outils de gestion (parfois appelés instruments de gestion) destinés à répondre à des objectifs spécifiques comme l'aménagement, la planification, la protection ou la qualité de l'eau. Ces outils peuvent se superposer sur un même territoire. Ils répondent à des termes de référence décrits dans des textes officiels qui en précisent notamment les limites géographiques.

Peuvent ensuite être distingués les outils de connaissance qui viennent en appui aux précédents en apportant la connaissance nécessaire pour la prise de décision et la gestion. De tels outils assurent les différentes fonctions d'acquisition et de gestion des données (exemple des systèmes d'observation, des bases ou centres de données...), de transformation et de restitution de ces dernières en information (exemple des SIG pour ce qui concerne l'information géographique) et, enfin, d'expertise pour profiler la fourniture de connaissance à la demande. Ce dernier stade est éminemment vital pour assurer la bonne réponse aux questions posées.

Enfin, un dernier type d'outils qui accompagne les deux précédents avec pour finalité de faire en sorte que la conduite des outils de gestion se fasse selon les „bonnes” règles de la GIZC. Ces outils correspondent alors à l'application et la mise en œuvre des principes fondamentaux de la GIZC qui sont la participation et l'implication des acteurs, la communication et les échanges de l'information, la sensibilisation et la formation des différentes parties prenantes, etc. Ces différents outils trouvent de multiples déclinaisons d'adaptation aux contextes traités. Dans le cas présent des OP, on peut rappeler l'importance des ateliers et des réunions des instances de coordination (comme les comités locaux), etc. qui ont largement et efficacement œuvré pour la participation des publics concernés.

### **5.1.4 Validité des résultats obtenus**

Ces OP auront eu le mérite de tester, à une échelle appropriée, l'engagement d'un processus pour un „projet collectif de territoire” dans lequel la dimension participative constitue l'enjeu fondamental à ce niveau de conception et d'application de la GIZC. C'est également un exercice qui a servi à tester de nouveaux comportements au niveau des communautés locales, ce qui interpelle les décideurs d'aller vers de nouvelles formes de gouvernance pour la gestion des territoires considérés. En fait, c'est un processus qui voit au-delà du PAC.

Les leçons et les enseignements qui en sont tirés peuvent sans doute orienter d'autres exemples GIZC à conduire dans la région d'une part et dans le reste de la zone côtière nationale d'autre part.

## **5.2 Recommandations en termes de reproductibilité**

### **5.2.1 Facteurs de pérennisation**

Le premier facteur de pérennisation relève dans la poursuite de la manière de faire qui a été approchée lors de ces exercices. En effet, elle a pu l'être grâce à une prise de conscience de la réalité des situations et du changement d'état d'esprit qui s'est opéré à la clé. Ce gain et avantage à la fois doit être maintenu coûte que coûte au sein des parties prenantes qui ont participé aux OP. Il en va ainsi aussi de la dynamique qui a pu être instaurée au sein de cette communauté locale d'acteurs. Cette dynamique existe et pour être maintenue, il importe que les actions proposées au terme des OP puissent voir le jour. C'est donc avant tout une question de volonté politique à entretenir pour que les moyens à la clé soient assurés.

---

### **5.2.2 Gouvernance**

C'est de cette volonté politique que pourront se développer les conditions d'évolution d'une nouvelle forme de gouvernance qui conduise à une meilleure gestion, adaptative et concertée. Les exercices conduits dans le cadre des OP ont permis de mettre ces acteurs en conditions d'apprentissage pour une meilleure coordination de leurs actions. Fasse là aussi que cette dynamique quant à la manière de faire se poursuive. Pour ce faire, le maintien des comités locaux est indispensable et ainsi que de leur fonctionnement autour des objectifs qui ont été fixés. Comme rappelé plus haut, la volonté, politique notamment, sera la clé de la pérennisation de ces nouvelles démarches. Il s'agit là d'une construction fragile, certes, qui dépend essentiellement de la mobilisation de tous. Outre une structure de coordination à maintenir, son animation continue est primordiale.

### **5.2.3 Culture „GIZC”**

La conclusion à ce registre peut se résumer par le gain précieux en termes de culture GIZC qui a été atteint. Même s'il peut être considéré encore trop modeste, il représente un progrès significatif vers l'aptitude à l'intégration. Ce pas est primordial car il marque un véritable début de changement vers la gestion concertée sur la route du Développement Durable.

Les nouveaux textes qui entrent en vigueur ou sont en passe de l'être viennent résolument en support à ce changement dans la manière de gérer l'espace côtier. Il est par conséquent important de s'y inscrire pleinement en adoptant les termes qu'ils contiennent, comme notamment ceux du Protocole GIZC, récemment signé (janvier 2008).

---

## Références

### Générales

- ABHL – Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos (2006): Les ressources en eau au niveau de la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos: Etat des lieux et perspectives de leur développement et leur sauvegarde. *Débat national sur l'eau*, Novembre 2006, 29 pp.
- CAR/ASP: Elaboration du Plan de gestion de la partie marine du Parc National d'Al Hoceïma: 2007/ (projet MedMPA) 104 pages.
- CAR/PAP, 2001: Livre blanc sur la gestion des zones côtières en Méditerranée.
- COI-UNESCO, 2001, Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières –Guide éthologique –Volume II, Série 'Manuels et guides' n 42.
- GROVEL, R. (1996): La préservation des forêts du Rif centro-occidental: un enjeu de développement de la montagne rifaine. *Revue de Géographie Alpine*; 84, 4: 75-94.
- SEEE 2003- Plan d'action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière dans la Méditerranée "PASBIO". Rapport National. 104 pages.
- Ibn Azzuz Haquim M. (1952): La administración local de marruecos antes y después del protectorado – Revista de Administración Pública – Número 7. Enero – Abril. 1952: 216-281.
- Malouli I.M., Lamtai A., Idrissi M. & El Fanichi C. (2008): Pêche artisanale aux petits métiers au niveau de la région Larache – Jebha: Diagnostic de la situation actuelle et analyse socio-économique. *Rapport – INRH – Centre Régionale – Tanger- 57 p.*
- ONUDC 'Office des Nations Unies Contre le Drogue et le Crime' (2007): Enquête sur le cannabis 2005 – février 2007- Rapport pp 37.
- PNUE: 1995– Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen. PNUE Rapports et études des Mers régionales N° 161; Split: PAC/CAR (PAM/PNUE).
- Projet „De.S.T.I.Nations: Analyse de la zone du projet Al Hoceïma-Maroc 2009: Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement. Département de l'Environnement. 97 pages.
- Rapport – INRH – Centre Régionale – Tanger – 57 p ONUDC 'Office des Nations Unies Contre le Drogue et le Crime' (2005): Enquête sur le cannabis 2004 -2005-Rapport 67p.
- Salhi A., J. Stitou El Messari, S. Benabdelouahab, M. El Gettafi, Y. Díaz, M. Himi & A. Casas (2008): Cartografía comparativa de la vulnerabilidad del acuífero costero de Ghis-Nekor (Marruecos). *Geogaceta*, 44 (2008), 167-170.
- SDAULMC: 2005- Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du littoral méditerranéen central du Maroc: Note de présentation. Direction générale de l'urbanisme et de l'Architecture (Direction de l'Urbanisme) 103 pages.

### Comptes rendus des Ateliers et rapports PAC

- Programme d'Aménagement côtier en Méditerranée: (PAC) 2005- Etude de faisabilité Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'environnement. Direction de la Surveillance et de la prévention des risques. 111 pages.
- Programme d'Aménagement côtier (PAC-Maroc) 2009: Rapport final Diagnostic de la zone du PAC (Activité GIZC) Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'environnement. Direction de la Surveillance et de la prévention des risques. 97 p.
- Programme d'Aménagement côtier (PAC-Maroc) 2009-. Activité thématique: Tourisme durable, rapport définitif. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'environnement. Direction de la Surveillance et de la prévention des risques. 97 pages.
- Rapport de l'Atelier Opération Pilote Al Hoceïma.
- Rapport de l'Atelier Opération Pilote Jebha.

## Annexe 1: Comité local de suivi de l'OP Jebha (M'tioua)

Nom & Prénom	Fonction		Adresse	Téléphone	email
Tessoudali Redouan	1 <sup>er</sup> Vice Président	C.R. M'tioua	Centre Jebha	066241362	
Chebli Abderahim	Chef Service Navigation Prévention contre la pollution	Délégation Pêche Maritime	Centre Jebha	071688334	
Maati Jouira	Technicien vétérinaire	D. P. Agriculture – Chefchaouen	Centre Jebha	067554607	
Fouad El Mamoun	Propriétaire Gestionnaire Hôtel	Privé	Centre Jebha	066393810	
Aouriarel El Habib	Citoyen	Privé	Centre Jebha	070167367	
Ben Yaakob Mustapha	Directeur et Président Assoc. Dar Taliba	Education nationale		070463481	
Ahananch Abdelilah		Education nationale	Centre Jebha	066617924	
Mechaal Saaid	Président Coop Pêche artisanale	Coopérative	Centre Jebha	070826357	
Bensalah Med Sadik	Président assoc		Centre Jebha	061585594	Angel.navaro@hotmail.fr
Nachite Driss	Professeur	Fac; Sciences – Tétouan	Tétouan	061069535	nachite@menara.ma
Idrissi M'hamed	Directeur INRH-centre régionale Tanger	INRH – Tanger	Tanger	068526506	m.idrissi.inrh@gmail.com
Ait Ali Ali	<i>Centre spécialisé en aquaculture - INRH – Mdiq</i>	Coordinateur GMT – Groupe marocain de Travail sur les Mérou	M'diq	078047869	a.aitali@yahoo.fr

## Annexe 2: Comité local de suivi de l'OP Souani

	<b>Persone de contact local</b>	<b>Organisme</b>	<b>Profil</b>	<b>Implication / Participation antérieure. Observations</b>
01	Izem Azeddine Tél: 039 98 54 76 Délégation du Tourisme Al Hoceïma Ingénieur	Délégation provinciale de Tourisme Al Hoceïma	Cadre supérieur	l'atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT)
02	Morabit Abdelkader	Agence Urbaine d'Al Hoceïma	Cadre supérieur	Morabit Abdelkader vice directeur de l'Agence Urbaine a promis de désigner un nouveau élément en remplacement de Mr Mohammed EL ABDELLAOUI qui n'est plus disponible „mutation”
03	Benkaddou Salma Tél: 039 84 15 52 E-mail: salmabenk@yahoo.fr	Inspection Régionale de Habitat, Urbanisme & Aménagement Espace	Ingénieur	l'atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT)
04	BUDASDIT ABDERRACHID 039 98 20 18/21 061 35 31 83 <a href="mailto:rac_provi@hotmail.com">rac_provi@hotmail.com</a>	Préfecture Al Hoceïma Animateur PAC	Chargé Service Environnement	l'atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT)  Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
05	HARMOUCHE AHMED Commandant PC Al Hoceïma TF039 98 2451 061 08 27 32 <a href="mailto:pcahmedalhoceïma@yahoo.fr">pcahmedalhoceïma@yahoo.fr</a>	Protection Civile-	Commandant PC	Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
06	BENDAHMANE AHMED 062 05 92 32 <a href="mailto:bendahmane.ahmed@gmail.com">bendahmane.ahmed@gmail.com</a>	ONEP/DP Al Hoceïma	Ingénieur Etudes Travaux	Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
07	ZAHRI YASSINE 036 33 12 51 <a href="mailto:yassinezahri@hotmail.com">yassinezahri@hotmail.com</a>	INRH Nador	Economiste Pêches	Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
08	Aziz CHAHBOUNI AGENCE DU NORD <a href="http://www.apdn.ma">www.apdn.ma</a> Tél . 037 56 59 02 / 17 Fax. 037 56 59 13 <a href="http://www.blog.ma/chahbouni">www.blog.ma/chahbouni</a>	APDN	Chef départements système d'information – veille stratégique – secteur environnement	Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
09	M <sup>r</sup> Badich Mohammed Fax: 039 98 39 79	Centre Régional d'Investissement-Al Hoceïma	Directeur du Centre Régional d'Investissement-Al Hoceïma	Motivé pour faire partie du comité du suivi
10	M. Mohamed BOUDRA Tél.: + 212 61 144096 Président E-mail: <a href="mailto:boudra.mo@oola.fr">boudra.mo@oola.fr</a>	Commune urbaine d'Al Hoceïma	Président Commune urbaine d'Al Hoceïma	l'Atelier de lancement du projet „Destinations
11	M. Abderrahim ELKHOMSI Tél.: + 212 68 754406 Secrétaire C.C.B.B	Commune rurale Beni Boufrah		l'Atelier de lancement du projet „Destinations

	<b>Personne de contact local</b>	<b>Organisme</b>	<b>Profil</b>	<b>Implication / Participation antérieure. Observations</b>
12	M. Mohamed Amlou Tél.: + 212 61 814573 Président	Commune rurale Ait Youssef Ouali	Professeur des Sciences de la vie et de la Terre Porteur du projet	l'Atelier de lancement du projet „Destinations” Formation et Atelier PAC de lancement; l'atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT)
13	BOUNIETE EL HASSANE Chef Service 061 35 16 40 <a href="mailto:hassanbouniete@yahoo.fr">hassanbouniete@yahoo.fr</a>	HCEFLCD- Service Al Hoceïma		Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
14	EL SABRI SAID 065 36 37 55 <a href="mailto:s_elsabri@yahoo.fr">s_elsabri@yahoo.fr</a>	Service Environnement Al Hoceïma	Service Environnement Al Hoceïma	Ateliers: Méthode des scénarios alternatifs et Outils de gestion environnementale des structures hôtelières”Destinations”
15	Ménioui Mohammed Institut Scientifique	Consultants nationaux du projet „Destinations”	Institut Scientifique Rabat	Participation dans les divers ateliers
16	M. Nasser-Eddine ZINE Tél.: + 212 67 679225 Faculté des Sciences, Meknès	Consultants nationaux du projet „Destinations”	Faculté des Sciences, Meknès	
17	NIBANI Houssine 062 02 45 03	Association AGIR Consultant National PAC	Président Ass. AGIR Coordinateurs projets pêcheur	
18	M <sup>me</sup> Anissa El Khattabi Trésorière Tél.: + 212 62 101279; Fax: + 212 39 921733 E-mail: <a href="mailto:riftourisme@yahoo.fr">riftourisme@yahoo.fr</a>	Association Rif pour le développement du tourisme rural (ARDTR)		Participation dans les divers ateliers
19	Himdi Abdelmalek Tél: 039 98 22 33 Fax: 039 98 33 14 E-mail: <a href="mailto:quemado@sogatour.ma">quemado@sogatour.ma</a>	Association Industrie Hôtelière Taza Taounate	Président Association Industrie Hôtelière Taza Taounate	l'atelier de formation à la méthode d'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT)
20	Direction technique CGI Fax: 037 56 32 25	Direction technique CGI Rabat	Directeur technique CGI Fax: 037 56 32 25	LAZRAK Abdelhafid qui ne désire pas encore être mis sur la liste avant l'envoi du fax officiel de la part de la CN à la CGI Directeur technique CGI Tel 075 356000 Bourass Mohamed Représentant local CGI
21	LISSER Mourad Délégué de Peche Province d'Al hoceïma Tel: 061167857	Delegation de peche Province d'Al Hoceïma	Mourad Délégué de Peche Province d'Al hoceïma	Atelier participatif Tetuan Mdieq 5-6-7 2009
22	Omar Lamaallam Association Mémoire du Rif Al Hoceïma Tel: 062 47 68 74	Président Association Mémoire du Rif	Président Association Mémoire du Rif	Fervent défenseur du site historique Al Mazamma à Souani

---

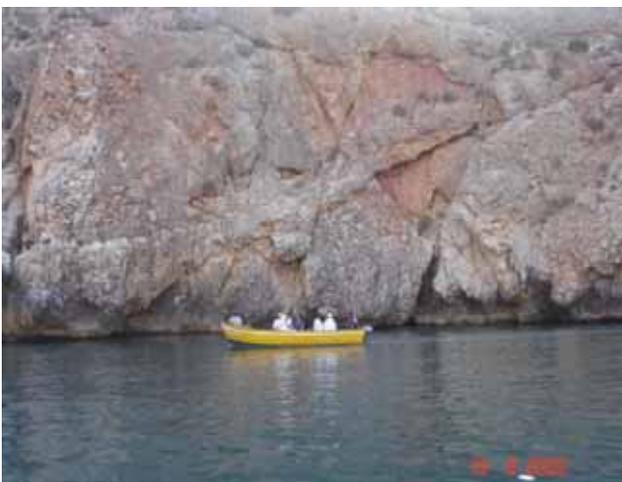
**Annexe 3:**  
**Quelques photos de l'OP Jebha**



**Atelier dans la salle de la commune**



**Visite de Jebha**



**Sortie en mer**



Quelques photos de l'OP Souani



